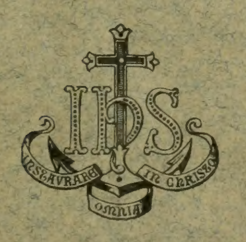
20-11-41

Abbé GOURAUD

PRINCIPES

DE

RHÉTORIQUE



PARIS
LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE
RUE CASSETTE, 15

—

1902

ALLIANCE DES MAISONS D'ÉDUCATION CHRÉTIENNE

PRINCIPES

DE

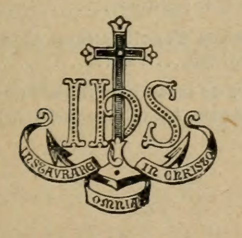
RHÉTORIQUE

A L'USAGE DES CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR

PAR

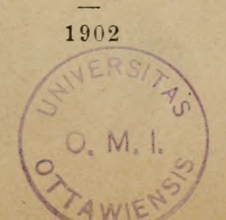
M. l'Abbé A. GOURAUD

LICENCIÉ ÈS LETTRES
SUPÉRIEUR DE L'EXTERNAT DES ENFANTS-NANTAIS



PARIS
LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE
RUE CASSETTE, 15

1902



Propriété de :

Ch. Poussielgue

DU MÊME AUTEUR :

Memento de la dissertation philosophique. Un volume in-12 (*Collection de l'Alliance*. Librairie Ch. Poussielgue)...... 2.50

Études analytiques sur les auteurs philosophiques. Un volume in-12 (Belin). 10e édition.............................. 3.50

Notions élémentaires d'apologétique chrétienne. Un volume in-12 (Belin). 8e édition.................................. 3.25

Méthode sommaire de lecture expliquée pour l'étude littérale des auteurs français. Un volume in-12 (Lanoe, Nantes).. 1 »

PRÉFACE

Il peut sembler téméraire de publier des *Principes de Rhétorique,* au moment où l'on vient de supprimer le nom même de *classe de Rhétorique.* A défaut du nom, il faudra bien garder la chose; car l'art de bien dire est de tous les temps.

Nous sommes de ceux qui trouvent l'enseignement proprement dit de la Rhétorique un peu sacrifié de nos jours. C'est le baccalauréat qui l'a tué; mais il ne l'a pas remplacé. Et c'est un malheur.

Car on a beau dire que les préceptes de la Rhétorique sont surannés, on ne saurait oublier que les grands maîtres de l'éloquence, dans le temps passé, n'ont pas dédaigné de les étudier. L'école qui les a formés peut encore former nos contemporains.

A côté de ce qui a vieilli, il y a des règles qui

s'imposent à tous ceux qui ont la prétention d'apprendre *l'art de persuader* et de s'en servir pour exercer une influence autour d'eux. Il est moins permis que jamais de les ignorer, à une époque où tout homme instruit doit être capable de prendre la parole pour la défense du droit et de la liberté.

Ce petit livre ne fait que rappeler les règles essentielles.

La forme succincte que nous lui avons donnée montre notre intention de ne pas augmenter le travail des élèves dans une classe où ils ont tant à faire, et de laisser aux maîtres le soin de développer cet enseignement dans la mesure où ils en auront le loisir.

Nous espérons que la brièveté ne nuira pas à la clarté.

Puisse cet ouvrage, si modeste qu'il soit, contribuer à la formation intellectuelle de nos chers jeunes gens, et les aider à devenir les défenseurs de l'Église et de la Patrie!

Externat des Enfants-Nantais, le 1er mai 1902.

PRINCIPES

DE

RHÉTORIQUE

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

L'ÉLOQUENCE ET LA RHÉTORIQUE

§ 1er. — L'ÉLOQUENCE.

1° **Nature de l'éloquence.** — Le mot *éloquence* est pris dans des sens différents. D'une manière générale, il exprime la faculté de dominer les esprits et les cœurs et d'y produire une forte impression.

Dans ce sens, l'éloquence n'est pas exclusivement attachée à la parole; elle peut se trouver dans l'attitude, dans le regard, dans le silence même. C'est pour cela qu'on dit : *l'éloquence du geste, un silence éloquent*, etc... Dans ce même sens, l'éloquence n'est pas liée nécessairement à la forme du discours oratoire; l'historien, le poète et le philosophe peuvent être éloquents; la simple conversation peut aller jusqu'à la véritable éloquence.

Dans un sens restreint, l'éloquence est *le talent de persuader, par la parole continue, ou le discours proprement dit.*

Nous disons *persuader,* c'est-à-dire dominer ceux à qui l'on s'adresse, au point de soumettre leur esprit, leur cœur et jusqu'à leur volonté, aux vérités qu'on leur exprime.

Persuader est autre chose que convaincre. Le philosophe convainc; en général, il ne s'adresse qu'à l'esprit et cherche à lui montrer la vérité; l'orateur va plus loin, il veut faire accepter par le cœur et par la volonté la vérité admise par l'esprit.

C'est de l'éloquence ainsi entendue qu'ont traité les rhéteurs anciens et modernes dans les préceptes qu'ils nous ont laissés sur l'art de bien dire.

Dans ce sens, elle reste toujours et essentiellement la faculté de dominer le cœur et l'esprit, de les émouvoir et de les entraîner. « Tout discours qui vous laissera froid, dit Fénelon, qui ne fera qu'amuser votre esprit, et qui ne remuera point vos entrailles, votre cœur, quelque beau qu'il paraisse, ne sera point éloquent [1]. »

L'éloquence n'est donc pas la parole facile, élégante. « Le peuple, dit La Bruyère, appelle éloquence la facilité que quelques-uns ont de parler seuls et longtemps, jointe à l'emportement du geste, à l'éclat de la voix et à la force des poumons. Les pédants ne la distinguent pas de l'en-

1. *Premier Dialogue sur l'éloquence.*

tassement des figures, de l'usage des grands mots et de la rondeur des périodes.

« Il y a une éloquence qui est dans les paroles et qui consiste à rendre aisément et convenablement ce que l'on pense, de quelque nature qu'il soit : c'est là l'éloquence du monde. Il y en a une autre dans les idées mêmes et dans les sentiments, joints à l'expression : c'est la véritable [1]. »

2° **Rôle de l'éloquence.** — L'éloquence étant le pouvoir de remuer les âmes, il n'est pas étonnant qu'elle ait joué un si grand rôle dans l'histoire des peuples. « La plupart des grands personnages, dit Vauvenargues, ont été les hommes de leur siècle les plus éloquents. Les auteurs des plus beaux systèmes, les chefs de partis et de secte, ceux qui ont eu, dans tous les temps, le plus d'empire sur l'esprit des peuples, n'ont dû la meilleure partie de leurs succès qu'à l'éloquence vive et naturelle de leur âme [2]. »

L'action de l'éloquence sur les âmes a des degrés, elle est plus ou moins puissante. Parfois elle émeut seulement la sensibilité; son triomphe est d'entraîner la volonté, et ce triomphe est d'autant plus éclatant qu'elle a dû surmonter plus d'obstacles, plus d'antipathies. Cependant le succès n'est pas la condition de l'éloquence; quiconque l'ob-

1. *Des ouvrages de l'esprit.*
2. *Maximes*, 274.

tient est éloquent ; mais on peut être éloquent sans arriver à persuader.

Si l'éloquence a une telle puissance, il y a lieu de se demander quels sont ses droits.

A-t-elle le droit de persuader l'erreur et l'injustice ? Cette question a beaucoup occupé les philosophes anciens. Socrate, Platon, Cicéron ont dit non. Fénelon soutient la même doctrine : « L'homme digne d'être écouté, a-t-il écrit, est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la vertu [1]. »

Quelque belle que soit cette doctrine, il importe d'éviter ici une confusion entre le droit et le fait.

Il est incontestable que l'éloquence se doit au service de la vérité ; mais il ne faudrait pas en conclure qu'elle ne puisse pas, en fait, se trouver au service de l'erreur ; elle n'est qu'un instrument, qu'une force qui peuvent servir à des causes opposées, et un homme de talent peut s'oublier jusqu'à plaider le faux.

De même le bon droit ne suffit pas à rendre éloquent. Il est incontestable que, par nature, la vérité et la justice sont plus fortes que l'erreur et l'injustice, et qu'elles sont plus faciles à prouver, car, comme le dit Vauvenargues, « le faux présenté avec art nous surprend et nous éblouit, mais le vrai nous persuade et nous maîtrise [2] » ; toutefois

1. *Lettre à l'Académie.*
2. *Maximes*, 531.

encore faut-il que l'orateur soit assez habile pour faire valoir ce qu'il y a de force de persuasion dans la justice et dans la vérité.

§ 2. — LA RHÉTORIQUE.

1° **Sa définition**. — L'éloquence, telle que nous l'avons définie, est un don naturel. Malgré le mot célèbre de Quintilien : « *Nascuntur poetæ, fiunt oratores — on naît poète, on devient orateur* », l'éloquence suppose des qualités natives que rien ne peut suppléer. Mais elle est aussi un art, elle obéit à des règles dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle la *rhétorique*, τέχνη ῥητορική, l'*art de l'orateur*. Aussi la rhétorique se définit-elle *l'ensemble des préceptes à suivre, pour atteindre l'éloquence dans le discours.*

« La rhétorique, dit Marmontel (*Dictionnaire de littérature*), n'est que la théorie de cet art de persuader dont l'éloquence est la pratique. L'une trace la méthode et l'autre la suit; l'une indique les sources et l'autre y va puiser; l'une enseigne les moyens et l'autre les emploie... Elle n'est, dit-il encore, que le résultat des observations faites par les meilleurs esprits, sur les procédés les plus ingénieux et les moyens les plus puissants de l'éloquence naturelle. »

2° **Son but et son utilité**. — La rhétorique s'applique uniquement à l'éloquence du discours,

elle en étudie les conditions, et par là même elle apprend à composer des discours capables d'émouvoir et de persuader. C'est son premier but : en cela, elle est nécessaire à tous ceux qui aspirent à la parole publique, et ils sont nombreux à notre époque surtout.

La rhétorique sert encore à apprécier les discours d'un orateur ; à ce titre, elle fait partie de la critique littéraire.

L'importance de la rhétorique a été parfois contestée. Platon la condamnait à cause de l'abus qu'en faisaient les sophistes, mais l'abus n'empêche pas l'usage légitime.

On a prétendu aussi que la rhétorique est inutile, parce que l'éloquence suppose avant tout les dons naturels ; on ajoute que les grands orateurs existaient avant la rhétorique.

Quelle que soit la vérité de ces assertions, elles ne prouvent pas ce qu'on veut en conclure.

Il est bien certain que la rhétorique ne remplacera jamais les dons naturels, qu'elle ne les procurera pas à ceux qui en manquent, mais on peut améliorer et aider la nature ; quoiqu'on naisse orateur, comme nous l'avons dit, la rhétorique aide à le devenir plus complètement et plus parfaitement. A l'éloquence comme à la poésie s'appliquent les vers d'Horace :

> ... Ego nec studium sine divite vena,
> Nec rude quid possit video ingenium : alterius sic
> Altera poscit opem res, et conjurat amice.

« Je ne vois pas ce que peut le travail sans le génie, ni le génie sans le travail, ils doivent se prêter un mutuel secours. »

Les premiers orateurs, à force de génie, ont appliqué les règles de la rhétorique sans les connaître, comme les poètes ont fait de la poésie sans que personne leur eût enseigné les règles de la versification ; mais leurs œuvres observées par des esprits judicieux ont montré par quel art on peut éclairer l'intelligence et toucher le cœur. Cet art ainsi étudié a été formulé en règles, et ces règles sont devenues peu à peu les préceptes de la Rhétorique. Ces préceptes, qui sont le fruit du génie, servent maintenant au génie, et lui apportent le secours d'une lumière plus étendue, puisqu'elle peut les éclairer dans toutes leurs œuvres.

Cependant la rhétorique n'a pas une importance telle qu'il faille nécessairement penser à ses règles toutes les fois qu'on compose un discours. Une trop grande préoccupation de ce côté nuirait à la chaleur du discours. Il faut surtout faire l'exercice de ces règles. Après avoir pris l'habitude de les appliquer, on en profite sans y penser. « L'art, en s'exerçant, dit Vinet, devient instinct. C'est seulement un instinct savant. On en suit les règles involontairement. »

On a parfois contesté l'utilité de la rhétorique en alléguant qu'elle sert uniquement à écrire des

discours et non à en improviser, ce qui, ajoute-t-on, est le propre de l'éloquence.

Sans doute, l'**improvisation** peut dénoter un plus grand talent d'orateur; elle donne à ceux qui en sont capables, des avantages incontestables, au point de vue de la chaleur et de l'action. Mais ce serait vraiment trop restreindre l'art de parler que de le réduire à l'art d'improviser. Les grands orateurs : Démosthène, Cicéron, Bossuet, Bourdaloue, Massillon, nous paraissent mériter ce titre par les discours écrits qu'ils nous ont laissés. Si quelques-uns d'entre eux (les anciens surtout), n'ont pas prononcé leurs discours tels qu'ils nous ont été transmis, on ne saurait refuser d'attribuer à ce que nous en connaissons une véritable éloquence.

Par ailleurs, ce qui est improvisé dans le discours, c'est la forme; les idées et les dispositions de l'âme ne s'improvisent pas; il faut amener l'esprit à les posséder et à les sentir. Dans la forme elle-même, il y a tout un ensemble de procédés qu'il faut connaître pour en user. C'est pour cela que, sauf en quelques points particuliers, les règles du discours improvisé sont les mêmes que celles du discours écrit; il y a donc une rhétorique pour l'un comme pour l'autre.

3° **Division de la rhétorique.** — La rhétorique comprend autant de parties qu'il y a d'opérations à faire pour que l'auteur d'un discours atteigne son but. 1° Il doit trouver les choses qu'il

va dire : de là une première partie qu'on appelle l'*invention*. 2° Il doit mettre les idées qu'il a trouvées dans l'ordre le plus favorable au but qu'il se propose : c'est l'objet d'une seconde partie appelée la *disposition*. 3° Il doit exprimer ses idées par des mots et de la manière la plus propre à obtenir l'effet cherché : la troisième partie de la rhétorique, l'*élocution*, lui apprendra à le faire. 4° Enfin il doit prononcer son discours, de là une quatrième partie qu'on nomme l'*action*.

La plupart des traités de rhétorique suivent cette division.

On ne s'explique guère cependant l'importance qu'on y a attachée, car si l'on excepte l'*action* qui est propre à l'éloquence, les autres parties ne comprennent que les grands principes de toute composition littéraire, que les conditions nécessaires à toutes les œuvres de l'esprit humain : trouver un sujet, y mettre de l'ordre et l'exprimer. Cette division est un cadre où peuvent se placer les règles de l'éloquence, mais elle ne nous semble pas renfermer le moyen de composer un discours éloquent. Il nous paraît plus simple de dire à quelles conditions un orateur a chance d'atteindre l'éloquence. Comme ces conditions se rapportent soit à l'orateur, soit au discours lui-même, nous pouvons renfermer toutes les règles de l'art de bien dire sous ces deux titres :

1° **L'orateur ;**

2° **Le discours.**

PREMIÈRE PARTIE

L'ORATEUR

Pour atteindre la persuasion qui est le but de l'éloquence, l'orateur doit employer certains moyens d'action qui constituent l'art de la rhétorique ; mais il doit tout d'abord posséder un ensemble de qualités sans lesquelles tout moyen d'action serait inefficace. Nous connaîtrons mieux ces qualités après avoir considéré ce qu'il doit faire.

Nous traiterons donc : 1° de la fonction de l'orateur ; 2° des qualités de l'orateur.

CHAPITRE PREMIER

DE LA FONCTION DE L'ORATEUR

Cicéron a résumé tout l'art de la persuasion quand il a dit que l'orateur doit instruire, plaire et toucher. « *Erit igitur eloquens is qui... ita dicet, ut doceat, ut delectet, ut flectat... Il est nécessaire de prouver,* ajoute-il ; *doux de plaire; émouvoir, c'est*

vaincre. Probare necessitatis est, delectare suavitatis, flectere victoriæ[1]. » — « Pour faire un orateur, dit de son côté Fénelon, il faut choisir un philosophe, c'est-à-dire un homme qui sache prouver la vérité, et ajouter à l'exactitude de ses raisonnements la beauté et la véhémence d'un discours varié[2]. »

L'orateur, en effet, se propose de persuader, c'est-à-dire non seulement de montrer le vrai, mais de déterminer à le suivre, non seulement de montrer ce qui est honnête, mais de déterminer à le faire. C'est pour cela, comme dit La Harpe, qu'il « doit joindre les mouvements et les raisonnements[3] ».

§ 1er. — L'ORATEUR DOIT INSTRUIRE.

« Que diriez-vous d'un homme qui persuaderait sans prouver ? dit Fénelon. Ce ne serait pas là le vrai orateur ; il pourrait séduire les autres hommes, ayant l'intention de les persuader sans leur montrer que ce qu'il leur persuaderait serait la vérité[4]. »

« Il faut, dit La Harpe, que l'impérieuse vérité arrache d'abord à tous les esprits cet assentiment secret et involontaire : « Il a raison. » Alors l'orateur qui se sent le maître, commande en effet, ou

1. *Orator*, XXI, 69.
2. *Deuxième Dialogue sur l'éloquence.*
3. *Cours de littérature*, t. II.
4. *Deuxième Dialogue sur l'éloquence.*

plutôt la raison commande pour lui, et on obéit. »

« L'éloquence, dit Bautain, n'est digne de son nom, et ne répond à sa haute destination, que si elle domine la volonté humaine par l'intelligence, en la portant à se résoudre, comme un être raisonnable et libre doit le faire, non pas seulement par des impressions sensibles, par les tableaux de l'imagination, par les emportements de la passion, mais surtout par la vue de la vérité, par la conviction de la justice et du bien, c'est-à-dire par l'idée qu'elle lui en donne, ou plutôt qu'elle doit engendrer, développer et vivifier dans son âme [1]. »

Nous dirons plus loin, en traitant des parties du discours, comment l'orateur prouve la vérité qu'il veut suggérer à son auditoire.

Nous nous contenterons d'observer ici que la vérité qu'il veut établir n'est pas la vérité en général.

L'idée qu'il exprime lui est personnelle, ou du moins, si elle lui est commune avec les autres hommes, si elle est du domaine général de la vérité, il la fait sienne par la réflexion ; et c'est avec ce caractère de conviction personnelle qu'il essaie de la communiquer aux autres, par tous les moyens en son pouvoir. Par là, l'orateur diffère du savant ou du philosophe qui communiquent bien la vérité, mais qui n'y attachent pas leur personnalité au même degré.

1. *Étude sur l'art de parler en public*, p. 257.

De là vient aussi que chaque orateur instruit à sa manière, prouve sa vérité d'après la méthode qui lui est particulière.

Rien n'est plus varié que le raisonnement des orateurs.

Alors que le logicien marche, pour ainsi dire, à pas comptés, Démosthène et Bossuet, par exemple, vont à l'assaut de leur auditoire, avec une souveraine liberté, avec entrain et souplesse, avec la verve, l'aisance, et toute la force d'une idée dominatrice qui les pousse, et qu'ils veulent faire partager à tout prix.

§ 2. — L'ORATEUR DOIT PLAIRE.

L'orateur doit engendrer dans l'esprit de celui qui l'écoute des idées semblables aux siennes, afin que leurs cœurs se mettent à l'unisson comme leurs esprits. Mais, pour y arriver, il lui faut d'abord gagner sa bienveillance et sa confiance, c'est-à-dire lui **plaire**.

L'orateur rencontre parfois bien des obstacles que le poète ne trouve pas chez le lecteur : les passions, l'ignorance, les préjugés, les susceptibilités, le caractère, etc... ; de là des ménagements et des attentions où l'habileté le disputera à la prudence ; par ailleurs, il doit respecter les dispositions de ses auditeurs, leur rang, leur dignité, leurs qualités.

Tout cela justifie chez l'orateur l'emploi de ce que les rhéteurs appellent les **bienséances** et les **précautions oratoires**.

Les bienséances ou convenances oratoires ont été définies par Cicéron « l'art de placer à propos tout ce que l'on fait et tout ce que l'on dit : *Scientia earum rerum quæ aguntur et dicuntur suo loco collocandarum* ».

Les bienséances guident l'orateur dans le choix des idées et des sentiments qu'il exprime ; mais elles expliquent surtout la variété du style dans le discours : « Le même genre de style, dit Cicéron, ne convient ni à toutes sortes de causes, ni à toutes sortes d'auditeurs, ni à toutes les personnes, ni à tous les temps. »

Les précautions oratoires sont, d'après Rollin, certains ménagements que prend l'orateur pour ne point blesser l'auditoire, et pour dire des choses qui, sans cela, paraîtraient dures et choquantes.

Voici un exemple des précautions que savait prendre Bossuet, pour ne point froisser les grands, auxquels il devait enseigner pourtant les plus dures vérités.

Prêchant à la cour, sur *la Mort*, il parle ainsi :

« Me sera-t-il permis, aujourd'hui, d'ouvrir un tombeau devant la Cour, et des yeux si délicats ne seront-ils point offensés par un objet si funèbre? Je ne pense pas que des chrétiens doivent refuser d'assister à ce spectacle avec Jésus-Christ. C'est à lui que l'on dit dans notre évangile : Sei-

gneur, venez et voyez où l'on a déposé le corps de Lazare : c'est lui qui ordonne qu'on lève la pierre, et semble nous dire à son tour : Venez et voyez vous-mêmes. »

§ 3. — L'ORATEUR DOIT TOUCHER.

Pour entraîner l'adhésion complète de ses auditeurs, l'orateur ne se contente pas de les instruire et de leur plaire. Celui qui se borne à instruire, peut produire la conviction, mais il n'atteint pas toujours la persuasion : car, pour persuader, il faut agir sur la volonté.

Or, la volonté qui, cependant, a pour principal excitant l'intelligence, résiste souvent aux lumières de la raison ; elle est dominée ou gênée, même dans l'esprit le plus éclairé, par certains mouvements de la sensibilité, certaines inclinations surexcitées, auxquelles on donne le nom de **passions**. C'est ainsi que, sous l'influence d'une passion, de la colère, par exemple, un homme de bien en arrivera à nuire à son prochain ; sous l'influence de la jalousie, il arrivera à détester celui qui précédemment était son ami.

Par contre, la passion peut aussi donner une bonne impulsion à la volonté : « La plupart des belles actions, dit Montaigne, procèdent et ont besoin de cette impulsion des passions. » Car il y a des passions bonnes et des passions mauvaises.

Si tel est le rôle de la passion dans les actions humaines, l'orateur qui veut faire agir son auditeur

ne doit pas s'en désintéresser. Il combattra celles qui seraient opposées aux conclusions qu'il veut obtenir, et il cherchera à développer celles qui pourront lui servir d'auxiliaires.

Mais, comme le moyen le plus efficace de combattre une passion est de lui opposer une passion contraire, tout le rôle de l'orateur se ramène, en ce point, à savoir exciter les passions de ses auditeurs; c'est ce que les rhéteurs anciens appellent **toucher** son auditoire.

« Les preuves, dit Quintilien, peuvent bien faire que le juge pense que votre cause est bonne, les passions font qu'il le souhaite, qu'il est disposé à le croire. »

« Dans l'éloquence, dit Fénelon, tout consiste à ajouter à la preuve solide les moyens d'intéresser l'auditoire, et à employer les passions pour le dessein qu'on se propose. On lui inspire l'indignation contre l'ingratitude, l'horreur contre la cruauté, la compassion pour la misère, l'amour pour la vertu et le reste de même [1]. » Démosthène, par exemple, fait rougir les Athéniens de leur indolence et de leur inconséquence; il leur montre dans Philippe leur éternel ennemi, le barbare qui se moque d'eux [2].

L'art d'exciter les passions s'appelle le **pathétique**. Or, le pathétique dans le discours tient à deux conditions :

1. *Deuxième Dialogue sur l'éloquence.*
2. *Première Philippique.*

1. *Il faut que l'orateur ressente les passions pour les exciter.*

> *... Si vis me flere dolendum est*
> *Primum ipsi tibi,*

dit Horace [1].

Comment l'auditeur concevrait-il de l'amour ou de l'indignation pour ce qui laisse l'orateur indifférent? Au contraire, si sa conviction et son émotion passent dans ses paroles, l'éloquence de la vérité sera doublée, et l'auditeur partagera bientôt sa conviction et son émotion.

2. *L'imagination doit aider l'orateur* et peindre les choses qui feront impression sur l'auditeur.

Dire qu'Athalie se plaisait à l'assassinat, ne signifie rien, mais la peindre, ainsi que le fait Racine, excite l'indignation :

> De princes égorgés la chambre était remplie :
> Un poignard à la main, l'implacable Athalie
> Au carnage animait ses barbares soldats,
> Et poursuivait le cours de ses assassinats.

Par le moyen des images, l'orateur « peint les choses, il en représente les circonstances, d'une manière si vive et si sensible, que l'auditeur s'imagine presque les voir : sans ces peintures, on ne peut échauffer l'imagination de l'auditeur, ni exciter ses passions [2] ».

Un des exemples les plus célèbres qu'on puisse

1. *Art poétique.*
2. Fénelon, *Deuxième Dialogue sur l'éloquence.*

citer de l'emploi du pathétique, est ce passage du fameux sermon de Massillon sur le *Petit nombre des élus :*

« Je m'arrête à vous, mes frères, qui êtes ici rassemblés. Je ne parle plus du reste des hommes; je vous regarde comme si vous étiez seuls sur la terre, et voici la pensée qui m'occupe et qui m'épouvante. Je suppose que c'est ici votre dernière heure et la fin de l'univers; que les cieux vont s'ouvrir sur votre tête, Jésus-Christ paraître dans sa gloire au milieu de ce temple, et que vous n'y êtes assemblés que pour l'attendre, et comme des criminels tremblants à qui l'on va prononcer ou une sentence de grâce ou un arrêt de mort éternelle... Or, je vous le demande, et je vous le demande frappé de terreur, ne séparant pas en ce point mon sort du vôtre, et me mettant dans la même disposition où je souhaite que vous entriez : si Jésus-Christ paraissait dans ce temple, au milieu de cette assemblée, la plus auguste de l'univers, pour nous juger, pour faire le terrible discernement des boucs et des brebis, croyez-vous que le plus grand nombre de tout ce que nous sommes ici fût placé à la droite? Croyez-vous que les choses, du moins, fussent égales? Croyez-vous qu'il s'y trouvât seulement dix justes, que le Seigneur ne put trouver autrefois en cinq villes tout entières? Je vous le demande : vous l'ignorez et je l'ignore moi-même. Vous seul, ô mon Dieu, connaissez ceux qui vous appartiennent. »

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Cicéron. — *De Oratore,* — *Orator,* — *Brutus.*
Tacite. — *Dialogus de Oratoribus.*
Quintilien. — *De Institutione oratoria.*
Fénelon. — *Dialogues sur l'éloquence.* — *Lettre à l'Académie.*
Longhaye. — *Théorie des Belles-Lettres.* — *La Prédication. Grands maîtres et grandes lois.*

CHAPITRE II

QUALITÉS DE L'ORATEUR

La fonction de l'orateur, telle que nous venons de la définir, est soumise à bien des conditions qui peuvent en favoriser ou en compromettre le succès.

L'émotion de l'auditoire est chose capricieuse, et il est difficile de dire à quelles règles elle est subordonnée absolument. La nature et le nombre de l'auditoire, la sympathie et les préventions des auditeurs, l'importance de la cause, etc..., tous ces éléments influent sur le succès de l'orateur.

Cependant, en dehors de là, il faut convenir que la fonction de l'orateur requiert, chez celui qui l'exerce, un ensemble de qualités sans lesquelles il ne peut légitimement espérer réussir. Il y a des qualités qui doivent être communes à tous les orateurs, et qui sont nécessaires devant tous les auditoires, mais il en est d'autres qui sont spécialement requises par la nature de l'auditoire auquel on s'adresse. Nous traiterons successivement des unes et des autres.

Cette étude a sa place dans un traité de rhétorique, car si quelques-unes des qualités de l'orateur

sont naturelles et semblent ne pas dépendre de nous, il n'en est pas moins vrai qu'on *devient* orateur, par le développement de ces qualités naturelles, et par l'acquisition de certaines dispositions qui se forment par l'étude.

§ 1er. — QUALITÉS GÉNÉRALES DE L'ORATEUR.

Puisque la fonction de l'orateur se ramène à instruire, à plaire et à toucher, ses qualités doivent aussi se rapporter à ce triple objet.

Toutefois, il importe de remarquer que l'orateur a sa manière propre d'instruire, de plaire et de toucher. Il n'instruit pas comme le savant, il ne plaît pas comme l'artiste, il ne touche pas comme le poète ou le musicien. Il agit sur ses auditeurs au moyen du style et de l'action oratoire, qui sont comme l'enveloppe et le véhicule de ses pensées.

Par conséquent, quand on étudie les qualités de l'orateur, il ne faut pas laisser de côté ces deux éléments de l'éloquence. De ce chef, au contraire, les qualités oratoires doivent présenter un caractère particulier que nous signalerons quand l'occasion s'en présentera.

1° *Qualités requises pour instruire.*

Trois qualités surtout nous semblent requises dans l'orateur pour atteindre le premier but de l'é-

loquence qui est d'instruire : 1° *la compétence*, 2° *la logique*, 3° *la clarté*.

1° **La compétence.** — Il peut paraître inutile de mentionner d'abord cette qualité, tant il est évident que la première condition pour bien traiter un sujet est de le connaître. Mais il n'est pas rare qu'un orateur se fasse illusion sur sa compétence et aborde la chaire, la tribune ou la barre, sans avoir suffisamment étudié la question dont il parle.

Il est donc nécessaire que l'orateur ait toute la science du sujet qu'il traite, soit qu'il l'acquière au moment où il en a besoin, par la réflexion ou l'étude, soit qu'elle vienne d'une érudition précédemment amassée.

Est-il nécessaire que l'orateur ait une science de toutes choses? Cicéron semble le demander.

Fénelon dit de son côté : « Je voudrais qu'un orateur se préparât longtemps en général pour acquérir un fond de connaissances, et pour se rendre capable de faire de bons ouvrages. Je voudrais que cette préparation générale le mît en état de se préparer moins pour chaque discours particulier [1]. »

Mais il ne faut pas confondre ici une culture générale de l'esprit avec la science universelle. Une science qui viserait à être universelle, risquerait d'être superficielle; plus l'esprit se spécialise, plus il est compétent. Mais la spécialisation de l'esprit n'exclut pas la culture générale, elle la réclame

1. *Lettre à l'Académie. Projet de rhétorique.*

au contraire, comme un moyen d'empêcher les originalités et les bizarreries qui sont parfois le fruit d'un esprit trop vite spécialisé. « Un génie formé par la culture, dit Cicéron, est semblable à un champ où l'on aura passé plusieurs fois la charrue, il produira les fruits les plus beaux et en abondance. [1] »

2° **La logique.** — Après avoir dit que l'orateur doit avoir fait de « solides études », Fénelon ajoute : « Je voudrais qu'il s'exerçât à raisonner avec justesse et exactitude, se défiant de toute subtilité. »

Quelle que soit la forme que l'orateur donne à ses preuves, il est nécessaire qu'il prouve, qu'il démontre, par conséquent qu'il raisonne.

Le style oratoire qu'il emploie lui rend encore la dialectique plus nécessaire. Il ne faut pas qu'il se laisse éblouir lui-même par l'éclat de son style, et qu'il en arrive à moins serrer ses preuves ; il doit au contraire, dans le développement de sa pensée, ne jamais perdre de vue le point de départ de son raisonnement et le point d'arrivée où il tend.

A plus forte raison doit-il savoir dégager le raisonnement d'un adversaire, de la forme plus ou moins spécieuse sous laquelle celui-ci le présente. Il n'y parviendra que s'il a un esprit formé à la dialectique.

3° **La clarté.** — Nous dirons plus loin quel doit être le style du discours, et, au premier rang des qualités du style, nous mettrons la clarté, car il est

1. *De Orat.*, II, 30.

évident qu'il faut tout d'abord parler pour être compris. Mais cette clarté du style suppose la clarté de la pensée. Bien des orateurs ne sont obscurs dans leur langage que parce que leurs idées ne sont pas nettes, précises, délimitées. Faute de logique, ils ne savent pas démêler leurs pensées, distinguer un principe de ses conséquences; faute de réflexion et par légèreté, ils passent d'une idée à une autre, sans aucun lien, et suppriment des intermédiaires que l'esprit de l'auditeur ne peut pas suppléer. Qu'à ces défauts s'ajoute l'abus des termes vagues, généraux, équivoques, leur discours devient incompréhensible.

2° *Qualités requises pour plaire.*

L'art de plaire, a dit Pascal, « est la partie la plus subtile, la plus difficile, la plus utile, la plus admirable de l'art de persuader ».

L'orateur, en effet, ne doit rien avoir qui indispose l'auditeur contre lui, et il doit savoir prendre tous les moyens de lui être agréable.

Il y arrive par un ensemble de qualités qui constituent ce qu'on appelle les **mœurs de l'orateur**.

Il ne suffit pas qu'il ait ces qualités, il faut qu'il les montre dans un discours. Un homme pourrait avoir des *mœurs* réelles, si elles ne paraissent pas dans son langage, l'auditeur n'en est pas frappé. Au contraire, un habile orateur pourrait feindre des qualités qu'il n'a pas, et arriver à séduire un auditoire.

C'est sur ce fait que repose la distinction que les rhéteurs établissent entre les *mœurs réelles* et les *mœurs oratoires*. Nous ne parlons que de celles-ci.

Les mœurs ou qualités de l'orateur sont :

1. **La probité**. Caton réclamait tout d'abord cette vertu, quand il définissait l'orateur : « *Vir bonus dicendi peritus.* »

« L'éloquence, dit Fénelon, demande que l'on soit homme de bien et cru tel. »

C'est cette probité qui inspire la confiance et qui gagne les auditeurs.

Quelle sincérité victorieuse dans ces paroles de Burrhus à Agrippine :

Vous m'avez de César confié la jeunesse...
Mais vous avais-je fait serment de le trahir,
D'en faire un empereur qui ne sût qu'obéir ?...
Burrhus pour le mensonge eut toujours trop d'horreur.

2. **La bienveillance** consiste à montrer du zèle ou de la sollicitude pour les intérêts de ceux à qui l'on s'adresse. Rien n'est plus propre à gagner les sympathies des auditeurs.

« Vous me tenez lieu de père, de mère, de frère, disait saint Jean Chrysostome à ses fidèles ; je n'ai ni joie, ni douleur qui me soit sensible en comparaison de ce qui vous touche. Que je sois un jour justifié au redoutable tribunal, que je sois trouvé coupable, ce n'est pas là ma plus pressante sollicitude et ma plus grande crainte ; mais que vous soyez sauvés tous sans exception, tous à jamais heureux, voilà ce qui est nécessaire, ce qui suffit à mon bonheur. Si

quelqu'un s'étonne de ce langage, c'est qu'il ignore ce que c'est que d'être père. »

3. **La modestie** consiste, dans l'orateur, à paraître s'oublier lui-même pour ne s'occuper que de son sujet. « Le moi est haïssable, » a dit Pascal. Aussi l'orateur indispose-t-il contre lui, quand il parle trop de lui-même.

« En ce moment solennel, disait Montalembert dans le *Procès de l'École libre*, je me sens presque accablé par le poids de la responsabilité que j'ai prise sur moi. Je sais que par moi-même je ne suis rien : je ne suis qu'un enfant ; et je me sens si jeune, si inexpérimenté, si obscur, que pour m'encourager, il ne faut rien moins que la grande cause dont je suis ici l'humble défenseur. »

Qui ne serait charmé de cette modestie?

Toutefois, un excès de modestie peut également indisposer, car il donne le droit de suspecter la sincérité de celui qui parle.

4. **La sincérité et la conviction** sont une condition indispensable de la persuasion.

Le précepte de Boileau concerne les orateurs aussi bien que les poètes :

Que votre âme et vos mœurs, peintes dans vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images[1].

Ce que l'auditeur redoute le plus, c'est d'être trompé; s'il peut soupçonner l'absence de sincérité chez l'orateur, c'en est fini.

1. *Art poétique*, IV, 91-92.

5. **Le tact et la délicatesse,** qui sont des formes de la *prudence,* consistent à éviter non seulement tout ce qui pourrait nuire à l'auditoire, mais tout ce qui serait de nature à le froisser, même dans ses susceptibilités. C'est ce tact et cette délicatesse qui dicteront les *précautions oratoires :* précautions de ménagement pour proclamer des vérités dures à entendre; précautions de respect, quand il faut parler contre les personnes qui méritent des égards; précautions de convenance, pour voiler ce que certaines vérités ont de pénible.

Ce tact et cette délicatesse guideront encore l'orateur dans le choix des sujets qu'il traitera, dans le choix des preuves dont il se servira, etc... Par là, il achèvera de réaliser la définition de l'orateur donné par Caton, il ne sera pas seulement l'honnête homme, *vir bonus,* mais il sera aussi l'homme habile, *peritus,* habile pour savoir ce qu'il convient de dire, et comment il faut le dire, *dicendi peritus.*

3° *Qualités requises pour toucher.*

Nous avons déjà dit que le pathétique a sa source dans la sensibilité et l'imagination. Mais, pour être employé utilement, il suppose, en outre, dans l'orateur, une grande connaissance du cœur humain, un grand discernement et un goût épuré.

Ce sont là, en effet, les qualités requises pour toucher.

1. **La sensibilité** est la faculté d'éprouver des émotions. Chez l'orateur, elle consiste à être ému par les choses dont il parle, au point de laisser paraître au dehors cette émotion, et de la rendre ainsi communicative. « *Pectus est quod disertos facit*, disaient les anciens. *C'est le cœur qui fait l'éloquence.* » Rien n'est plus contagieux que l'émotion de la sensibilité ; quand l'auditeur la sent chez l'orateur, il est bien difficile qu'il ne la partage pas.

La sensibilité est une faculté naturelle : elle n'est pas égale chez tous. Mais elle se développe par l'éducation, par la réflexion sur les charmes de la vérité et de la vertu, par la pratique de la charité, etc...

Qui refuserait de reconnaître une exquise sensibilité dans ces accents de saint Grégoire de Nazianze faisant l'éloge funèbre de son frère Césaire :

« Agréez, ô Césaire, ce tribut de ma douleur. C'est à vous que sont consacrées les prémices de cette voix dont vous avez souvent accusé le silence. Hélas ! c'était donc pour vous-même que devaient éclater ses premiers accents... »

2. **L'imagination** est le pouvoir de se représenter les choses qui ne tombent pas ou qui ne tombent plus sous les sens. Chez l'orateur, c'est le pouvoir de donner une forme sensible aux objets disparus, ou même simplement aux idées. C'est le pouvoir de peindre par la parole.

Cette faculté est naturelle dans l'homme, mais comme la sensibilité, elle est susceptible d'être développée par l'éducation, par la réflexion et par

l'exercice. L'étude des grands écrivains surtout peut féconder l'imagination et apprendre l'art de peindre, en montrant par quelles images ils ont su rendre leurs pensées.

3. **La connaissance du cœur de l'homme** est un des éléments les plus indispensables de l'art d'exciter les passions.

« Quand j'entreprends une cause difficile, disait l'illustre orateur Antoine, j'apporte toute mon attention et tous mes soins à deviner, par tous les indices que je puis observer, quelle est la disposition de leurs esprits, ce qu'ils pensent, à quoi ils s'attendent, ce qu'ils souhaitent, de quelle impression ils seront plus aisément susceptibles. » (Cicéron.)

L'orateur doit donc être un observateur du cœur humain, il doit avoir une grande connaissance des passions et des moyens de les remuer; il doit savoir l'art de manier les âmes et de les conduire. Comme le dit Pascal, il faut avoir « bien étudié le cœur de l'homme pour en savoir tous les ressorts, et pour trouver ensuite les justes proportions du discours qu'on y veut assortir. Il faut se mettre à la place de ceux qui doivent nous entendre, et faire essai sur son propre cœur du tour qu'on donne à son discours, pour voir si l'un est fait pour l'autre, et si l'on peut s'assurer que l'auditeur sera comme forcé de se rendre[1] ».

1. *Pensées*, XXIV, 87.

Toutefois, il ne suffit pas à l'orateur de connaître le cœur humain en général : il lui faut étudier les dispositions particulières de son auditoire, dispositions qui varieront avec l'âge, les circonstances, la condition, la fortune, la nationalité, la religion, etc...

4. **Le discernement** guide l'orateur dans l'emploi du pathétique ; il lui apprend l'usage qu'il doit en faire ; il lui enseigne l'à-propos et la mesure.

a) L'orateur doit *considérer si le sujet comporte l'emploi du pathétique ;* les grands mouvements ne conviennent pas aux affaires de peu d'importance. « Ce serait, dit Quintilien, chausser le cothurne à un enfant, et lui mettre en main la massue d'Hercule. » Il serait ridicule, par exemple, de se passionner pour une question de mur mitoyen. Le pathétique faux provoque le rire.

b) *Le pathétique demande à être préparé ;* l'orateur ne doit point se jeter tout d'un coup dans des mouvements passionnés, il les amènera, il y préparera l'esprit de ses auditeurs. Sans cette précaution, il court risque de laisser ceux-ci froids et indifférents, et de passer, selon l'énergique expression de Cicéron, « pour un homme ivre au milieu d'une assemblée tempérante, *ebrius inter sobrios* ».

« C'est tout un siège à conduire, au moins un siège à l'ancienne mode, et l'assaut final veut être préparé par de lentes et sûres approches [1]. »

1. E. Longhaye. *Théorie des Belles-Lettres*, p. 261.

Poussé avec ardeur, le travail de la conviction peut déjà ébranler la place. Bourdaloue, comme on l'a dit, arrache des *pleurs de raison*. Cela suppose que la démonstration est déjà toute pénétrée de vie, de chaleur et de mouvement.

La peinture des mouvements et affections de l'âme, l'influence de la sensibilité de l'orateur, son amour ardent du vrai, produiront ensuite un lent et profond ébranlement.

Puis viendra l'assaut définitif, l'effort directement tenté sur la sensibilité d'autrui.

c) *L'orateur ne doit pas trop prolonger le pathétique;* les larmes tarissent vite.

Une émotion continue fatigue et par là même indispose.

Cependant l'orateur veillera à ne pas arrêter le pathétique trop brusquement.

Il ne suffit pas d'arriver aux abords de la place, il faut pénétrer dedans si l'on veut s'en rendre maître.

5. **Le goût** chez l'orateur est le discernement appliqué à l'emploi des images dont il se sert pour exciter les passions. Il faut être très réservé dans l'usage et dans la création des images :

> Ce style figuré dont on fait vanité
> Sort du bon caractère et de la vérité,

dit avec raison Alceste dans *le Misanthrope* (I, 2).

L'image doit avoir un rapport naturel avec l'idée qu'elle exprime, sans cela elle choque la raison.

Elle doit servir à peindre la vérité et à lui donner de la force, et non pas seulement à orner le style. « Tout ornement qui n'est qu'ornement est de trop, dit Fénelon, retranchez-le, il ne manque rien, il n'y a que la vanité qui en souffre. » Toute expression dans le discours doit porter quelque chose dans l'esprit de l'auditeur, et lui ouvrir quelque vue.

Toutes les qualités que nous venons de réclamer pour l'orateur sont des qualités intellectuelles ou morales. Pour dire tout ce qu'il doit être, il conviendrait d'ajouter les dispositions physiques que réclame l'action oratoire : la voix, la prononciation, le geste. Nous y reviendrons plus loin, en parlant des *Qualités du discours*.

§ 2. — QUALITÉS PROPRES AUX DIVERS ORATEURS.

Les circonstances dans lesquelles l'orateur est appelé à parler, les auditoires auxquels il s'adresse exigent de lui, en outre des qualités communes à tous les orateurs, certaines dispositions particulières qu'il nous reste à exposer maintenant.

En considérant l'éloquence telle qu'elle existe aujourd'hui, nous constatons que l'orateur peut être appelé à parler, soit dans la chaire, soit à la tribune, soit au barreau, soit à l'Académie ou autres sociétés analogues.

A ces diverses circonstances doivent correspondre des qualités particulières.

1. L'orateur de la chaire.

1. L'**orateur de la chaire** doit avoir **le sentiment de la grandeur de sa mission**. Il est le dépositaire et le semeur de la parole divine que Jésus-Christ a fait entendre au monde. « Porteur de cette parole, le prédicateur n'est pas seulement un homme public qui plaide, dans un lieu sacré, les plus graves, les plus sublimes, les plus chers intérêts des sociétés humaines : c'est l'homme de Dieu revêtu d'un caractère auguste qui lui donne la physionomie et l'autorité d'un maître divin [1]. » L'orateur sacré ne doit jamais perdre de vue sa sublime mission.

Même, à le considérer d'un point de vue humain, le ministère du prédicateur est encore si grand ! « Qui avait imaginé, avant le christianisme, d'instituer au milieu des cités, bien plus, dans chaque village, cette leçon publique et gratuite de morale, cet enseignement perpétuel des saintes croyances, cet appel périodique au bien, qui tombe de la plus humble chaire chrétienne comme une manne intarissable et bienfaisante ? Combien d'hommes, combien de Français condamnés à un incessant travail et aux préoccupations les plus étroites d'un intérêt personnel et toujours pressant, n'ont pas entendu parler ailleurs qu'à l'église, de vertu, de devoir, de

1. P. Monsabré, *La Prédication*, p. 4.

sacrifices, d'un monde meilleur, d'espérances immortelles? Et quel est le point du globe où ne s'élève de temps à autre cette voix fortifiante et consolatrice de la chaire chrétienne?

« Son texte est toujours le même, et l'on ne peut en imaginer de plus sublime. Il s'agit toujours, dans ses discours, de Dieu, de l'homme, du monde, du bien et du mal, des misères de notre nature, de la grandeur de notre destinée et de la miséricorde mystérieuse qui peut seule combler l'intervalle. Ce thème universel et éternel est si grand qu'il élève le plus humble esprit et la plus faible parole [1]. »

Aussi M. Brunetière a-t-il eu raison de dire : « Le plus grand orateur chrétien n'est pas celui que la nature a le mieux doué pour l'éloquence, mais celui qui a eu de sa religion, de sa force et de la diversité des moyens qu'elle possède pour agir sur l'homme, la plus profonde intelligence [2]. »

2. L'orateur de la chaire doit posséder la **science sacrée**. C'est la vérité qu'il est chargé de répandre. Il la trouvera d'abord dans l'Écriture Sainte, « divinement inspirée, dit saint Paul [3], pour l'enseignement de l'humanité » ; puis dans la Tradition conservée par les Pères et les Docteurs de l'Église, et dans la Théologie. Ce sont là les sources proprement dites de la prédication.

1. Prévost-Paradol.
2. *L'éloquence de Fléchier.*
3. II Tim., III, 16.

A ces études fondamentales le prédicateur doit joindre l'étude de l'histoire, de la philosophie, des sciences naturelles et des sciences économiques et sociales.

La connaissance de ces diverses sciences lui fournira des lumières pour élucider nos dogmes et les faire mieux pénétrer dans les esprits, des armes pour les défendre contre les ennemis de la foi chrétienne. Comme le dit saint Bernard, l'orateur de la chaire doit « se remplir d'abord, afin de pouvoir donner de son abondance : *Implere prius, et sic curate effundere* ».

3. L'orateur de la chaire doit, avant tout, faire connaître les vérités dont il est l'apôtre. Mais, dit saint Augustin[1], « tous n'ont pas le goût de la vérité toute sèche, et, pour la faire agréer, l'art de plaire occupe dans l'éloquence une large place ». L'orateur chrétien doit donc **chercher à plaire**.

La manière de plaire pour le prédicateur n'est pas de multiplier les ornements, mais d'*intéresser* son auditoire.

Quelque sublime qu'elle soit, la vérité religieuse offre moins d'attraits à certains auditeurs, parce qu'elle ne leur est pas nouvelle. L'orateur chrétien qui voudra intéresser devra donc présenter l'éternelle vérité sous une forme nouvelle, c'est-à-dire sous une forme qui provoque l'attention.

« Il y a différentes manières de créer l'intérêt.

1. *De doctrina christiana*, IV, XIII.

On peut intéresser par un langage vrai, sympathique, varié, par des études de mœurs bien faites, par des traits piquants, par des images liées aux incidents de la vie, par des mouvements et des élans du cœur [1]. »

Toutefois, dans l'emploi de tous ces moyens de plaire, le prédicateur sera attentif à observer toutes les **convenances.**

Convenances de personnes, pour l'orateur d'abord, qui doit toujours rester homme de Dieu et apôtre; pour l'auditeur, à l'intelligence duquel il faut se proportionner.

Convenances de temps. L'orateur chrétien doit connaître son temps, il doit l'aimer, mais sans coupable complaisance. Il est bon de viser à l'actualité, mais il faut s'en défier et ne pas chercher à être trop moderne.

Convenances de lieu. La prédication se faisant dans un lieu saint, on ne doit rien s'y permettre qui soit en désaccord avec le respect et le recueillement qui lui conviennent.

4. Plus que tout autre, l'orateur chrétien doit **parler au cœur**; il doit toucher et émouvoir les âmes, fléchir les volontés et les décider à la pratique des vertus chrétiennes. Mais comment y arrivera-t-il s'il ne parle avec passion aux passions de ceux qui l'écoutent?

« La passion maîtresse d'un homme évangé-

1. Mullois, *Cours d'éloquence sacrée*, p. 204.

lique, c'est l'amour de Dieu, et conséquemment le zèle pour sa gloire et pour le bien des âmes. Cette passion maîtresse, inspirée et guidée par l'Esprit-Saint, saisit, pénètre, agite, exalte toutes les autres passions de l'orateur sacré et les fait parler avec une victorieuse éloquence[1]. »

« Elle fait vibrer les cordes sensibles de l'admiration, de la tendresse, de la compassion, de l'espérance, du désir, de l'audace, de l'indignation, de la tristesse et de la joie.

« La passion sort du cœur pour parler aux cœurs : c'est l'amour qui va chercher l'amour... Comment les âmes ne seraient-elles pas profondément touchées?

« Faire sentir aux âmes qu'on les aime avec passion, c'est le dernier mot de l'éloquence, le chant de la harpe sainte qui endort les mauvais instincts, attendrit les cœurs et rend dociles les volontés[2]. »

2. L'orateur politique.

Les qualités propres à l'**orateur politique** sont la *probité*, le *patriotisme*, la *science*, la *clarté du style* et la *faculté d'improvisation*.

Ces qualités peuvent et doivent se retrouver souvent chez les autres orateurs, mais elles sont plus nécessaires à l'éloquence politique, et elles y ont une action particulière.

1. Monsabré, *loc. cit.*, p. 231.
2. *Ibid.*, p. 242.

1. **La probité,** dans l'orateur politique, consistera :

a) A ne jamais donner l'appui de sa voix à des mesures ou à des lois qui seraient en opposition avec les principes fondamentaux de la société, ou avec les droits de Dieu ;

b) A s'inspirer dans tous les cas particuliers de convictions fortement assises ;

c) A s'élever au-dessus des intérêts particuliers et des passions, et à ne jamais se préoccuper que du bien général ;

d) A ne pas flatter les basses passions des autres pour obtenir plus facilement le succès.

2. **Le patriotisme** doit inspirer la probité de l'orateur politique. Il se manifeste, chez lui, par un amour ardent du peuple ; par un courage qui lui fera défendre l'honneur et les droits du pays, malgré les injures et les menaces de ses adversaires ; par un désintéressement qui le rendra insensible aux séductions de l'or ou des honneurs, comme aux appâts d'une mauvaise popularité.

3. **La science** de l'orateur politique doit avoir pour objet :

a) Une connaissance générale de l'histoire. Les peuples vivent de tradition, et on ne peut défendre bien leurs intérêts qu'en se reportant sans cesse à leur passé.

b) Une connaissance générale des diverses choses qui sont l'objet des délibérations d'une assemblée politique.

Sans doute, il lui est impossible d'avoir une connaissance approfondie de la diplomatie, de l'armée, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, des impôts, etc..., mais cependant rien de tout cela ne doit lui être étranger, s'il veut remplir consciencieusement son mandat.

c) La science complète d'une spécialité à laquelle il se consacrera : par là, il acquerra sur ce point une compétence devant laquelle il forcera ses adversaires à s'incliner.

4. Le **style** de l'orateur politique doit avoir pour première qualité la **clarté**. L'orateur doit cette clarté à l'importance et à la difficulté des sujets qu'il traite, à l'embarras qu'il éprouve souvent à dominer une assemblée tumultueuse. Cette clarté lui viendra surtout de l'ordre des idées et de la justesse des expressions.

L'auditoire d'une assemblée délibérante se tient en garde contre l'orateur qui cherche à le gagner par l'éclat des figures et la pompe de l'expression. Si l'orateur arrive cependant parfois aux images frappantes et aux hardiesses oratoires, il faut que ce soit chez lui l'effet de la conviction forte, et non le fruit de l'étude.

Lorsque l'orateur politique parle à un auditoire populaire, il lui est permis de s'adresser bien plus à l'imagination et au cœur; car, pour remuer les foules, il faut exciter l'enthousiasme, et c'est par l'imagination qu'on parle à l'imagination.

5. **La faculté d'improvisation**. Dans une assemblée politique, il y a place pour des discours écrits et préparés à l'avance ; et s'il fallait les exclure de la tribune, ce serait condamner un grand nombre de nos orateurs politiques. Mais l'orateur de la tribune n'aura toute sa force et toute son influence que s'il est capable de s'inspirer d'une discussion, pour y placer sur-le-champ le discours nécessaire, ou tout au moins pour donner immédiatement la réfutation qui s'impose.

3. L'orateur judiciaire.

Le rôle de l'**orateur judiciaire**, quoique plus restreint que celui de l'orateur sacré et de l'orateur politique, ne laisse pas d'être important et considérable. L'orateur judiciaire a pour mission de défendre le droit sous toutes ses formes.

A cause de cette mission, on réclame de lui une **probité** à toute épreuve, que n'altéreront jamais l'ambition et la cupidité ; une noble **indépendance** qui l'élève au-dessus des séductions et des menaces ; un **amour de la vérité et de la justice** qui ne lui fera jamais employer que des moyens conformes à l'honneur et à l'équité, et qui lui persuadera de ne se charger que des causes justes.

A ces qualités morales doivent être jointes chez l'orateur judiciaire la **science du droit** et une **rectitude parfaite de jugement**.

L'avocat doit-il s'interdire la passion oratoire? On l'a prétendu parfois, disant qu'exciter la pas-

sion du juge, c'est porter atteinte à son impartialité. Cependant, le meilleur avocat étant celui qui s'identifie le mieux avec la personne de son client, de quel droit lui interdirait-on d'éprouver les mêmes sentiments et les mêmes émotions? Pourquoi s'étonnerait-on qu'il laissât paraître ces sentiments et qu'il cherchât à les communiquer à ceux qui l'entendent?

Mais si l'orateur judiciaire veut avoir cette passion véritable, il faut qu'il la demande à l'amour de la vérité et de la justice.

4. L'orateur académique.

L'**orateur académique** se distingue des autres, surtout en ce qu'il ne se propose pas le même but à atteindre. Alors qu'en chaire, à la tribune, au barreau, on cherche à entraîner la volonté, à faire prendre une résolution, dans les sociétés académiques, on se propose d'éclairer l'intelligence et d'émouvoir la sensibilité.

Ainsi l'orateur académique ayant à faire l'éloge d'un personnage ou d'une vertu, les fera connaître d'une manière qui plaise à son auditoire et qui suscite son admiration, mais il ne visera pas au delà.

Étant tout occupé à instruire, et surtout à plaire en instruisant, il ne devra rien négliger des ressources que peut lui fournir un style tempéré. C'est pour cela que la **qualité d'écrivain** est plus requise de l'orateur académique que de tout

autre. D'autant plus que son discours étant lu, on ne lui pardonnerait pas les négligences et les incorrections qu'on excuse dans l'improvisation ; on ne lui pardonnerait même pas de n'avoir pas mis à profit le temps de la préparation, pour lui donner toute l'élégance et toute la perfection possible.

Toutefois chez l'orateur académique le talent d'écrivain doit être guidé par **un goût impeccable**. S'il cherche à plaire par la variété des ornements, il ne peut les dispenser qu'avec mesure ; on éblouit et on fatigue par trop de beautés.

5. L'orateur militaire.

L'**éloquence militaire** a peu d'influence de nos jours, et elle ne se manifeste guère que dans certains *ordres du jour* communiqués aux soldats par leurs chefs.

Les qualités qui ont toujours distingué l'orateur militaire sont la *brièveté*, l'*enthousiasme* et le *patriotisme*. Ce qu'on lui demande surtout, c'est le feu et l'énergie.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Voir les auteurs cités au chapitre précédent.
BLAIR. — *Lectures sur la Rhétorique.*
CREVIER. — *Rhétorique.*
BATTEUX. — *Genre oratoire.*
MONTAGNON. — *Littérature et genres littéraires.*
GAICHIÈS. — *Maximes sur la chaire.*
HAMON. — *Traité de la prédication.*
MULLOIS. — *Cours d'éloquence sacrée.*
MONSABRÉ. — *La prédication.*

DEUXIÈME PARTIE

LE DISCOURS

L'orateur le mieux doué a besoin de connaître les règles du discours. Car si le génie peut atteindre parfois à la plus haute éloquence sans suivre les sentiers battus, il ne peut y arriver, d'une manière continue, qu'en se soumettant à certaines exigences. Ces exigences, d'ailleurs, sont le fruit de l'expérience, et la meilleure manière de devenir orateur est d'étudier les œuvres des maîtres. C'est en nous inspirant de ces œuvres que nous dirons à quelles conditions un discours peut être éloquent.

Nous traiterons successivement du discours et de ses genres, des parties du discours et de l'expression du discours.

CHAPITRE PREMIER

DU DISCOURS ET DE SES DIFFÉRENTS GENRES

§ 1er. — DU DISCOURS.

Étymologiquement, le mot *discours* (du latin *discursus*) désigne un traité, une dissertation, une

suite de raisonnements, sur un sujet déterminé. C'est dans ce sens que Descartes l'a entendu en écrivant son *Discours de la Méthode*, et Bossuet, son *Discours sur l'Histoire universelle*.

Ordinairement ce mot s'applique à la *parole continue, adressée à un auditoire*, ou *écrite en vue de lui être adressée*. Il désigne ce genre de composition que les Latins appelaient *oratio*, l'acte de l'orateur.

1. *Tout discours est donc une composition littéraire,* c'est-à-dire une suite de pensées et de raisonnements, enchaînés selon un certain ordre et en vue d'un résultat à atteindre. Peu importe, dès lors, qu'il soit simplement parlé ou écrit pour être parlé : il est, comme toutes les autres compositions littéraires, une œuvre de l'esprit ayant pour but d'exprimer dans un ordre voulu des idées et des sentiments.

2. *Le discours est destiné à être prononcé en public.* C'est en cela surtout qu'il diffère du traité, de la dissertation; l'auteur d'un traité de géométrie, par exemple, ne se propose même pas de le lire à ses semblables; cette lecture, si elle avait lieu, ne serait pas un discours, parce que l'ouvrage n'a pas été composé pour être ainsi prononcé.

Le discours, au contraire, s'adresse nécessairement à un auditoire; lors même que celui-ci est absent, l'orateur ne peut le composer qu'en se préoccupant de l'auditoire fictif ou réel auquel il pourrait être adressé.

De là vient, pour l'orateur, la nécessité de se tenir toujours en *communication avec son auditoire.* C'est faute de cette qualité essentielle que tant de discours sont vagues, ternes, sans intérêt et, par conséquent, sans effet. L'orateur doit être bien pénétré de cette pensée qu'il parle, non pas devant une assemblée, mais à une assemblée à laquelle il doit communiquer ses pensées, ses sentiments, ses passions.

3. Le discours a, en effet, pour but de faire partager à autrui les idées, les sentiments et les résolutions qu'il exprime.

L'orateur, comme nous l'avons déjà dit après Cicéron, se propose d'instruire, de plaire et de toucher. Le savant et le philosophe, auteurs d'un traité, se proposent bien d'instruire, eux aussi, mais ils ne visent pas au delà. Le poète et l'artiste cherchent à plaire, à éveiller dans l'âme d'autrui des émotions, mais ces émotions ne seront pas celles qu'ils ont eux-mêmes éprouvées; ils n'ont pas la prétention d'agir sur la volonté et de l'entraîner. L'orateur veut aller jusque-là.

§ 2. — DIFFÉRENTS GENRES DE DISCOURS.

A la suite d'Aristote, la plupart des rhéteurs ont distingué trois genres de discours : le *genre délibératif,* le *genre judiciaire* et le *genre démonstratif.* Ces genres diffèrent par leur but et par leur objet.

Le **genre délibératif** a pour but l'*utile;* son objet est de conseiller ou de dissuader : il comprend les discours de la tribune.

Le **genre judiciaire** fait voir ce qui est *juste* ou *injuste;* il a pour objet d'accuser ou de défendre; tels sont les plaidoyers et tous les discours du barreau.

Le **genre démonstratif** a pour objet de louer ou de blâmer; son but, c'est l'*honnête;* à ce genre appartiennent les éloges, les panégyriques, etc.

Cette division très célèbre se justifie, chez Aristote, par la pratique des orateurs grecs qui parlaient seulement pour soutenir ou combattre un projet dans l'assemblée du peuple, pour accuser ou défendre devant un tribunal, pour louer ou blâmer tel ou tel personnage. Mais elle ne se justifie qu'à titre de fait, et non comme théorie.

Elle n'est pas aussi rigoureuse qu'elle le paraît. Le genre délibératif peut tout aussi bien conseiller le juste et le beau que l'utile. L'éloge et le blâme peuvent exister dans le genre judiciaire. Ces trois genres sont presque toujours confondus.

Par contre, dans quel genre pourra-t-on ranger les discours qui ont le *vrai* pour but, comme l'éloquence religieuse?

Les modernes ont fait prévaloir une autre division, moins profonde peut-être, puisque, au lieu de reposer sur le fond des choses, elle ne tient qu'à une circonstance purement extérieure. Mais cette di-

vision est plus complète, et elle est plus en rapport avec la réalité.

Les modernes distinguent les discours *religieux*, les discours *politiques*, les discours *judiciaires*, les discours *académiques*, et les discours *militaires*.

Nous parlerons successivement de ces divers genres.

1. Le discours religieux.

Le **discours religieux** a pour but de prêcher la vérité religieuse ; il relève de l'éloquence de la *chaire*, dite encore *éloquence sacrée*. L'orateur religieux s'appelle *prédicateur*, et son discours comme sa fonction, porte le nom de *prédication*.

Le discours de la chaire se distingue des autres :

1. par l'autorité de l'orateur qui ne parle pas en son nom, mais en vertu de la mission qu'il a reçue ;

2. par l'objet qu'il traite : la vérité religieuse, dogmatique ou morale, sous tous ses aspects ;

3. par le but vers lequel il tend. Ce but peut être de donner la foi à ceux qui ne l'ont pas, de la confirmer chez ceux qui la possèdent, d'instruire les ignorants, d'amener à une vie plus parfaite : par là même le prédicateur l'emporte sur les orateurs profanes, qui ne s'occupent que des intérêts temporels ;

4. par l'auditoire auquel il s'adresse. Alors que les autres discours s'adressent à des auditoires spé-

ciaux, le discours de la chaire peut et doit atteindre tout le monde.

L'éloquence de la chaire vient du christianisme. L'antiquité païenne n'eut jamais l'idée d'enseigner la vérité religieuse ou morale à la foule. La prédication a commencé avec les apôtres; mais ils prêchèrent la doctrine de Jésus-Christ sans avoir recours à l'art de la rhétorique.

Ce sont les Pères de l'Église surtout qui donnèrent à la prédication chrétienne tout son éclat. Saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Jean Chrysostome, etc.... chez les Grecs; saint Ambroise, saint Augustin, etc..., chez les Latins, en sont les principaux représentants.

Au moyen âge, d'ardents prédicateurs, comme saint Bernard, suscitèrent le beau mouvement des Croisades; un peu plus tard, la fondation de l'Ordre des Dominicains et de l'Ordre des Franciscains donna naissance à toute une légion d'orateurs dont la parole eut une immense influence sur le peuple.

Mêlée d'abord d'érudition païenne et chrétienne, au temps de la Renaissance, l'éloquence de la chaire se réforma avec saint François de Sales, Jean de Lingendes, Cospéan, etc.... mais elle n'atteignit sa véritable perfection qu'au dix-septième siècle, avec les Bourdaloue, les Bossuet, les Fénelon, les Massillon.

Le dix-huitième siècle vit la décadence de la chaire. Au dix-neuvième, la lutte contre le rationa-

lisme et la philosophie antichrétienne suscita une admirable phalange d'orateurs chrétiens. Les noms de Frayssinous, de Lacordaire, de Ravignan, du Père Félix, resteront la gloire de la chaire chrétienne.

La **forme du discours religieux** n'a pas été la même chez tous les prédicateurs. L'immense champ des vérités à enseigner, la nécessité de s'adresser à tous les hommes, les besoins des temps et des lieux forcèrent à varier le genre de prédication.

Deux genres se partagent l'éloquence de la chaire : un genre simple et un genre solennel. Dans chacun de ces genres, la forme du discours varie avec les sujets.

Dans le genre simple, on trouve le *prône* et l'*homélie;* dans le genre solennel, les diverses espèces de discours sont le *sermon*, la *conférence*, le *panégyrique* et l'*oraison funèbre*.

Le **prône** est une instruction simple, courte et familière qui se fait pendant la messe de paroisse, sur un sujet déterminé de dogme ou de morale. La simplicité qui caractérise ce genre d'allocution le met plus à la portée des esprits moins cultivés, et le rend plus apte à répandre l'instruction parmi les fidèles.

L'**homélie** (ὁμιλία, entretien familier), est un discours dans lequel le prêtre explique simplement et familièrement chaque partie de l'Épître et de l'Évangile, et en tire des instructions pratiques pour le bien des auditeurs. Ce genre d'entretien

remonte aux premiers siècles du christianisme. Dans l'assemblée des fidèles, on lisait un texte des Saintes Écritures que l'orateur sacré commentait ensuite et d'où il tirait de pieuses réflexions.

L'homélie a l'avantage de permettre une grande variété d'exhortations, et de répondre ainsi à tous les besoins d'un auditoire. Les Pères de l'Église excellent dans ce genre.

Le **sermon** est la forme solennelle de la prédication du dogme ou de la morale. Le sermon est une thèse dans laquelle on expose et on prouve une vérité, non d'une manière philosophique, mais d'une manière oratoire, et avec toutes les ressources que fournit la vraie rhétorique.

Pour conserver au sermon sa forme solennelle, on en a exagéré les conditions ; on y exigeait autrefois un double exorde, une invocation, des divisions et subdivisions, etc... De nos jours, on procède plus simplement. Le sermon n'a guère conservé de sa forme d'autrefois que l'usage d'un texte, emprunté à la Sainte Écriture et qui doit être comme l'annonce du sermon, un style plus soigné, et, quand le sujet le comporte, des divisions très nettes.

Les sermons les plus célèbres sont ceux des prédicateurs du XVIIe siècle, Bossuet, Bourdaloue et Massillon. Malgré la liberté d'allure que s'est donnée la prédication contemporaine, c'est encore chez ces incomparables modèles qu'elle trouve le mieux à se former.

La **conférence** est un discours où l'orateur

sacré se propose de dissiper les malentendus entre le christianisme et la raison, en établissant les preuves de la religion, ou en la défendant contre les attaques de ses ennemis.

La conférence diffère du sermon par son caractère apologétique surtout : le sermon expose la vérité de la foi à ceux qui y croient, mais qui ont besoin seulement qu'on la leur rappelle, soit pour leur instruction, soit pour la direction de leur vie ; la conférence défend la vérité devant ceux qui n'y croient pas ou qui peuvent être ébranlés dans leur foi ; elle a recours surtout à des arguments rationnels.

C'est au XIX[e] siècle que ce genre de discours a été inauguré dans la chaire chrétienne. Lacordaire lui a donné son plus vif éclat dans la chaire de Notre-Dame de Paris.

Le **panégyrique** est un discours exclusivement consacré à la louange d'un saint. Le but du panégyriste est d'édifier ses auditeurs par le récit de la vie et des vertus du saint, et de les inviter à l'imiter. Le panégyrique est donc à la fois un éloge et un discours moral.

Les prédicateurs de panégyrique ont peine à éviter deux écueils : l'exagération et le vague.

Quelques-uns exagèrent à tel point les vertus de leur personnage qu'à les entendre, le saint qu'ils louent occupe incontestablement la première place dans le ciel ; d'autres en font un portrait si vague et si banal que l'éloge pourrait se répéter de tout autre saint.

C'est dans Bossuet (Panégyrique de *saint Paul*, de *saint Bernard*, de *saint André*, etc.), et dans Bourdaloue (Panégyrique de *saint Louis*) qu'il faut chercher les modèles du panégyrique.

L'**oraison funèbre** est un discours prononcé du haut de la chaire chrétienne à la louange des morts illustres.

L'oraison funèbre n'est pas un simple éloge d'un personnage, c'est un discours destiné à confirmer la doctrine religieuse; elle doit être une leçon pour les vivants : leçon sur la vanité des choses humaines, leçon sur une autre vie à gagner et sur les vertus à pratiquer, à l'exemple du personnage dont on fait l'éloge.

C'est ainsi que les Pères de l'Église, saint Grégoire de Nazianze, dans l'oraison funèbre de *Césaire son frère*, de *Saint Basile son ami*, etc..., saint Ambroise dans l'oraison funèbre de *Théodose*, etc..., Bossuet, dans ses grandes oraisons funèbres de *Henriette de France*, *Henriette d'Angleterre*, *Condé*, etc...; Fléchier dans celle de *Turenne*; Lacordaire, dans celle du *général Drouot*, etc..., ont compris ce genre et lui ont donné l'élévation qui le caractérise.

Aussi ne faut-il pas confondre l'*oraison funèbre* avec certains éloges, même prononcés du haut de la chaire et qui ont bien plus pour but de louer le défunt que d'être une instruction pour l'auditeur.

A plus forte raison ne faut-il pas voir dans l'o-

raison funèbre un genre qui rappelle les éloges funèbres des anciens.

L'antiquité grecque faisait prononcer publiquement l'éloge des citoyens morts pour la patrie; mais, le plus souvent, elle ne faisait pas l'éloge d'un homme en particulier. C'est ainsi que Périclès fit l'éloge funèbre des soldats tués à la guerre de Samos (an 441 avant Jésus-Christ).

A Rome, l'éloge funèbre fut d'abord une sorte de récompense nationale, décernée aux services rendus à la patrie. Plus tard il devint le privilège des grandes familles et des empereurs. Mais tous ces discours n'avaient rien de commun avec nos oraisons funèbres.

2. Le discours politique.

L'**éloquence politique** ou éloquence de la tribune a pour objet la discussion, dans les assemblées délibérantes, des affaires et des intérêts d'une nation.

Elle comprend les discours de politique générale et la discussion des lois; mais il convient d'y rattacher les discours d'ordre politique prononcés en dehors des assemblées législatives, dans les réunions populaires, dans les comités ou les clubs, etc...

L'éloquence politique fut très florissante à Athènes et à Rome. Chez les Grecs, les affaires de

l'État se décidaient dans l'assemblée du peuple, c'est-à-dire sur la place publique. Le premier venu pouvait y prendre la parole. « Tout dépendait du peuple, dit Fénelon, et le peuple dépendait de la parole [1]. » C'est ainsi que Périclès demeura pendant trente ans le maître d'Athènes, rien que par l'ascendant de son éloquence.

Plus tard l'éloquence politique eut ses écoles et ses maîtres.

Les deux principaux orateurs politiques de la Grèce furent Eschine et Démosthène. Celui-ci surtout restera le modèle incontesté de l'éloquence politique, par l'énergie et l'élévation de la pensée, la force du raisonnement, la véhémence des passions et l'admirable simplicité du style. Ses *Philippiques* et ses *Olynthiennes* méritent encore d'être étudiées par les orateurs de nos jours. A Rome l'éloquence politique fleurit surtout sous la République. Cicéron en est le plus illustre représentant; mais il n'a ni la force, ni la simplicité de Démosthène.

Pour persuader le peuple d'Athènes, vif, intelligent, il fallait la force de la dialectique et la fougue de la passion; pour remuer les Romains fiers et dédaigneux, il fallait les ornements du style, l'ampleur de la période, et tout l'attirail des précautions oratoires qui caractérisent les discours de Cicéron.

1. *Lettre à l'Académie.*

Les peuples modernes n'ont guère connu l'éloquence politique qu'avec les institutions parlementaires et les assemblées permanentes.

En France, malgré quelques essais aux États généraux de 1302 et de 1614, elle n'a commencé qu'aux États généraux de 1789. L'Assemblée constituante eut comme orateurs principaux, Mirabeau, Maury, Cazalès et Barnave. A des titres divers et avec des mérites différents, Robespierre, Vergniaud et Danton furent les orateurs de la Convention.

Napoléon n'avait pas permis à l'éloquence publique de se produire ; mais, sous la Restauration et depuis, la tribune politique n'a pas cessé de briller du plus vif éclat. Sous la Restauration, elle se glorifia des noms de Royer-Collard, de Serre, Benjamin Constant, Casimir Perier, Martignac, le général Foy, etc... ; plus tard, elle produisit les Guizot, les Thiers, les Berryer, les Montalembert, et une foule d'autres qui, jusqu'à nos jours, ont fait de l'éloquence parlementaire une gloire incontestée pour notre pays.

Les Anglais nous avaient devancés dans l'éloquence parlementaire. La guerre d'Amérique et la lutte contre la Révolution française furent les grands excitants de cette éloquence en Angleterre. Les plus célèbres orateurs anglais furent Burke, William Pitt, connu plus tard sous le nom de lord Chatam, Fox, etc... Dans la suite, O'Connell, *le grand agitateur* de l'Irlande, illustra à jamais l'éloquence politique, au point qu'on a pu dire de

lui que « jamais, en aucun siècle et en aucun pays, aucun homme ne prit sur sa nation un empire aussi absolu, aussi complet [1] ».

De nos jours, l'éloquence politique compte de nombreux représentants presque dans toutes les grandes nations de l'Europe. Le discours politique est partout la grande puissance qui décide du sort des peuples. Jamais, à aucune époque, la parole humaine n'avait été appelée à exercer une telle influence.

3. Le discours judiciaire.

Le **discours judiciaire** est tout discours prononcé devant les tribunaux, ou à l'occasion d'un procès.

Le mot *discours du barreau*, par lequel on le désigne quelquefois, ne convient qu'à une partie du genre judiciaire, au discours de l'avocat, lequel plaide devant la *barre* ou barrière séparant les juges du public.

L'avocat n'est pas seul à parler devant un tribunal : il défend les intérêts de son client. Mais la société peut être intéressée aussi à une affaire, il lui faut un avocat, un organe pour sauvegarder et défendre ses droits ; cet organe porte le nom de *ministère public*. Ce ministère est confié au procureur général, à l'avocat général, au procureur et au substitut.

1. Cormenin, *Livre des Orateurs*.

Les discours prononcés par le ministère public portent le nom de **réquisitoires,** quand ils ont pour objet de demander une peine contre un criminel; de **conclusions,** quand il s'agit d'apprécier les raisons fournies par les avocats des deux parties, dans les causes civiles.

Le discours de l'avocat porte le nom de **plaidoyer**. Il a pour objet de faire valoir les droits de quelqu'un contre ceux qui les contestent; ou de défendre un accusé, en prouvant qu'il n'est pas coupable, ou, s'il l'est, en cherchant à diminuer la gravité de la faute; dans ce dernier cas, il plaide, comme l'on dit, les *circonstances atténuantes*.

A l'éloquence judiciaire se rattachent les discours de rentrée des cours et des tribunaux. Ces discours roulent d'ordinaire sur la justice et les devoirs de la justice.

On les appelait autrefois des *mercuriales,* parce qu'ils étaient prononcés le mercredi après la semaine de Pâques; ils avaient alors pour objet de signaler les désordres commis dans l'administration de la justice.

Au genre du discours judiciaire il convient de rapporter certains écrits qui ont pour but d'éclairer les juges. Tels sont les **rapports** ou exposés d'une cause faits par le juge, les **consultations** ou avis motivés sur une cause, les **mémoires** ou relations par écrit des principaux points d'une affaire litigieuse. Ces divers écrits ne sont pas des discours. Il n'y faut donc pas chercher la forme

oratoire proprement dite. La clarté et la précision en sont les deux qualités importantes.

C'est encore chez les anciens qu'on trouve les noms les plus illustres de l'éloquence judiciaire. Chez les Grecs, Eschine et Démosthène, chez les Romains, Cicéron, Hortensius, restent les maîtres.

A Athènes, chaque citoyen plaidait lui-même sa cause; cependant des rhéteurs appelés *logographes* se chargeaient de composer les discours que débitaient ensuite les plaideurs devant le tribunal.

A Rome, les patriciens durent d'abord plaider leurs causes. Plus tard, il leur fut permis de se choisir des défenseurs; c'est alors que la carrière d'avocat devint une des plus recherchées, à cause surtout de l'influence qu'elle valait, au point de vue politique, à celui qui y réussissait.

Quoique l'éloquence judiciaire ait pris naissance chez nous, avec les cours féodales de saint Louis, c'est au seizième siècle seulement qu'elle commença à se révéler avec Michel de l'Hospital et Étienne Pasquier; mais elle était embarrassée de fausse érudition et de subtilités ingénieuses. Au dix-septième siècle, Lemaistre et Patru la relèvent. Le dix-huitième siècle s'honore des discours de Daguesseau, Séguier, Servan et des mémoires de Lally-Tollendal et de Beaumarchais.

L'institution du jury au dix-neuvième siècle ouvrit un nouveau champ à l'éloquence judiciaire; les

plus illustres avocats furent, sous la Restauration, Martignac et Dupin aîné ; sous la monarchie de Juillet, Dufaure et Berryer ; sous l'empire, J. Favre et Lachaud.

Il nous est difficile de juger les discours de ces orateurs autrement que par la réputation qu'ils ont laissée ; improvisées pour la plupart, leurs plaidoiries ne nous sont connues que par des comptes rendus sténographiques qui permettent seulement de soupçonner leur action oratoire.

4. Le discours académique.

Le **discours académique** est celui qui est prononcé dans les Académies, ou en vue des solennités et concours académiques.

Son objet est multiple. Il peut avoir pour but d'instruire, comme les *leçons des Facultés*, les *conférences ;* ou de faire l'éloge de certains personnages comme les *discours de réception à l'Académie ;* de la vertu, comme les *Rapports sur les prix de vertu ;* du talent, comme les *Rapports sur les concours*. Il peut même faire directement l'éloge de la personne à laquelle il s'adresse, comme les *compliments* et les *remerciements*.

Le plus souvent, ces discours sont des discours d'apparat, où l'éclat du style doit se joindre à la délicatesse de la pensée. Car ils ont surtout pour but de plaire.

L'éloquence académique fut très goûtée en Grèce. Son principal représentant y fut Isocrate, célèbre par son *Panégyrique d'Athènes.*

A Rome, c'est dans l'éloge funèbre que se distinguèrent les orateurs académiques. Dans les temps modernes, très souvent l'éloquence académique a eu aussi pour objet l'éloge des personnages défunts, mais son théâtre le plus brillant a été l'Académie française. Depuis Patru, en 1640, elle a conservé l'usage de faire prononcer un discours à tout nouveau membre qu'elle reçoit. Primitivement, ce discours devait contenir l'éloge de Louis XIV et de Richelieu ; mais depuis longtemps le récipiendaire se contente de faire l'éloge de son prédécesseur.

5. Le discours militaire.

Le **discours** ou **harangue militaire** était très usité chez les peuples anciens, si nous en jugeons par les discours que nous rapportent les historiens de l'antiquité.

Mais il est permis de penser que ces harangues sont plus l'œuvre des historiens que des généraux auxquels on les prête.

Chez les modernes, nous ne trouvons guère de discours militaire proprement dit. L'histoire nous a conservé le souvenir de certains mots heureux qui durent faire plus pour enflammer les soldats

que les longues harangues. Aujourd'hui le discours militaire n'est plus guère en usage que sous la forme d'une *proclamation* ou d'un *ordre du jour* communiqué aux troupes.

Napoléon Ier fut le maître de cette éloquence énergique, brève, entraînante :

« Soldats, je suis content de vous ! disait-il après Austerlitz. Vous avez décoré vos aigles d'une immortelle gloire... Bientôt je vous ramènerai en France. Là, vous serez l'objet de mes plus tendres sollicitudes, et il vous suffira de dire : J'étais à Austerlitz, pour qu'on réponde : Voilà un brave. »

« Sa manière de haranguer, dit Cormenin, n'a rien de semblable chez les modernes ou dans l'antiquité. Il parle comme s'il était non sur un tertre ordinaire, mais sur une montagne. »

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE.

Maury. — *Essai sur l'éloquence de la chaire.*
Villemain. — *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle.*
Bourgain. — *La chaire française au XIIe siècle.*
Lecoy de la Marche. — *La chaire française au moyen âge.*
Jacquinet. — *Des Prédicateurs au XVIIe siècle avant Bossuet.*
Hurel. — *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV.*
Gandar. — *Bossuet orateur.*
Feugère. — *Bourdaloue, sa prédication et son temps.*
d'Haussonville. — *Lacordaire.*
Longhaye. — *La prédication. — Grands maîtres et grandes lois.*
Cormenin. — *Livre des Orateurs.*
Laurentie. — *De l'Éloquence politique.*
Pellisson. — *Les Orateurs politiques de la France de 1830 à nos jours.*
Joly. — *Le Barreau de Paris.*
Pinard. — *Le Barreau au XIXe siècle.*

CHAPITRE II

LES PARTIES DU DISCOURS

Toute composition littéraire comprend essentiellement trois parties : un début ou entrée en matière, le développement ou le corps du sujet, la conclusion. Ces trois parties se retrouvent dans le discours.

Les moyens de produire la persuasion constituent la partie fondamentale, le développement ou corps du discours. Mais, avant de développer les preuves qui amènent la persuasion, il est nécessaire de *poser la question* que l'on veut résoudre, et, la question résolue, il faut en tirer une conclusion. Poser la question, la résoudre, conclure, voilà les trois parties, essentielles de tout discours.

Les rhéteurs appellent ces trois parties : la **proposition**, la **confirmation** et la **péroraison**.

Mais le discours renferme souvent trois autres parties, que les rhéteurs nomment l'**exorde**, la **narration** et la **réfutation**.

L'*exorde* est une entrée en matière, destinée à préparer l'auditeur ; il se termine par la position de la question, que nous avons nommée *proposition*.

La *narration* intervient dans le discours quand

des faits doivent être apportés à l'appui de la preuve.

La *réfutation* a pour but de détruire les raisons contraires à celles que donne l'orateur.

Quoique les six parties ne se rencontrent pas dans tous les discours, nous les étudierons successivement, mais nous rattacherons à la confirmation, la narration et la réfutation qui, le plus souvent, n'en sont que le complément.

§ 1er. — L'EXORDE.

1. **Rôle de l'exorde.** — L'exorde est le début du discours; c'est une entrée en matière, une sorte d'avenue qui mène à l'édifice, selon l'image de Quintilien.

Il sert à préparer les auditeurs et à se concilier leur attention et leur bienveillance.

Il importe que la première impression de l'auditeur soit favorable à l'orateur, pour qu'il l'écoute ensuite avec plaisir. Il importe également que tout d'abord l'auditeur sente l'intérêt du sujet qui va être traité, afin qu'il y donne toute son attention.

Cependant, il est des circonstances où l'orateur n'a besoin de se concilier ni cette bienveillance, ni cette attention; l'auditeur est au courant de la question, toute entrée en matière risquerait d'être superflue, l'exorde alors n'est pas nécessaire.

Dans ce cas, l'orateur se contente de la proposition. Mais ce cas est rare.

2. **Matière de l'exorde.** — L'orateur peut tirer son exorde :

1° du sujet lui-même, en montrant tout l'intérêt qu'il renferme ; ce qu'il offre, par exemple, de nouveau, de terrible, d'avantageux, etc... ;

2° de ses auditeurs, en disant ce qui est à leur éloge, ce qui peut leur plaire. Cicéron conseille de chercher à émouvoir dès l'exorde ;

3° des circonstances de temps, de lieu, de personnes ; d'un événement particulier. C'est ainsi que saint Paul, parlant devant l'Aréopage, tirait son exorde du caractère religieux des Athéniens.

3. **Différentes espèces d'exordes.** — On distingue généralement quatre sortes d'exordes : l'exorde simple ou direct, l'exorde insinuant, l'exorde solennel, et l'exorde *ex abrupto.*

L'**exorde simple ou direct** consiste à entrer en matière, sans détour, sans essayer de se concilier la bienveillance de l'auditoire par des précautions ou des habiletés. Cet exorde convient aux discours de peu d'importance, et devant des auditoires bien disposés. On cite, dans ce genre, comme un modèle, l'exorde du sermon de Fénelon sur la *Vocation des Gentils.*

L'**exorde insinuant** consiste à se glisser adroitement dans l'esprit de l'auditeur, pour dissiper les préventions, changer ses dispositions, et par là même substituer sa bienveillance à son opposition.

Cet exorde est nécessaire toutes les fois qu'il y a des préjugés à vaincre, ou qu'on doit répondre à un adversaire redoutable. On cite comme modèles d'exorde insinuant celui de Démosthène dans le discours sur la *Couronne*, celui de Cicéron dans le *Pro Milone* et contre la *loi agraire*, celui de de Sèze pour la *Défense de Louis XVI*, etc...

L'**exorde solennel** ou pompeux, consiste à user, dès le début du discours, de toutes les magnificences de l'art oratoire. Cet exorde convient aux discours académiques, aux oraisons funèbres, aux panégyriques et à tous les discours solennels. Les exordes de Bossuet, dans ses *Oraisons funèbres* surtout, sont dans ce genre pour la plupart :

« Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons. » (*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*)

L'**exorde véhément,** ou, comme on l'appelle encore, *ex abrupto*, est celui dans lequel l'entrée en matière se fait brusquement, sans préparation ni détour :

« Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience? » s'écriait Cicéron.

« J'étais encore destiné à rendre ce devoir funèbre à très haute et très puissante princesse Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, dit Bossuet. Elle que j'avais vue si attentive, pendant que je rendais le même devoir à sa mère... »

Quelques auteurs refusent le caractère d'exorde à de tels débuts; ils prétendent que, dans ce cas,

l'exorde n'existe pas. Mais de ce que les auditeurs sont déjà au courant du sujet qui va être traité, il ne s'ensuit pas que l'orateur ne doive pas les y introduire. Il les y introduit plus rapidement, en profitant de ce qu'ils savent, mais son exorde reste toujours une entrée en matière.

4. Qualités et défauts de l'exorde.

a. L'exorde doit être **naturel** et **vrai**, c'est-à-dire vraiment lié au discours qui va suivre ; il sert d'avenue au sujet, il doit donc y conduire. S'il ne montre pas le but vers lequel tend le discours, c'est un hors-d'œuvre.

C'est pour cela que certains rhéteurs conseillent de terminer la composition du discours par l'exorde : « La dernière chose qu'on trouve en faisant un ouvrage, dit Pascal, c'est de savoir celle qu'il faut mettre la première. » Tout au moins faut-il ne composer l'exorde qu'après avoir bien médité son sujet, de manière à ce qu'il en sorte comme une fleur de sa tige, selon l'expression de Cicéron.

Quand l'exorde n'est pas naturel et vrai, il risque d'être *banal* et *vulgaire;* il peut être appliqué indistinctement à plusieurs causes, à plusieurs sujets [1] ; ou bien il est *inutile* et devient ainsi un prélude oiseux qui ne fait qu'indisposer l'auditeur.

1. Dans une lettre à Atticus, Cicéron s'accuse lui-même d'avoir mis à son traité de *la Gloire* le même préambule qu'à son troisième livre des *Académiques:* il l'avait fait par mégarde : « Cela vient, dit-il, de ce que j'ai une collection de préambules tout faits. » (XVI, 61.)

b. L'exorde doit être **proportionné** au discours, soit pour la longueur, soit pour le ton.

« On ne met pas la tête d'un géant sur les épaules d'un pygmée, comme on ne place pas un vaste portique à l'entrée d'un petit bâtiment. Ne serait-il pas absurde de rendre l'entrée d'un tombeau aussi riante que celle d'un jardin?[1] »

Quand l'exorde n'a pas cette proportion, il est dit *prolixe* et *déplacé*. La prolixité est souvent le défaut des jeunes, ils ne savent pas arriver au sujet; ils se perdent en des longueurs fastidieuses, ou bien ils anticipent sur les réflexions qui devront trouver place dans le corps du discours.

Un exorde déplacé fut incontestablement celui dont se moque Racine reprochant à Patru d'avoir imité l'exorde du *Pro Quintio* de Cicéron, dans le banal procès d'un pâtissier contre un boulanger.

c. L'exorde doit être d'un **style correct, simple et élégant**. « Il ne doit pas être trop châtié, dit Quintilien, ni trop sentir la période; il doit être soigné et sans artifice. »

A plus forte raison faut-il y éviter l'affectation et la recherche qui indisposeraient sur-le-champ l'auditeur.

Il ne faut pas davantage qu'on y sente une fausse modestie. Le mieux, pour l'orateur, est de parler peu de lui. Il risquerait trop d'être accusé de vanité ou d'ostentation.

1. Verniolles.

Parfois l'exorde se termine par un *compliment* pour quelqu'un des auditeurs. Le compliment demande beaucoup d'habileté : il doit joindre la finesse à la simplicité, la délicatesse à l'élévation, la noblesse à la grâce. Un modèle du genre est celui que Massillon adressait à Louis XIV, dans un sermon pour le jour de la Toussaint :

« Sire, si le monde parlait ici à Votre Majesté, il ne lui dirait pas : *Bienheureux ceux qui pleurent.* Heureux, vous dirait-il, heureux le prince qui n'a jamais combattu que pour vaincre, qui a rempli l'univers de son nom ; qui, dans le cours d'un règne long et florissant, jouit avec éclat de tout ce que tous les hommes admirent, de la grandeur de ses conquêtes, de l'estime de ses ennemis, de l'amour de ses peuples, de la sagesse de ses lois... Mais, Sire, l'Évangile ne parle pas comme le monde. »

§ 2. — LA PROPOSITION ET LA DIVISION.

1. De la proposition.

L'exorde ayant pour but d'amener le sujet, de lui servir d'introduction, doit se terminer par la position de la question ; c'est cette conclusion de l'exorde que les rhéteurs appellent la **proposition**.

La proposition est donc la formule qui indique le sujet à traiter. Elle doit être *claire*, afin que l'auditeur sache bien où on veut le conduire. Il n'est pas indispensable à la clarté que la proposition soit faite sous la forme d'une annonce : « Je

vais vous inviter... vous verrez que... »; elle doit être *nette* et *précise*, c'est-à-dire exprimer à l'avance le discours et seulement le discours; car, comme le dit Fénelon, « le discours est la proposition développée; la proposition est le discours en abrégé[1] ».

La proposition peut être *simple* ou *composée*, suivant que le discours comprendra un ou plusieurs objets. Voici la proposition du sermon de Massillon sur *les Exemples des Grands :*

« Les exemples des princes et des grands roulent sur cette alternative inévitable; ils ne sauraient ni se perdre, ni se sauver tout seuls. Vérité capitale, qui va faire le sujet de ce discours. »

Dans son *Pro Archia,* Cicéron dit :

« Je vous ferai voir non seulement qu'Archias est citoyen romain, mais que, s'il ne l'était pas, vous devriez lui donner ce titre. »

Ici la proposition est composée.

Quand la proposition est composée, il y a division dans le discours.

2. De la division.

On a souvent discuté sur l'usage de la **division** dans le discours. Les orateurs sacrés du dix-septième siècle divisaient toujours leurs discours en deux ou plusieurs parties. Bossuet divise avec

1. *Lettre à l'Académie.*

méthode. Bourdaloue de même, mais il subdivise à l'excès parfois.

Nous avons vu plus haut la division du *Pro Archia* de Cicéron. L'orateur romain cependant ne divise pas toujours ses discours. En cela, il imite les grands orateurs grecs qui se contentaient d'avoir un plan bien suivi. C'est ce que firent plus tard aussi les Pères de l'Église. La division du discours a surtout été en usage depuis les orateurs du moyen âge, mais il faut bien reconnaître que ceux-ci en ont abusé.

La division n'est guère formulée aujourd'hui que dans les discours de la chaire; à la tribune et au barreau, l'orateur annonce rarement les diverses parties de son discours.

Il nous semble que, pour trancher cette question de l'usage de la division dans le discours, il importe de faire certaines distinctions :

1. *La question porte moins sur la division du discours que sur l'annonce ou la formule du discours.* Or, il est bien certain que, quoiqu'ils ne formulent pas leurs divisions, les orateurs de la tribune ou du barreau ne manquent pas de diviser leur sujet, toutes les fois que cela est nécessaire, c'est-à-dire, par exemple, toutes les fois que la question offre divers aspects, toutes les fois qu'il faut recourir à divers ordres de preuves, etc... Cette division non exprimée est simplement l'ordre logique de la pensée.

Est-il nécessaire de formuler à l'avance la divi-

sion qu'on suivra? Les orateurs de la chaire le croient généralement; ils disent, et à bon droit, que, par là, ils facilitent l'attention de l'auditeur qui sait mieux où on le conduit. Mais, quand le discours ne doit pas être long, quand la liaison des idées suffit à guider l'esprit, il n'est pas nécessaire d'annoncer la division en termes formels.

2. *Il ne faut pas confondre la division avec le développement et la progression des idées.* Ajouter des preuves aux preuves, ce n'est pas diviser, c'est fortifier l'idée principale. De là vient qu'à la tribune, où le plus souvent on cherche à faire prévaloir une seule idée à la fois, l'orateur se contente d'entasser ses arguments avec ordre, sans les diviser en les annonçant.

Cette annonce même pourrait leur enlever de la force.

3. *La division n'a pas pour but d'annoncer un multiple sujet.* Beaucoup d'orateurs tombent dans ce défaut : au lieu d'un discours, ils en font deux ou trois. Le moyen d'éviter cet inconvénient, est de toujours se proposer un but unique à atteindre, une conviction *une* à produire. De même, si le sujet ne comporte que le développement d'une seule pensée, il serait ridicule de chercher à la morceler.

4. Lorsqu'on croit devoir employer la division, il faut éviter celles qui sont subtiles, compliquées ou de mauvais goût.

Fénelon, qu'on représente parfois comme l'ennemi de la division, s'est surtout élevé contre la

subtilité de certains prédicateurs de son temps, de celui en particulier qui, prêchant sur la cérémonie des Cendres, disait :

« Cette cendre, quoiqu'elle soit un signe de pénitence, est un principe de félicité; quoiqu'elle semble nous humilier, elle est une source de gloire; quoiqu'elle représente la mort, elle est un remède qui donne l'immortalité[1]. »

« Quand on divise, dit Fénelon, il faut diviser simplement, naturellement : il faut que ce soit une division qui se trouve toute faite dans le sujet même, une division qui éclaircisse, qui range les matières, qui se retienne aisément et qui aide à retenir tout le reste, enfin une division qui fasse voir la grandeur du sujet et de ses parties[2]. »

§ 3. — LA CONFIRMATION.

La **confirmation** est le développement de l'idée formulée dans la proposition et la division. *Elle est la partie du discours où l'on prouve la vérité de ce qui a été avancé.* C'est, comme on le voit, la partie principale ; à proprement parler, c'est tout le discours ; les autres parties n'ont pour but que de la faire valoir, en la présentant, ou en insistant sur les conclusions qui en découlent.

Puisque la confirmation consiste à prouver la vérité que l'orateur veut faire prévaloir, elle se compose donc des **preuves**.

1. *Premier Dialogue sur l'éloquence.*
2. *Ibidem.*

Sans doute l'orateur a d'autres moyens d'arriver à la persuasion : il en est qui dépendent de ses qualités personnelles, comme nous l'avons vu dans la première partie, de la confiance qu'il inspire, de son habileté, de son émotion, de sa chaleur, etc...; il en est qui tiennent à l'état d'âme des auditeurs, aux idées et aux sentiments qui y sont déjà. Mais ces moyens, quoique puissants, sont secondaires. « Ce n'est pas tout d'appeler la passion, dit M. Havet, il faut que la passion ait où se prendre ; l'émotion qui ne s'attache pas à des idées est quelque chose de superficiel, qui ne dure pas plus longtemps que le mouvement des bras de l'orateur ou la grimace de son visage. Répétons-le donc avec Aristote, comme une leçon utile dans tous les temps : la preuve, c'est le corps du discours, c'est la substance de l'éloquence, c'est l'aliment même de la passion ; et si Démosthène, Cicéron, Pascal, Bossuet, ont été les plus grands orateurs du monde, c'est qu'ils étaient en même temps les plus forts des raisonneurs[1]. »

La preuve dans le discours se fait par les **arguments** ou raisonnements; on y joint parfois aussi la **narration** de certains faits, comme une pièce à l'appui du raisonnement; l'orateur corrobore souvent sa preuve par la **réfutation** des arguments de ses adversaires.

Puisque ces trois éléments : arguments, narration et réfutation, peuvent se trouver dans la preuve

1. *Étude sur la rhétorique d'Aristote*, p. 30.

ou confirmation du discours, nous les étudierons successivement.

1. Des arguments dans le discours.

L'argument, en général, est un *ensemble de propositions exprimant un raisonnement*, c'est-à-dire conduisant d'une assertion à une autre assertion, et permettant de conclure d'une vérité à une autre vérité. De ce que Dieu est juste, par exemple, je conclurai qu'il récompensera les bons et punira les méchants; j'aurai fait un raisonnement que j'exprimerai par un argument.

Pour dire tout le rôle de l'argument dans le discours, il y a lieu d'étudier : *a* les sortes d'arguments; *b* leur forme et leur développement oratoire; *c* le choix qu'il convient d'en faire; *d* leur disposition et leur liaison.

a. *Diverses sortes d'arguments.*

Les rhéteurs et les philosophes distinguent plusieurs sortes d'arguments.

1. **Le syllogisme** est l'argument principal et régulier; il est composé de trois propositions enchaînées de telle manière que la dernière se déduit de l'une des deux premières au moyen de l'autre. Voici un exemple de syllogisme. :

Ce qui nous rend heureux est digne d'amour; or la vertu nous rend heureux; donc elle est digne d'amour.

Dans tout syllogisme, on établit la convenance de deux idées avec une même troisième, et on en conclut à leur convenance réciproque. En d'autres termes, on pose un principe incontestable, ou du moins non contesté par ceux à qui l'on s'adresse ; on montre ensuite que telle vérité particulière est renfermée dans ce principe, et on en conclut que cette vérité est aussi incontestable que le principe.

Dans le discours, l'argumentation n'a pas la forme rigoureuse du syllogisme ; mais si elle est bonne, elle doit pouvoir s'y ramener.

2. **L'enthymème** est un syllogisme abrégé dans l'expression ; on y supprime l'une des propositions que l'esprit peut aisément suppléer. Dans le syllogisme cité plus haut, il est facile de supprimer la première proposition et de dire simplement : *La vertu nous rend heureux, donc elle est digne d'amour.*

L'enthymème est appelé, par Aristote, *le syllogisme des orateurs ;* on le trouve souvent dans le discours, il donne au style de l'élégance et de la rapidité. Un orateur dira : *Aimez Dieu, car il est bon.* Un logicien dirait *Dieu est bon, donc il faut l'aimer.*

3. **L'épichérème** est un syllogisme dont les deux premières propositions sont accompagnées de leur preuve. Le discours *Pro Milone* peut se résumer dans un épichérème :

Il est permis de tuer un injuste agresseur ; c'est ce que prouvent la loi naturelle, la loi positive, la coutume... Or, Clodius a été injuste agresseur, comme le prouvent ses an-

técédents, son caractère, ses préparatifs, ses armes... Donc Milon pouvait le tuer.

4. **Le sorite** est un entassement de propositions, liées de telle sorte que l'attribut de la première devient le sujet de la seconde, l'attribut de la seconde le sujet de la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la conclusion qui a pour sujet, le sujet de la première proposition et pour attribut, l'attribut de la dernière. On connaît le fameux sorite du *Renard* de Montaigne :

Cette rivière fait du bruit,
Ce qui fait du bruit remue,
Ce qui remue n'est pas gelé,
Ce qui n'est pas gelé ne peut me porter,
Donc cette rivière ne peut me porter.

On connaît moins celui de Bossuet :

« Afin que Jésus-Christ fût notre roi en qualité de Sauveur, il fallait qu'il nous acquît, et pour nous acquérir, il fallait qu'il nous achetât ; et pour nous acheter, il devait donner notre prix ; pour donner notre prix, il fallait qu'il fût mis en croix ; pour être mis en croix, il fallait qu'il fût méprisé ; et afin qu'il fût méprisé, ne fallait-il pas qu'il fût pauvre, qu'il fût faible, qu'il fût impuissant, abandonné aux injures, exposé à l'oppression et à l'injustice par sa condition misérable ? »

(*Sermon pour une profession.*)

5. **Le dilemme** consiste à poser deux ou plusieurs alternatives qui conduisent à la même conclusion. Pour convaincre Athalie qu'il faut mettre à mort Joas, Nathan fait le dilemme suivant :

A d'illustres parents s'il doit son origine,
La splendeur de son rang doit hâter sa ruine ;

Dans le vulgaire obscur si le sort l'a placé,
Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé?

Les anciens appelaient cet argument *argumentum utrinque feriens,* parce qu'il frappe comme une épée à deux tranchants. Mais, pour qu'il frappe sûrement, il ne doit pas y avoir d'autres alternatives que celles qu'on a posées en divisant la question.

6. En outre de ces arguments que les logiciens appellent *démonstratifs,* l'orateur en utilise d'autres qui ne sont pas toujours aussi concluants, mais qui conduisent sinon à la certitude, du moins à la probabilité ou à la vraisemblance.

Tels sont l'*induction,* l'*analogie* et l'*argument personnel.*

L'induction tire une conclusion générale d'une ou de plusieurs vérités particulières.

Par induction, on conclura du caractère d'un homme qu'il n'a pas pu être coupable dans tel cas donné. Par induction, on conclura de quelques faits à une vérité générale :

« La santé n'est qu'un nom, la vie n'est qu'un songe, la gloire n'est qu'une apparence, les grâces et les plaisirs ne sont qu'un dangereux amusement. Tout est vain en nous. »

(Bossuet, *Oraison funèbre de la Duchesse d'Orléans.*)

L'analogie conclut d'une vérité particulière à une autre vérité particulière avec laquelle elle a des rapports ou des ressemblances. Démosthène raisonnait par analogie, quand il engageait les Athéniens à profiter des vents et des saisons pour faire la

guerre à Philippe : Philippe l'avait fait, donc ils devaient le faire.

A l'argument par analogie, se rapporte l'*exemple*.

L'argument personnel, appelé aussi argument *ad hominem*, consiste à se servir des paroles ou des actes de l'adversaire pour en tirer une conclusion contre lui.

C'est par un argument de ce genre que Cicéron défendit Ligarius accusé par Tubéron. Tubéron, dit en résumé Cicéron, a porté les armes contre César ; de quel droit reproche-t-il à Ligarius de l'avoir fait ?

Par cet exemple, il est facile de voir que cet argument n'a qu'une valeur relative, il ne prouve pas la vérité, il ne prouve que l'inconséquence d'un adversaire ; mais par là cependant, il a une très grande force sur un auditoire. C'est surtout dans la réfutation que l'argument *ad hominem* trouve son emploi.

Tous ces arguments constituent la charpente d'un discours ; il faut pouvoir y ramener toutes les raisons apportées par un orateur.

b. *De la forme et du développement des arguments.*

Ainsi que nous l'avons dit pour le syllogisme, les preuves du discours sont rarement présentées dans la forme sèche et didactique que nous avons exposée. On ne supporterait pas un discours composé tout entier de syllogismes.

Parfois cependant, il est bon de présenter une preuve sous une forme rigoureuse, mais le plus souvent il faut, par un tour rapide et gracieux, en voiler l'aridité; il faut savoir la faire valoir, la développer avec une juste étendue, pour en faire sentir tout le poids et pour en tirer tout l'avantage possible.

Développer une preuve, pour lui donner toute sa force, c'est ce qu'on appelle faire une **amplification**. C'est en cela que consistent principalement la force et l'art de l'orateur.

Nature de l'amplification.

Amplifier n'est pas entasser des mots et des phrases, mais c'est donner à une pensée tout le développement qui peut la rendre plus forte, et plus accessible à toutes les facultés de l'homme ou aux différentes classes d'auditeurs.

Il y a la bonne et la mauvaise amplification. Développer un sujet qui n'a pas besoin d'être développé; délayer des idées simples, surcharger son style de répétitions, de synonymes et d'épithètes, se jeter dans des détails inutiles; entasser avec profusion des sentiments et des images, n'est pas la véritable amplification.

Cicéron, qui passe pour le roi de l'amplification, n'a pas évité ces défauts. Chez lui, le génie des mots suffit à produire l'éloquence, mais quel délayage de la pensée parfois!

« Tu ne peux rester plus longtemps, dit-il à Catilina, je ne le *souffrirai* pas, je ne le *supporterai* pas, je ne le *permettrai* pas.... »

La véritable amplification est l'art de développer un sujet insuffisamment présenté, en donnant aux idées plus d'ornement, plus d'étendue et plus de force. Tout ce qui ne concourt pas à ce but, doit être impitoyablement sacrifié.

Un beau modèle d'amplification oratoire est ce passage célèbre de Démosthène. Au lieu de dire : « Votre insouciance vous perd, » il s'écrie :

« Quand donc, Athéniens, ferez-vous ce qu'il faut faire? Qu'attendez-vous? Un événement, la nécessité? Mais la plus urgente nécessité pour des hommes libres est d'éviter la honte de mal conduire ses propres affaires. Voulez-vous continuer à perdre votre temps? Irez-vous encore vous promener sur la place publique, vous demandant les uns aux autres s'il y a quelque chose de nouveau? Que peut-il y avoir de plus nouveau que de voir un Macédonien vainqueur d'Athènes et maître de la Grèce? Philippe est mort, dit quelqu'un. Non, dit un autre, il n'est que malade. Eh! que vous importe? puisque, s'il n'était plus, vous vous feriez bientôt un autre Philippe. »

(*Première Philippique.*)

Procédés de l'amplification.

Les rhéteurs indiquent deux procédés généraux d'amplification : les *lieux oratoires* et les *figures*.

1° Les lieux oratoires sont une sorte de catalogue ou de répertoire des différentes manières de présenter une pensée.

Les principaux sont : la définition, l'énumération des parties, le genre et l'espèce, la cause et l'effet, les circonstances, la comparaison, les contraires, etc...

1. **La définition oratoire** consiste à exposer la nature d'une chose, en en décrivant les divers aspects.

L'orateur ne cherche pas, comme le philosophe, à définir avec concision, il prend tous les traits qui peuvent l'aider à faire impression sur l'esprit et l'imagination de ses auditeurs.

Le philosophe dira, par exemple, que l'homme est un animal raisonnable. Un orateur pourrait emprunter le langage de Lamartine et dire :

Borné dans sa nature, infini dans ses vœux,
L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux...
Esclave, il sent un cœur né pour la liberté;
Malheureux, il aspire à la félicité.
Il veut sonder le monde, et son œil est débile;
Il veut aimer toujours; ce qu'il aime est fragile.

2. **L'énumération des parties** décompose une idée et en parcourt les principaux éléments.

Bossuet décrit ainsi les merveilles de l'industrie humaine, pour prouver l'excellence de l'homme :

« L'homme a presque changé la face du monde; il a su dompter par l'esprit les animaux qui le surmontaient par la force; il a su discipliner leur humeur brutale et contraindre leur liberté indocile; il a même fléchi par adresse les créatures inanimées. La terre n'a-t-elle pas été forcée par son industrie à lui donner des aliments plus convenables, les plantes à corriger en sa faveur leur aigreur sauvage, les venins mêmes à se tourner en remèdes pour l'amour de lui? Il serait superflu de vous raconter comment il sait ménager

les éléments, après tant de sortes de miracles qu'il fait faire tous les jours aux plus intraitables, je veux dire au feu et à l'eau, ces deux grands ennemis, qui s'accordent néanmoins à nous servir dans des opérations si utiles et si nécessaires. Quoi plus? il est monté jusqu'aux cieux: pour marcher plus sûrement, il a appris aux astres à le guider dans ses voyages; pour mesurer plus également sa vie, il a obligé le soleil à rendre compte, pour ainsi dire, de tous ses pas. Mais laissons à la rhétorique cette longue et scrupuleuse *énumération...* » (*Sermon sur la Mort.*)

3. **Le genre et l'espèce**. On raisonne par *genre,* lorsque d'une idée générale on conclut à une idée particulière qui y est renfermée. Si la bonté en général est digne d'éloges, la bonté. chez Condé, mérite d'être louée, ainsi que fait Bossuet. On raisonne par *espèce,* lorsque d'une idée particulière, on passe à une idée générale. Exemple :

Cet homme n'est pas sans vertu, puisqu'il a le courage militaire.

4. **La cause et l'effet**. Argumenter par la *cause* et par l'*effet,* c'est expliquer une chose par les principes qui l'ont produite, ou par les conséquences qu'elle a eues. Dans son sermon sur l'*Épiphanie*, Fénelon montre les causes qui ont amené la diminution du christianisme, chez ses contemporains.

Dans *Polyeucte,* Sévère vante la morale des chrétiens, à cause des effets qu'elle produit :

... Chez les chrétiens les mœurs sont innocentes,
Les vices détestés, les vertus florissantes.
Ils font des vœux pour nous qui les persécutons.
(Acte IV, sc. VI.)

5. **Les circonstances** sont les diverses particularités qui *précèdent,* qui *accompagnent* ou qui *suivent* un fait. Les rhéteurs distinguent la *personne,* la *chose,* le *lieu,* les *moyens,* le *nombre,* les *motifs,* la *manière* et le *temps.* Ils ont résumé ces circonstances dans le vers suivant :

Quis? quid? ubi? qua vi? quoties? cur? quomodo? quando?

La méditation de ces diverses circonstances suffit à inspirer des développements à l'orateur, en l'aidant à mettre en lumière ce qu'il veut démontrer. Dans son discours *Pro Milone,* Cicéron se sert habilement de toutes les circonstances de la mort de Milon.

6. **La comparaison**, ou rapprochement des choses qui ont des rapports entre elles, permet de conclure

a) *D'égal à égal* (*à pari*). Dans le discours pour Sylla, Cicéron dit : « Il a été permis à Hortensius de défendre Sylla, j'en ai donc le droit moi aussi. »

b) *Du moins au plus* (*à minori*).

Si mourir pour son prince est un illustre sort,
Quant on meurt pour son Dieu, quelle sera la mort?
(*Polyeucte*, IV, 3.)

c) *Du plus au moins* (*à fortiori*).

Si Dieu, dit saint Paul, a livré son Fils à la mort pour nous, que ne nous donnera-t-il pas après nous l'avoir donné?

7. **Les contraires** opposent des choses dis-

tinctes ou qui ne peuvent se concilier, en vue d'en tirer une conclusion favorable.

Si Gracchus est coupable d'avoir soulevé le peuple, Opimius est justifié de l'avoir mis à mort.

(Cicéron, *de Oratore*, II, 40.)

Il va sans dire que, pour composer un discours, il n'est pas besoin de passer en revue toutes ces manières de raisonner. Mais il est bon d'en faire l'étude, et de s'habituer à s'en servir. L'esprit, qui s'y est exercé, arrive à les trouver comme naturellement.

2° Les Figures sont un procédé d'amplification, en ce sens qu'elles ajoutent à la preuve l'élément qui lui manque pour atteindre la sensibilité et l'imagination, en même temps que la raison.

Celles que les rhéteurs appellent *figures de pensées*, surtout, renferment une véritable force de persuasion. Elles s'adressent à la raison, à l'imagination et à la passion ; quelques-unes agissent sur les trois facultés à la fois.

A proprement parler, elles ne constituent pas toutes une amplification véritable. La plupart ne sont que des tournures données à une pensée en vue de la faire mieux saisir. Certaines, cependant, comme l'antithèse, la description, le portrait, le parallèle, la comparaison, etc..., sont le développement d'un raisonnement, ou équivalent à un vrai raisonnement.

Nous les étudierons plus loin.

c. *Du choix des arguments.*

Puisque les preuves constituent le fond du discours, il importe à l'orateur de choisir celles qui le conduiront plus sûrement à triompher de son auditeur.

Mais, pour bien choisir les preuves, il faut se rappeler « que les preuves oratoires sont toutes différentes des preuves proprement dites, en ce qu'elles lient des idées non seulement les unes avec les autres, mais encore avec des dispositions, des sentiments et des actes, et ont pour conséquence d'amener dans l'âme de ceux qui les écoutent un véritable changement d'équilibre de ses éléments [1] ».

Aussi ne faut-il pas juger d'une preuve par sa force intrinsèque. Telle raison qui paraît faible en soi, vaudra près d'une personne qu'elle touche par son endroit sensible. Il peut être avantageux de l'employer.

Telle autre raison a une grande force probante; mais elle peut fournir un argument à l'adversaire, on ne doit pas hésiter à la rejeter. « Quand je rassemble les preuves d'une cause, dit Cicéron, j'ai l'habitude de les peser, non de les compter [2]. »

Voici quelques principes qui guideront dans le choix des arguments.

1. Maillet, *De l'essence des Passions*, p. 356.
2. *De Orat.*, II, 76.

1. *Il faut demander ses arguments surtout* **à la méditation du sujet**.

En méditant la vérité qu'il veut établir, l'orateur arrive à découvrir les raisons qui peuvent la faire accepter. Rien ne remplace cette méditation personnelle.

Il faut examiner la question dans la mesure. même singulièrement réduite, de ses forces et de ses connaissances, de façon à utiliser, avant tout, ce qu'on peut savoir. Toutes les fois que le sujet est à la disposition de nos études, il faut se garder de demander à autrui des informations sur ce que nous pouvons penser, croire et sentir d'original.

La méditation sera aidée ensuite par la **lecture**. La lecture d'un ouvrage ou d'un discours. traitant le sujet que l'orateur se propose de traiter, ne peut que lui fournir des idées qui corroboreront les siennes.

Cette lecture se fait utilement aussi, même lorsque l'orateur a tracé le plan de son discours. L'esprit étant déjà orienté, le travail qu'il a produit fera l'office d'un réceptacle, où viendront prendre place des idées neuves, des rapprochements, des traits, etc..., que la lecture procurera.

Ayant déjà une vue nette de son sujet, l'orateur n'est plus exposé à s'égarer dans une érudition vaine et inconsidérée. Il sera le premier à sentir que telle pensée serait déplacée, que tel rapprochement serait forcé, etc...

2. *Les preuves d'un discours doivent être propor-*

tionnées aux moyens intellectuels de l'auditoire. Il est évident qu'on ne démontrera pas l'existence de Dieu de la même manière à une réunion populaire et à une assemblée de philosophes.

Voilà pourquoi l'orateur qui compose un discours doit toujours avoir présente à l'esprit la qualité de l'auditoire auquel il s'adressera ; sans cela, au moment voulu, il n'y aura aucune communication possible entre l'orateur et ses auditeurs, et par là même il n'y aura plus d'effet produit. C'est pour n'avoir pas ce discernement que tant d'orateurs cherchent plus à se faire admirer qu'à se faire comprendre : singulier oubli de la fonction de l'éloquence !

3. *Une des plus grandes ressources de l'orateur, à la recherche de ses preuves, c'est* **l'érudition** *et les* **citations** *qui en sont le fruit.*

« Cette érudition, née de l'expérience de la vie ou de la culture de l'esprit, est un des plus grands charmes de la parole. On ne se figure pas assez jusqu'à quel point une assemblée est sensible aux anecdotes, aux citations, aux traits d'esprit, aux bons mots, à tout ce qui fait intervenir, à côté de l'orateur, un élément impersonnel et vivant... Lorsqu'on voit apparaître, au courant du discours, quelques lignes d'un penseur éminent, quelques traits empruntés à la vie d'un grand homme, quelque anecdote tirée de la sagesse populaire ; lorsque quelque théorie célèbre, quelque événement historique d'une importance considérable, vient appuyer les conclusions qui vous ont été offertes, il semble

qu'un tiers est intervenu entre l'orateur et vous[1]. »

Mais il faut prendre garde de citer pour citer. On ne le doit faire que pour plaire ou instruire.

Par conséquent, il ne faut pas citer trop longuement.

De même il faut éviter de citer des auteurs inconnus ou de peu d'importance.

d. *Ordonnance des arguments.*

Il n'est pas indifférent de présenter les arguments d'un discours d'une manière quelconque. Il faut y mettre de l'*ordre* et de la *liaison*.

L'ordre variera avec le genre de discours, et surtout avec le but que se propose l'orateur. C'est à l'orateur à consulter les besoins de sa cause, les dispositions de son auditoire, pour voir quels arguments il doit lui présenter tout d'abord.

L'orateur est comme le général qui doit avoir des troupes de première ligne et des troupes de seconde ligne, voire même des troupes de réserve. Cicéron et Quintilien recommandaient, comme procédé à employer, de donner au début les preuves puissantes, au milieu les moins fortes, et, à la fin, les arguments décisifs. Quintilien appelle cette disposition *homérique,* parce que, dans Homère, Nestor, disposant ses troupes, met au premier rang ses chars armés en guerre, au second les mau-

1. Rondelet, *L'Art de parler*, p. 170.

vais soldats, et en queue, l'élite de son infanterie.

Quoi qu'il en soit de l'ordre adopté, il faut : 1° éviter de donner tout d'abord des arguments trop faibles qui produiraient une mauvaise impression sur l'auditoire; 2° éviter également de mélanger des arguments de diverse nature, mais au contraire les fortifier les uns par les autres, en rapprochant ceux qui ont entre eux de l'affinité.

La **liaison** des preuves a pour but d'en faire un tissu serré qui, par sa force, engendre la conviction. C'est par une habile gradation de pensées que l'orateur émeut le plus vivement son auditoire.

La liaison se fait au moyen des **transitions**. Les *transitions* sont des expressions, des pensées qui servent à l'orateur pour passer d'une idée à une autre. Elles supposent un rapport entre les deux idées. Le talent de l'orateur consiste à trouver ce rapport, et un rapport naturel, et nullement forcé. Voulant passer de la noblesse de la maison d'Auvergne à l'idée de l'hérésie, Fléchier, dans l'*oraison funèbre de Turenne,* s'exprime ainsi :

« M. de Turenne sortait de cette maison qui a mêlé son sang à celui des rois et des empereurs et qui a donné des reines à la France. Mais que dis-je? au lieu de le louer ici, il faut l'en plaindre. Quelque glorieuse que fût la source d'où il sortait, l'hérésie des derniers temps l'avait infestée. »

Les idées les plus nettes sont celles qui se prêtent le mieux aux transitions. Car, dit Cicéron, « les pierres bien taillées s'unissent d'elles-mêmes sans le secours de ciment ».

2. De la narration dans le discours.

1° Son rôle.

Nous avons dit que la narration a pour but de raconter certains faits à l'appui de la preuve.

La narration oratoire, en effet, diffère de la narration historique en ce qu'elle ne raconte pas pour raconter, mais pour persuader, en confirmant par des faits la vérité que l'orateur veut établir. Elle *interprète* les faits dans un sens favorable à l'orateur.

Dans le discours judiciaire, elle a pour but d'exposer le fait sur lequel repose la cause. C'est pour cela que généralement elle se place après l'exorde. Toutefois, ce n'est pas une règle absolue : l'avocat peut avoir d'autres faits à raconter au cours de sa plaidoirie.

Dans les panégyriques, les oraisons funèbres, les éloges académiques, etc..., la narration constitue le fond du discours, et elle n'y a pas de place particulière.

Dans les autres discours, elle intervient surtout pour confirmer ou fortifier un argument; elle y a alors la forme d'un trait ou d'un exemple.

2° Ses qualités. La narration oratoire doit être :

1. *Probante.* C'est sa qualité principale. L'historien ne se propose que de faire connaître un fait tel qu'il est. L'orateur veut le faire connaître

d'une manière favorable à sa thèse. C'est pour cela que, *sans rien enlever à la vérité*, il insiste sur certains détails et glisse sur d'autres. Dans ce qui peut être dit, il choisit ce qui convient à son sujet et le met en lumière.

2. *Claire.* La clarté, nécessaire en toute composition, est d'autant plus requise, dans la narration oratoire, qu'elle doit être le point de départ d'une argumentation.

3. *Courte.* C'est dans la narration oratoire surtout qu'il faut aller droit au fait, rejeter les détails superflus. Tout ce qui ne concourt pas au but est de trop.

4. *Intéressante.* La narration oratoire doit être mouvementée, car elle doit aider l'orateur à frapper l'imagination de l'auditeur. Si elle est froide et languissante, elle ennuie.

Le récit de la bataille de Rocroy, par Bossuet, est un modèle de narration oratoire. (V. *Oraison funèbre de Condé.*)

3. De la réfutation dans le discours.

1. Sa raison d'être.

La réfutation est cette partie du discours où l'orateur combat et renverse les raisonnements contraires à sa proposition. Ces raisonnements peuvent être réellement exprimés par un adversaire,

ou simplement supposés et prévus par l'orateur.

Quand, au cours d'un débat politique ou judiciaire, il faut répondre à des arguments auxquels l'orateur n'avait pas pensé, la réfutation s'appelle *réplique*. Elle peut parfois constituer tout le discours.

Il n'y a pas de place imposée dans le discours pour la réfutation. Elle peut précéder, accompagner ou suivre la confirmation.

C'est la nature de la cause qui fixe sa place.

2. **Manière de réfuter**.

La réfutation a toujours pour but de détruire une argumentation, un raisonnement. Par conséquent, elle peut s'attaquer au raisonnement lui-même, s'il est vicieux ; aux principes sur lesquels il s'appuie, ou aux conséquences qui en découlent.

a) Un raisonnement vicieux est celui qui pèche contre les règles des arguments que nous avons mentionnés plus haut.

On l'appelle un **sophisme**.

Les principaux sophismes sont :

L'*ignorance du sujet* qui consiste à prouver ou à nier ce qui n'est pas en cause. Rien n'est plus fréquent dans la discussion que de prêter à un adversaire une opinion qu'il n'a pas.

La *pétition de principes* et le *cercle vicieux* qui consistent à définir et à prouver par les choses mêmes qui sont en question.

Ceux dont parle Pascal, et qui définissaient la lumière « un mouvement luminaire des corps

lumineux [1] », faisaient un grossier sophisme.

Le *dénombrement imparfait* qui omet une partie essentielle dans l'énumération des éléments d'une question. Bien des dilemmes sont faciles à réfuter, parce qu'on n'a pas vu toutes les alternatives.

Les *sophismes par induction* qui tirent des conséquences de principes qui ne les renferment pas. C'est un sophisme de conclure d'un effet réel à une cause imaginaire, d'un fait particulier et accidentel à une loi universelle.

L'orateur doit être assez bon logicien pour saisir le vice de ces sophismes et pour le montrer.

b) Les principes sur lesquels un adversaire appuie ses arguments peuvent être des *faits* ou des *doctrines erronées*.

Pour *réfuter un fait*, il faut prouver qu'il est faux ou douteux. On le prouve en apportant des témoignages contre lui, ou en démontrant la fausseté de ceux sur lesquels on l'appuie.

Pour *réfuter une doctrine erronée*, il suffit le plus souvent d'exposer la vraie doctrine avec clarté et franchise.

c) Un des meilleurs moyens de réfutation consiste à montrer les conséquences funestes ou même absurdes qui découlent des principes de l'adversaire. Il y a surtout grand avantage à mettre celui-ci en contradiction avec lui-même, et à

1. *Esprit géométrique*, ch. Ier, § 1er.

le combattre par ses propres armes à l'aide de l'argument *ad hominem*.

A ce mode de réfutation se rapportent l'*ironie* et la *plaisanterie*. Ce sont des armes précieuses, mais il faut les manier avec prudence et habileté, parce qu'elles se retournent facilement contre celui qui s'en sert mal. Jamais l'ironie ne doit aller jusqu'à l'injure; c'est un moyen indigne de l'honnête homme.

L'orateur peut-il faire appel à la passion, pour réfuter un adversaire?

Incontestablement, il le peut; car il est permis de mettre tout son cœur au service de la vérité. Si l'adversaire a parlé avec passion, pourquoi ne pas lui répondre par la passion? Observons toutefois que souvent il est plus habile d'opposer à la passion le sang-froid, la dignité et la modération. La gravité et la noblesse suffisent à déconcerter un adversaire.

§ 4. — LA PÉRORAISON.

La **péroraison** est la conclusion du discours. C'est le dernier effort tenté par l'orateur pour atteindre son but, c'est-à-dire pour persuader son auditoire.

Aussi la péroraison comporte-t-elle deux opérations : achever de *convaincre* par la récapitulation des preuves. achever d'*émouvoir* et de

remuer, si le sujet le demande; car, comme nous l'avons dit, dans certains discours, l'orateur n'a qu'à convaincre.

1. **Récapitulation des preuves**. — Quand le discours est bref, cette récapitulation n'a pas de raison d'être. Mais, quand la cause est importante, et surtout compliquée, l'auditeur a besoin qu'on lui rappelle les principaux points successivement discutés. Cette récapitulation sert, d'ailleurs, à donner plus de force à l'argumentation déjà faite. en groupant toutes les preuves dans une sorte de faisceau qui remporte la victoire.

Mais elle doit être :

a) *Très rapide.* Si elle traîne, elle semble être une répétition du discours et ennuie l'auditeur. Il suffit de parcourir les points principaux, ceux qui sont les plus favorables à la cause.

b) *Variée* dans les formes et les tours. Si elle n'est qu'un banal résumé, elle déplaît. « La péroraison adopte, dit Cicéron, les locutions qui, sans répugner à l'usage, joignent la noblesse, la plénitude et l'harmonie à la magnificence [1]. »

2. **Le pathétique dans la péroraison**. — Pour achever d'émouvoir, l'orateur a recours au pathétique. Le pathétique est le grand art de la péroraison. L'auditeur est ébranlé par les raisons qu'on lui a données, il faut lui livrer un dernier assaut. C'est alors que l'orateur met en œuvre

1. *Partitions oratoires*, ch. xv.

toutes ses ressources, « les tours animés, dit Cicéron, les figures hardies, les images attendrissantes, ce qu'il y a de plus irrésistible et de plus véhément ».

Il faut bien se garder cependant de prendre un ton plus élevé que ne le comporte le sujet.

La péroraison de Bossuet dans l'*Oraison funèbre de Condé* est le modèle du genre.

« Venez, peuples, venez maintenant, mais venez plutôt, princes et seigneurs; et vous qui jugez la terre, et vous qui ouvrez aux hommes les portes du ciel, etc... »

Après avoir appelé tous les grands de la terre autour du cercueil du prince, Bossuet se mêle à eux, et veut apprendre lui-même à bien mourir. C'est le pathétique chrétien dans toute sa force et dans toute sa majesté. En relisant cette péroraison, on partage l'émotion du grand orateur.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE.

Blair. — *Lectures sur la Rhétorique.*
Le Clerc. — *Rhétorique.*
Lefranc. — *Rhétorique.*
Girard. — *Préceptes de rhétorique.*
Pellissier. — *Principes de rhétorique française.*
Verniolles. — *Cours élémentaire de rhétorique.*
Jamey. — *Éléments de rhétorique.*
Caussade. — *Rhétorique.*
P. Mestre. — *Préceptes de rhétorique.*
Rondelet. — *L'art de parler.*
Et tous les auteurs cités aux chapitres précédents.

CHAPITRE III

L'EXPRESSION DU DISCOURS

Le discours le mieux disposé n'obtiendra pas l'effet que se propose l'orateur, s'il n'est pas bien exprimé.

Or, « l'orateur, dit Cicéron, a deux manières d'exprimer ce qu'il doit dire, la **parole** et l'**action**. *Quo modo dicetur, id est in duobus, in agendo et in eloquendo.* » Il a le langage proprement dit et le langage d'action. Le premier constitue à proprement parler ce que les rhéteurs appellent l'élocution, ou l'art d'exprimer ses pensées par écrit, ou du moins *avec style.*

Le second comprend les moyens extérieurs qui servent à l'orateur pour transmettre sa pensée aux auditeurs qui l'écoutent, c'est l'*action.*

Nous traiterons successivement ces deux expressions du discours, sous ces deux titres :

Le style oratoire, l'action oratoire.

I. Le style oratoire.

Nous n'avons pas à rappeler ici les préceptes généraux sur le style; ces préceptes constituent l'art d'écrire, et ils s'appliquent à toute composition littéraire.

Nous ne pouvons donner que ce qui concerne spécialement le genre oratoire.

La persuasion, qui est le but de l'éloquence, requiert, dans le discours, certaines qualités particulières de style qu'on n'exige pas ailleurs, du moins au même degré.

Nous avons déjà observé que, dans le discours, l'orateur fait siennes les idées qu'il exprime. Bien différent du poète qui peut garder une sorte de neutralité en face des pensées qu'il traduit, l'orateur prend parti pour elles, et il essaie d'amener ses auditeurs à prendre parti comme lui; il veut propager ses idées. Il n'écrit pas pour lui, mais pour le public au-devant duquel il va. C'est pour cela que son *intention* paraîtra dans son style.

Il ne compte pas sur le seul attrait de la vérité. Il la présente dans un certain *ordre*, pour qu'elle frappe plus sûrement. Il la présente avec une *chaleur* communicative, avec une allure entraînante, passionnée même. C'est bien au style de l'orateur que convient la définition de Buffon : « Le style est l'ordre et le mouvement qu'on met dans ses

pensées »; l'*ordre*, c'est-à-dire la logique, l'enchaînement des idées; le *mouvement*, c'est-à-dire l'agrément, la vie.

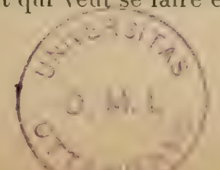
§ 1er. — L'ORDRE.

L'ordre se manifeste dans la clarté et dans l'harmonie du style.

1. **La clarté**. La première condition pour persuader est d'offrir une pensée immédiatement accessible à l'esprit de l'auditeur. « Que l'orateur vise avant tout à la clarté, dit Quintilien; *nobis prima sit virtus perspicuitas.* »

L'obscurité vient d'un défaut de raisonnement, d'une phrase mal construite, d'une expression recherchée, de l'abus des termes abstraits, surtout de l'usage des termes vagues et mal définis. Que n'a-t-on pas fait dire aux mots : *peuple, nature, liberté, égalité, fanatisme, tolérance?* etc... « L'équivoque, disait Aristote, sert le sophiste, elle est l'instrument de ses méfaits. »

Pour être clair, il faut chercher en tout le *mot propre*. « Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, dit la Bruyère, il n'y en a qu'une qui soit la bonne; on ne la rencontre pas toujours en parlant ou en écrivant : il est vrai néanmoins qu'elle existe, que tout ce qui ne l'est point est faible, et ne satisfait point un homme d'esprit qui veut se faire entendre. »



Dans la phrase célèbre de Bossuet : « *Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire*, etc..., » essayez de remplacer les mots *règne* par *commande*, *relèvent* par *dépendent*, *appartient* par *possède*, vous constaterez la force du mot propre.

La clarté du langage tient encore à la **pureté ou correction du style**. Il y a des règles consacrées par l'usage et qu'il n'est pas permis de violer. elles font ce que Corneille appelle « la conversation des honnêtes gens ». Un orateur qui cherche à moderniser son style risque de n'être pas compris. Mais il ne faudrait pas pousser la pureté du style jusqu'à cette correction raffinée qu'on appelle le *purisme*.

2. **L'harmonie** est une qualité essentielle du style; elle est plus nécessaire à l'orateur qu'à l'écrivain, car, comme dit Boileau,

.... La plus noble pensée
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.

L'harmonie est l'art suprême de l'arrangement des mots en vue de la cadence et du son.

On distingue l'*harmonie des mots* et l'*harmonie des phrases* :

a) *L'harmonie des mots* demande qu'on s'abstienne de toute rudesse dans le son, de toute dissonance marquée, qui ne serait pas exigée par un effet à atteindre.

Cette phrase de Bossuet pèche contre l'harmonie :

« Et *si ses* sujets, *si ses* alliés, *si* l'Église *universelle* a profité de *ses* grandeurs. »

Les causes qui engendrent ce défaut d'harmonie dans les mots sont la prédominance des consonnes fortes, la répétition de certaines voyelles, l'emploi trop fréquent des *qui* et des *que*, etc...

C'est à l'oreille à juger de l'harmonie des mots. Aussi est-il bon de relire ses phrases à haute voix pour éviter ce qui serait désagréable et fâcheux.

L'harmonie des mots produira la **cadence**. Nous n'en avons pas d'autre source dans notre langue, que l'alternance des terminaisons féminines et des terminaisons masculines.

Qu'on en juge par ce passage de Bourdaloue dans son *Sermon sur l'Enfer :*

Ce qui m'*étonne*, et ce qui serait capable de me trou*bler*, si les mêmes Écritures ne m'en découvraient le mys*tère*, c'est qu'une vérité si tou*chante* nous touche si *peu*, et que parmi ceux à qui je *parle*, il y en ait peut-être qui jamais n'en ont encore été bien tou*chés*. Ce qui m'*étonne*, c'est qu'étant si déli*cats*, si amateurs de nous-*mêmes*, si sensibles à la dou*leur*, ce feu, que la colère de Dieu allume pour punir nos *crimes*, ne fasse sur nous que les plus faibles impres*sions*. Ce qui m'*étonne*, c'est que, ne pouvant ignorer que la perte de Dieu est notre souverain *mal*, et que cette perte de *Dieu*, irréparable dans l'en*fer*, dépend de la perte volontaire que nous en faisons en cette *vie*, nous consentions tous les jours librement à le *perdre*, que nous le perdions sans inquié*tude*, sans cha*grin;* que nous le perdions même souvent avec *joie*, et que de toutes les pertes que nous faisons dans le *monde*, celle-là nous soit la plus indiffé*rente*. Ce qui m'*étonne*, c'est que la même *foi*, qui nous dit qu'il y a un enfer où l'on *brûle*, et où l'on est privé de *Dieu*, nous dit encore qu'un seul péché nous expose à l'un et à *l'autre;*

que Dieu n'a point de moindre ven*geance* pour le pu*nir* que l'un et *l'autre*, et que le péché néan*moins*, et le péché le plus mortel, soit traité parmi nous de jeu*nesse*, de fragilité excu*sable*, et souvent même de *jeu*, de galan*terie*, de bel esprit et de belle hu*meur*. Est-ce stupi*dité*, est-ce inadver*tance*, est-ce fu*reur*, est-ce enchante*ment*? Croyons-nous ce point fondamental du christia*nisme*? Ne le croyons-nous *pas*? Si nous le croy*ons*, où est notre sa*gesse*? Si nous ne le croyons *pas*, où est notre reli*gion* [1]?

Cette variété de chutes produit une douce harmonie, et transporte ainsi dans le discours le charme que la rime donne à la poésie.

b) *L'harmonie des phrases* donne au style son allure définitive. « Le commun des hommes, dit La Bruyère, aime les phrases et les périodes. »

La construction d'une phrase est le secret de l'art d'écrire. Tantôt la phrase est courte, tantôt elle est périodique. La phrase *courte* demande à être construite selon l'ordre naturel des pensées et des règles grammaticales.

On ne dira pas :

Dieu a donné à toutes les créatures humaines sa grâce.

Mais :

Dieu a donné sa grâce à toutes les creatures humaines.

La phrase *périodique* est celle qui est partagée entre plusieurs membres, et dont le sens complet

1. Nous empruntons cet exemple au beau livre de M. Bourgain, sur *l'Art de la diction*, p. 177.

est suspendu jusqu'à un dernier et parfait repos.

Voici une belle période de Bossuet :

Qu'un père vous ait aimé, — c'est un sentiment que la nature inspire ; — mais qu'un père si éclairé vous ait témoigné cette confiance jusqu'au dernier soupir, — c'est le plus beau témoignage que votre vertu pouvait remporter. »

Une période peut être à deux, à trois ou à quatre membres. Chaque membre peut être augmenté d'une ou deux incidentes, comme dans cette période de Bossuet :

Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, — est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons.

La qualité principale d'une phrase périodique est dans l'équilibre et la proportion de ses membres. Il faut que les diverses propositions soient entre elles à peu près d'une longueur égale, que les épithètes se répondent et se correspondent, et que la phrase se termine par les membres les plus étendus et par les mots les plus sonores. « Il faut déposer la période, dit Cicéron, et non la laisser tomber. »

Le style oratoire est dit *périodique* ou *coupé*, selon qu'on emploie la période ou la phrase courte.

Le style périodique convient-il mieux au discours que le style coupé ? On ne saurait le nier. Un style ample et soutenu sera toujours plus saisissant et plus relevé.

Mais c'est le mélange du style coupé et du style périodique que demande le discours. L'esprit a besoin de se reposer sur des phrases brèves, après avoir entendu des phrases majestueuses.

Quoi qu'il en soit de l'harmonie du style, il ne faut pas en exagérer l'importance. Une phrase aura beau être harmonieuse, si les mots n'en sont pas saisissants, si l'idée n'en est pas saillante, l'harmonie ne servira qu'à en faire ressortir le vide et la banalité.

La vie et le mouvement passent avant l'arrangement des mots et des phrases.

§ 2. — LE MOUVEMENT.

Le **mouvement** est la qualité maîtresse *dans le style oratoire*; c'est par là que l'orateur s'exprime lui-même, avec toute la force que la pensée a en lui. Le mouvement vient non seulement de l'agrément, mais encore de la chaleur, de la vie du discours et de la force persuasive de l'orateur.

Bien des conditions concourent à donner ainsi la vie et la chaleur au style oratoire.

C'est d'abord :

1. **La concision**, ou l'art de renfermer une pensée dans le moins de mots possible. L'éloquence est dans l'intensité des choses dites, et non dans leur quantité. Aussi la diffusion est-elle une des causes les plus fréquentes du peu d'effet de certains discours. Les idées exprimées seraient saisissantes

si elles étaient ramassées ; mais elles sont lâches, diluées, bientôt on s'en fatigue. Cette diffusion est le défaut d'un grand nombre d'orateurs. Leurs discours sont insignifiants ; ils traînent et languissent.

Pascal, Montesquieu, La Bruyère, au contraire, sont des modèles de concision ; on ne peut pas ôter un mot à leurs phrases ; tous les mots portent et obtiennent leur effet. Cette concision fait la supériorité de Démosthène sur les autres orateurs de l'antiquité.

2. **Le relief.** Le relief dans le style oratoire consiste à attirer l'attention de l'auditeur, en disant autrement ce qui a déjà été dit. Pour le produire, il faut trouver des choses que les autres n'aient pas dites, comme des alliances de mots, des tournures imprévues, etc.

Un écrivain vulgaire dirait :

Je suis las de la vie, je vais partout traînant mon ennui.

Chateaubriand a dit :

Je me décourage de durer et je vais partout bâillant ma vie.

Ce relief du style se trouve à chaque page dans Bossuet :

« Nous subissons la persécution de cet inexorable ennui qui fait le fond de la vie humaine. »

« La mort nous vient abîmer dans le néant. »

Il n'est pas donné à tout le monde d'écrire avec ce relief ; il y faut beaucoup de travail, de retouche surtout, et beaucoup d'observations et de lectures chez les grands écrivains.

La préoccupation du relief dans le style, d'ailleurs, engendre facilement le mauvais goût. Pour ne pas vouloir dire comme tout le monde, on arrive promptement à manquer de naturel et de simplicité.

Mais il n'en est pas moins vrai que le relief et l'originalité sont ce qui contribue le plus à l'intérêt et à la vie du discours.

3. **Le style figuré** sert à rendre le discours plus expressif. Comme on l'a dit avec raison, « les figures sont l'âme de l'élocution et du style ». Elles ne sont pas le produit d'une convention, c'est la nature qui les crée, parce que les langues, quelle que soit leur richesse, sont insuffisantes à rendre les nuances diverses de la pensée.

L'abus qu'on a fait des figures, les noms pédantesques qu'on leur a donnés, les ont fait tomber en discrédit; et si l'on parle encore des *figures de rhétorique*, c'est le plus souvent pour se moquer d'une composition littéraire ou oratoire. Mais ce discrédit n'enlève rien à leur importance.

« Tout écrivain, dit Condillac, doit être peintre, autant du moins que le permet le sujet qu'il traite. Or, nos pensées sont susceptibles de différents coloris; séparées, chacune a une couleur qui lui est propre; rapprochées, elles se prêtent mutuellement des nuances et l'art consiste à peindre ces effets [1]. »

1. *Art d'écrire*, ch. V.

La plupart des rhéteurs distinguent, dans le style figuré, les *figures de mots* et les *figures de pensées*. On peut critiquer cette dénomination et dire que toutes les figures sont des figures de pensées : mais elle se justifie en ce sens que les unes disparaissent avec les mots qui les expriment, les autres restent les mêmes malgré le changement des expressions. Cela suffit pour qu'on appelle les premières figures de mots ; les autres, figures de pensées.

I. Figures de mots. — Les auteurs de rhétorique énumèrent un très grand nombre de figures de mots.

« Gardez-vous bien, dit Condillac, de mettre ces noms dans votre mémoire [1]. »

Celles dont l'usage a consacré l'importance, en même temps que le nom, dans le discours surtout, sont [2] :

a) **La métaphore,** qui consiste à faire passer un mot de son sens propre à un autre sens :

C'est ainsi qu'on dit la *pénétration de l'esprit*, la *rapidité de la pensée*, le *feu de la jeunesse*, le *poids des années*, etc...

Toute métaphore n'est pas légitime. Il faut qu'elle exprime une image juste et qu'elle soit conforme au bon goût.

On ne saurait approuver J.-B. Rousseau parlant des *jeunes zéphyrs* qui ont fendu l'*écorce des eaux*.

1. *Art d'écrire*, ch. v.

2. Nous ne parlons ici que des figures les plus fréquemment employées dans le discours, renvoyant aux traités de littérature, pour l'étude des autres.

b) **L'allégorie** qui est une métaphore continuée au point de former une phrase ou un morceau. Telles sont ces phrases de Bossuet :

« Le glaive qui a tranché les jours de la reine est encore levé sur nos têtes, nos péchés en ont affilé le tranchant fatal. » (*Oraison funèbre de Marie-Thérèse.*)

« Cette jeune plante, ainsi arrosée des eaux du ciel, ne fut pas longtemps sans porter des fruits. »

c) **La métonymie** qui consiste à employer un mot pour un autre, comme la métaphore, mais sans éveiller ni supposer de comparaison.

Par métonymie on dit la cause pour l'effet, ex. : *Mars* pour la *guerre;* — l'auteur pour l'ouvrage, ex. : *Je lis Horace;* — le signe pour la chose signifiée, ex. : J'ai *quitté la robe pour l'épée,* etc.

Ce sont ces figures qui donnent au style de la chaleur et du relief. « La magie d'un style est dans les images. »

II. Les figures de pensées usitées dans le discours s'adressent ou à la raison pour l'instruire, ou à l'imagination pour lui plaire, ou au sentiment pour l'émouvoir. De là cette classification des figures en *figures de raison*, *figures d'imagination* et *figures de passions*.

a. Figures de raison. — L'*orateur raisonne :*

1° Par la **prolepse**, en prévenant une objection qu'on pourrait lui opposer. On connaît la fameuse satire de Boileau :

Il a tort, dira l'un. pourquoi faut-il qu'il nomme?
Attaquer Chapelain ! Ah ! c'est un si bon homme!

2° Par la **suspension**, en tenant l'auditeur dans l'attente ou l'incertitude pour exciter sa surprise ou son attention :

« Combien de fois a-t-elle remercié Dieu de deux grandes grâces, l'une de l'avoir faite chrétienne, l'autre..... messieurs, qu'attendez-vous ? peut-être d'avoir rétabli les affaires du roi son fils ? Non, c'est de l'avoir faite reine malheureuse. »
(Bossuet, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*

Le passage suivant de l'*oraison funèbre d'O'Connell* par Lacordaire se termine par un magnifique exemple de *suspension :*

« On a fait plus, Messieurs : ce rapt du droit, ce meurtre légal d'une nation, on ne l'a pas établi d'une manière absolue, mais d'une manière conditionnelle, en sorte qu'il fût toujours possible à la nation et à chacun de ses membres de se racheter de la mort politique et civile par l'apostasie. La loi leur disait : « Vous n'êtes rien ; apostasiez et vous serez quelque chose. Vous êtes esclaves ; apostasiez, et vous serez libres. Vous mourez de faim ; apostasiez, et vous serez riches. » Quelle tentation, Messieurs, et que le calcul était profond, si la conscience n'était pas plus profonde encore que l'enfer ! Ne craignez rien pour le peuple martyr ; voilà deux siècles qu'il est plus grand que cette séduction, et qu'il lève vers Dieu ses mains tranquilles, en disant dans son cœur : « Dieu les voit, et il nous voit aussi ; ils auront leur récompense, et nous la nôtre. » Je ne le nommerai pas, Messieurs, ce peuple cher et sacré, ce peuple plus fort que la mort ; non, mes lèvres ne sont pas assez pures et assez ardentes pour le nommer ; mais le ciel le connaît, la terre le bénit, tous les cœurs généreux lui ont fait une patrie, un amour, un asile... O ciel qui voyez, ô terre qui savez, ô vous tous, meilleurs et plus dignes que moi, nommez-le, nommez-le, dites : l'IRLANDE ! »

Cette figure a tout son effet à condition qu'elle

se termine par un trait, un mot heureux, qu'elle fait valoir.

3° Par la **concession**, en accordant à un adversaire ce qu'on pourrait lui refuser, pour en tirer avantage contre lui.

« Je veux bien avouer de Charles Ier ce qu'un auteur célèbre a dit de César, qu'il a été obéissant jusqu'à être obligé de s'en repentir. Que ce soit donc là, si l'on veut, l'illustre défaut de Charles aussi bien que de César; mais que ceux qui veulent croire que tout est faible dans les malheureux et dans les vaincus ne pensent pas pour cela nous persuader que la force ait manqué à son courage, ni la vigueur à son génie. »

(Bossuet, *Oraison funèbre d'Henriette de France.*)

4° Par la **prétérition**, qui consiste à paraître passer sous silence ce qu'on dit néanmoins sans y insister.

Je pourrais ajouter aux intérêts de Rome
Combien un pareil coup est indigne d'un homme :
Je pourrais demander qu'on mît devant vos yeux
Ce grand et rare exploit d'un bras victorieux :
Mais je hais ces moyens qui sentent l'artifice.

(Corneille, *Horace.* Discours de Valère.)

5° Par **l'antithèse**. Marmontel définit l'antithèse « un rapport d'opposition entre des objets différents, ou, dans un même objet, entre ses qualités ou ses façons d'agir ».

La Bruyère l'appelle « une opposition de deux vérités qui se donnent du jour l'une à l'autre ».

D'autres la définissent « l'art de tirer d'une pensée le contraire de cette pensée, et d'engendrer

ainsi une série de contrastes et d'oppositions [1] ».

L'antithèse, on le voit, consiste à rendre une pensée plus saisissante au moyen de son constraste.

« Méprisé et abandonné pendant tout le cours de sa vie, le Fils de Dieu commence à régner après qu'il est mort. Ses paroles toutes divines qui devaient lui attirer les respects des hommes, le font attacher à un bois infâme ; et l'ignominie de ce bois, qui devait couvrir ses disciples d'une confusion éternelle, fait adorer par tout l'univers les vérités de son Évangile. »

(BOSSUET, *Panégyrique de saint Paul.*)

« Une *impiété superstitieuse* refuse au Très-Haut la connaissance de l'avenir et a la faiblesse d'aller consulter une Pythonisse. »

(MASSILLON, *Petit Carême,* 3e dimanche.)

L'antithèse est la grande ressource de l'écrivain, de l'orateur surtout. « Elle ne doit pas être considérée comme un simple et occasionnel artifice de penser. C'est un procédé d'écrire, une façon d'enfanter, de dédoubler et d'exploiter des idées... L'antithèse est la clef, l'explication, la raison génératrice de la moitié de la littérature française [2]. »

« Les grandes pensées, dit Marmontel, prennent habituellement la forme de l'antithèse. »

C'est pour cela que nous avons mentionné plus haut l'antithèse, comme un des principaux procédés d'amplification.

L'antithèse continue sert surtout au **portrait** et au **parallèle**.

1. Albalat, *La Formation du style,* p. 194.

2. Albalat, *loc. cit.*, p. 192. Tout le chapitre auquel nous renvoyons est à lire, au sujet de l'antithèse.

Qui ne connaît le portrait de Cromwell par Bossuet :

« Un homme s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre ; qui ne laissait rien à la Fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance. »

Une des plus vigoureuses antithèses qui nous ait été gardée est ce parallèle d'Eschine et de Démosthène fait par Démosthène lui-même :

« Vous étiez valet d'école : moi j'étais écolier ; vous serviez dans les initiations : j'étais initié ; vous dansiez dans les jeux : j'y présidais ; vous étiez greffier : moi magistrat ; vous étiez acteur des troisièmes rôles : moi spectateur ; vous vous laissiez tomber sur le théâtre : je sifflais ; dans le ministère, vous agissiez pour nos ennemis : moi, pour la patrie ; et, pour finir le parallèle, aujourd'hui même où il est question pour moi d'une couronne, on rend justice à mon innocence : vous, au contraire, vous êtes reconnu pour un calomniateur, et il s'agit de décider si, dans ce jugement, on vous imposera silence pour toujours, en ne vous accordant point la cinquième partie des suffrages. Vous le voyez, Eschine, la fortune brillante qui vous a constamment suivi, vous donne le droit de mépriser la mienne. »

(*Discours sur la Couronne.*)

« Les antithèses sont mauvaises, dit Albalat, lorsqu'elles sont cherchées et pas naturelles ; lorsqu'elles ne font pas corps avec l'idée et qu'à leur place on eût pu en trouver d'aussi vraisemblables ; quand leur développement est prévu et trop facile : quand elles reposent sur des artifices de rhétorique ; quand elles répondent à des symétries insi-

gnifiantes ; quand elles restent vagues, douteuses, sans consistance [1]. »

b) Figures d'imagination. — Les principales figures par lesquelles l'orateur cherche à plaire, en frappant l'imagination, sont :

1° La **prosopopée** (πρόσωπον, ποιέω, je fais une personne) consiste à prêter la vie, le sentiment, la parole et l'action à des êtres inanimés, à des absents, aux morts mêmes.

C'est une des plus grandes et des plus saisissantes figures oratoires.

Une des plus belles prosopopées que nous ait laissées la littérature grecque est *l'apostrophe à la Loi* dans le *Criton*, par laquelle Socrate refuse d'user des moyens qu'on lui offrait de s'enfuir.

Bossuet, pour faire l'éloge de Charles Ier, évoque les cendres de la reine son épouse :

« Grande reine, je satisfais à vos plus tendres désirs quand je célèbre ce monarque ; et ce cœur, qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout poudre qu'il est, et devient sensible, même sous ce drap mortuaire, au nom d'un époux si cher. »

(*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*)

2° L'**hypotypose** (ὑποτυπόω, je représente) peint les objets avec des traits si marqués qu'on croit les voir de ses propres yeux.

Cette figure se confond souvent avec la *description* et le *portrait;* mais ces deux compositions ne méritent le nom d'*hypotypose* qu'autant qu'elles agissent sur l'imagination. Homère excelle en ce

1. *Loc. cit.*, p. 225.

genre de figures. En voici un exemple tiré de l'*Iliade :*

« Il frappa du fouet éclatant les chevaux aux belles crinières; et, sous le fouet, ceux-ci entraînèrent rapidement le char, écrasant les cadavres et les armes. Et les jantes et les moyeux des roues étaient aspergés du sang qui jaillissait sous les sabots des chevaux [1]. »

L'hypotypose prend différents noms, selon les objets qu'elle décrit : **éthopée**, si elle peint des caractères; **prosopographie,** si elle décrit des personnes; **topographie,** s'il s'agit de lieux.

3° La **comparaison** rapproche deux objets qui se ressemblent pour peindre l'un d'eux plus vivement.

« Gustave-Adolphe parut à la Pologne surprise et trahie comme un lion qui tient sa proie dans ses ongles, tout prêt à la mettre en pièces. »

(Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.*)

La comparaison est une des plus riches figures de l'éloquence. Non seulement elle frappe l'imagination, mais elle éclaircit les pensées et fortifie le raisonnement. Nous avons vu qu'elle est une manière de raisonner (p. 81).

Une comparaison prolongée entre deux personnages constitue un **parallèle**. On cite comme modèle du genre, celui que nous avons rapporté plus haut d'Eschine et de Démosthène, celui de Turenne et de Condé par Bossuet, et celui de Corneille et de Racine par La Bruyère.

1. Trad. Leconte de Lisle.

c) Figures de passion. — Pour parler à la passion, l'orateur emploie principalement : l'*exclamation*, l'*apostrophe*, l'*interrogation*, l'*hypothèse*, l'*hyperbole* et l'*ironie*.

1° L'**exclamation** est un cri subit de l'âme qui ne peut plus contenir son émotion.

« O nuit désastreuse, ô nuit effroyable! où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt! Madame est morte!... Quoi donc! elle devait périr si tôt. »

(BOSSUET, *Or. fun. de la duchesse d'Orléans.*)

2° L'**apostrophe** (ἀπο στρέφω, je détourne) est une tournure par laquelle l'orateur interrompt la marche naturelle du discours pour s'adresser à une personne ou même à une chose, présente ou absente.

« Glaive du Seigneur, quel coup vous venez de frapper! Toute la terre en est étonnée. »

(BOSSUET, *Or. fun. de Marie-Thérèse.*)

Si l'apostrophe renferme une malédiction, elle s'appelle **imprécation**.

« Si je t'oublie, Église Romaine, puissé-je m'oublier moi-même! Que ma langue se sèche et demeure immobile dans ma bouche, si tu n'es pas la première dans mon souvenir... »

(BOSSUET, *Sermon sur l'Unité de l'Église.*)

L'apostrophe s'appelle **obsécration**, si elle implore le secours de l'homme ou de la divinité.

O mon souverain Roi,
Me voici donc tremblante et seule devant toi.

(*Esther*, acte Ier, sc. VII, IV.)

3° L'**interrogation** consiste à poser une question à l'auditeur. Mais elle n'a pas pour but d'obtenir une réponse, elle vise seulement à presser l'adversaire.

Toute forme interrogative n'est pas la figure dont nous parlons. Celle-ci s'adresse à la passion et a pour but d'exprimer quelque forte émotion.

> Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles?
> Quand Dieu par plus d'effets montra-t-il son pouvoir?
> Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir,
> Peuple ingrat?
> (*Athalie*, acte Ier, sc. I.)

Si à l'interrogation l'orateur ajoute la réponse, la figure porte le nom de **subjection**.

Si l'interrogation feint l'incertitude, elle s'appelle **dubitation**.

> Où suis-je? Qu'ai-je fait? Que dois-je faire encore?
> Quel transport me saisit? Quel chagrin me dévore?

s'écrie Hermione, après avoir ordonné à Oreste de tuer Pyrrhus (Cf. *Andromaque*, acte V).

4° L'**hypothèse** admet un fait supposé, comme certain, et en fait ressortir les conséquences.

Telle est la célèbre hypothèse de Massillon :

« Je vous demande : si Jésus-Christ paraissait dans ce temple, au milieu de cette assemblée, la plus auguste de l'univers, pour vous juger, pour faire le terrible discernement des boucs et des brebis, croyez-vous que le plus grand nombre de tout ce que nous sommes ici fût placé à sa droite? » etc... (V. plus haut, p. 29.)

5° L'**hyperbole** est une figure par laquelle on

va au delà de la vérité pour faire plus d'impression sur l'esprit.

« Des ruisseaux de larmes coulèrent des yeux de tous les habitants. »

(Fléchier. *Or. funèbre de Turenne.*)

L'hyperbole devient facilement ridicule par l'exagération outrée et par l'enflure.

Le contraire de l'hyperbole s'appelle la **litote** qui affaiblit et diminue les choses.

Va, je ne te hais point,...

dit Chimène à Rodrigue.

6° **L'ironie** dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre. Elle sert avantageusement la pas sion; tantôt elle raille avec finesse, tantôt elle exprime la colère. Si elle est amère, elle prend le nom de **sarcasme**.

Ex. : L'ironie d'Agrippine, parlant à Néron qui a fait empoisonner Britannicus :

Poursuis, Néron, poursuis, avec de tels ministres
Par des faits glorieux tu te vas signaler;
Poursuis, tu n'as pas fait ce pas pour reculer.

L'énumération que nous venons de faire des diverses figures suffit à montrer le parti qu'en peut tirer un orateur. Mais plusieurs règles s'imposent à lui dans leur emploi :

1. Il faut qu'elles se présentent d'elles-mêmes et qu'elles naissent du sujet. Vouloir en déterminer l'emploi à l'avance serait tomber dans le ridicule.

2. Il ne faut pas trop les multiplier. Trop d'éclat éblouit et fatigue.

II. — L'action oratoire.

L'action est l'art d'exprimer le discours au dehors. « L'action, dit Cicéron, est comme l'éloquence du corps, elle consiste dans la voix et dans le geste. *Est actio quasi corporis quædam eloquentia, cum constet voce ac motu*[1]. »

Son importance. — C'est la vie du discours. Cicéron rapporte que Démosthène, interrogé sur la première qualité de l'orateur, répondit : *L'action.* Et la seconde ? *L'action.* Et la troisième? *L'action.*

Ce jugement est exagéré ; mais il est bien certain que, sans action, un discours est peu de chose. « Dites merveilles, écrit saint François de Sales, mais ne les dites pas bien, ce n'est rien ; dites peu et dites bien, c'est beaucoup. »

Peu d'hommes sont capables de juger la valeur intrinsèque d'un discours, mais tous sont susceptibles d'être remués si l'orateur parle avec force et conviction. « L'orateur qui fait parler toute sa personne dans un discours se montre sous mille aspects divers qui sollicitent l'attention et tiennent l'âme à chaque instant suspendue dans l'attente d'un nouveau spectacle[2]. » Celui qui prononce un discours sans y mettre d'action semble un homme

1. *De Oratore.*
2. P. Monsabré, *La Prédication*, p. 312.

incomplet. On dirait qu'il laisse de côté quelque chose de lui-même.

L'homme, en effet, est esprit et corps. L'esprit doit se servir du corps comme d'un instrument. pour exprimer ce qu'il voit et ce qu'il sent; le corps est comme une harpe dont les cordes doivent vibrer au toucher de l'artiste. Si l'instrument ne vibre pas en harmonie avec l'inspiration de l'artiste, quel effet peut-on en attendre?

Ses qualités. — Mais, pour être bonne, l'action doit être :

1° *Sincère.* Il faut qu'elle parte d'une âme vraiment convaincue, qu'elle en soit la manifestation exacte. C'est par là surtout que l'action de l'orateur diffère de celle de l'acteur. Celui-ci exprime ce qu'il n'a pas pensé, et souvent ce qu'il ne sent pas. Son action est un jeu, une imitation. — *L'orateur ne remplit pas un rôle, il est lui-même* et ne doit manifester que lui-même.

2° *Personnelle à l'orateur.* L'action oratoire demande de l'étude et de l'exercice, mais elle ne doit pas être, pour cela, une copie de tel ou tel orateur. Chacun a son caractère, son tempérament, son talent, dont l'action sera la juste expression.

3° *Appropriée aux sujets,* c'est-à-dire toujours en harmonie avec les pensées, les sentiments de l'orateur et le but qu'il veut atteindre.

4° *Assurée,* c'est-à-dire appuyée sur une grande possession de soi-même, de manière à exclure la

timidité et l'impressionnabilité; et sans appréhension du côté de la mémoire. Si l'on est préoccupé de ne pas perdre le fil de son discours, l'action se trouve gênée et parfois même paralysée. C'est pour cela que, sans vouloir dire lequel vaut le mieux du discours appris par cœur ou du discours non appris, on peut affirmer cependant que ce dernier aura chance d'être supérieur au point de vue de l'action.

Ses éléments. — Deux choses constituent l'action oratoire : la *voix* et le *geste*.

Nous rapporterons à ces deux titres toutes les règles de l'action.

1° — La voix.

La voix dépend de l'organe. Quelle que soit, en ce point, l'œuvre de la nature, on peut l'aider par le travail et l'exercice.

On peut *enrichir* sa voix et en *corriger* les défauts.

La voix peut être haute, basse ou moyenne. Celle-ci est la plus avantageuse. Par une infatigable patience et de nombreux exercices, on peut étendre le registre de la voix, faire fléchir une voix trop haute, relever une voix trop basse, fortifier une voix faible, adoucir une voix rauque.

L'orateur doit aussi *ménager* sa voix en la réglant et en évitant les cris désordonnés. Il doit *soigner* sa voix, car il y a une *hygiène de la voix* dont se préoccupent à juste titre ceux qui sont dans la nécessité de parler en public.

A l'hygiène de la voix, il convient d'ajouter *l'art de la respiration*. Car c'est un art, et des plus utiles à l'orateur, que de savoir aspirer l'air nécessaire à la dépense considérable qu'exige le discours. Faute de cet art, bien des orateurs sont vite fatigués et épuisés. Mais il ne suffit pas de régler sa voix et sa respiration.

L'orateur doit se préoccuper de deux choses : de la *prononciation* et de la *diction*.

a. *De la prononciation.*

La **prononciation** *est l'art d'émettre les sons en en faisant saisir la signification.*

Rien ne semble plus simple que de parler pour se faire comprendre ; cependant rien n'est plus rare peut-être qu'une prononciation sans défaut.

Une bonne prononciation suppose :

1. **Une bonne articulation.**

L'articulation est le privilège exclusif de l'homme : l'animal peut crier, l'oiseau peut chanter ou moduler, seul l'homme peut articuler.

« C'est l'articulation et l'articulation seule, dit M. Legouvé, qui donne la clarté, l'énergie, la passion, la véhémence. Telle est sa puissance qu'elle peut racheter même la faiblesse de la voix et même en face d'un grand auditoire. Il y a eu des acteurs de premier ordre qui n'avaient presque pas de voix [1]. »

1. *L'Art de la lecture*, p. 56.

L'articulation doit comme dessiner toutes les lettres d'un mot, émettre distinctement toutes les voyelles avec la résonnance qui leur est propre, dire, par exemple, d'une manière différente : *pôle* et *Paul*, *chacun* et *chagrin*, etc... ; marteler et mordre les consonnes ; prononcer d'une seule émission de voix les syllabes.

Ici, c'est l'usage surtout qui fixe les règles à suivre, pour le son et la valeur de chaque articulation.

2. L'**absence de certains défauts,** dont les principaux sont :

a) l'**accent.** Chaque province a sa manière particulière de prononcer : « l'Alsacien parle du fond du gosier, le Gascon du bord des lèvres, le Parisien grasseye, le Normand nasille, le Breton traîne, l'Angevin chante [1] ».

Certains accents sont si désagréables qu'ils ne peuvent se concilier avec l'éloquence.

« Imaginez-vous, dit le P. Monsabré, un Bossuet disant : « *Chelui* qui règne dans les *chieux* et de qui relèvent tous les *jempires* [2]... »

b) le **blèsement** qui consiste à mettre une consonne faible à la place d'une consonne forte ; par exemple, on mettra *z* à la place de *j*, *s* à la place de *ch*, et on dira un *zour*, un *seval* ;

c) le **grasseyement** qui consiste, d'une manière générale, dans une articulation défectueuse du RE, prononcé principalement du gosier. Ce

1. Bourgain, *L'Art de la diction.*
2. *La Prédication*, p. 327.

défaut et le précédent viennent d'une habitude défectueuse qu'on corrige par l'exercice ;

d) le **bredouillement** qui altère les mots en ne prononçant qu'imparfaitement certaines syllabes. Le bredouilleur se précipite, au risque d'écraser les syllabes les unes contre les autres. Ce défaut peut venir de causes physiques, des nerfs ou de l'estomac, ou de causes morales, comme la crainte de l'effort jointe à la vivacité de l'esprit; il peut venir encore de la timidité, etc... ;

e) le **bégaiement** qui consiste dans la répétition saccadée de toutes les syllabes ou de quelques-unes, et dans la suspension de l'articulation syllabaire. C'est une infirmité plus qu'un défaut. Il peut provenir d'un vice de conformation des organes, ou bien de la timidité, de l'irrésolution, etc...

3. **La liaison des mots.** Une prononciation distinguée demande qu'on lie les mots les uns aux autres ; sans cette précaution, elle est rude et âpre. Mais cette liaison doit être naturelle; si elle sent l'effort, elle devient du pédantisme. Ainsi on dira un *certain-n-enfant*, *beaucoup-p-appris*, esprit *de premié-r-ordre*, mais on dira *ce dernié espérait*, il *ne faut pas* TOUJOUR *être si délicat*, etc... Ici encore, c'est l'usage qui est l'arbitre du bon goût.

4. **Une allure bien réglée,** c'est-à-dire que la prononciation ne doit être ni trop rapide, ni trop lente : trop lente, elle fatigue l'auditeur et enlève tout intérêt au discours ; trop rapide, elle ne

laisse pas aux sons le temps de parvenir à l'oreille.

Tout le discours se compose de sons et de silences. Précipiter les premiers, et abréger les seconds, c'est aller vite; au contraire, ralentir les premiers et allonger les seconds, c'est aller lentement. Le défaut des jeunes, en général, est la rapidité. Ils vont vite, par défaut d'organe, ou par timidité, ou même par vanité, en vue de se faire admirer du vulgaire par leur volubilité.

L'allure du discours n'est pas susceptible d'être déterminée mathématiquement. Il est certain que la lenteur du discours solennel ne saurait convenir à la conversation familière. Le premier devoir de celui qui parle est de se faire entendre clairement et distinctement. L'expérience et le tact donneront la mesure. Par ailleurs, la nature du sujet traité pourra aussi modifier l'allure du discours, comme nous le dirons bientôt.

b. *De la diction.*

Si l'orateur n'avait qu'à faire une lecture *recto tono*, il lui suffirait d'une bonne voix et d'une excellente prononciation; car l'intérêt qu'offre une lecture vient en grande partie de l'auteur, le lecteur y est presque étranger. L'orateur doit tout tirer de lui-même : lui seul peut rendre intéressantes les choses qu'il dit; bien plus, ordinairement elles ne seront intéressantes que dans la mesure où il les dira bien.

L'art de bien dire le discours s'appelle la **diction**. C'est un art très difficile et très complexe.

Celui qui le possède sait :

1° *Choisir convenablement ses repos.* « La science des pauses est à l'art de dire ce que la tactique est à l'art militaire. Aux mains d'un général inhabile à ranger ses hommes en bataille, les troupes les moins aguerries, les mieux disciplinées seront impuissantes... Sur les lèvres d'un parleur, impuissant à saisir ou à suivre la marche disciplinée d'un discours régulier, incapable de respecter l'ordre des parties, le groupement des phrases et l'enchaînement des périodes, les plus admirables créations de l'art et de l'éloquence seront sacrifiées[1]. » C'est parce qu'ils comprennent mal ce qu'ils disent ou ce qu'ils lisent que l'on entend tant d'orateurs et de lecteurs dénaturer, fausser même leur pensée ou celle des autres; ils ne savent pas placer une pause, et ils émaillent leur discours ou leur lecture de méprises ridicules ou de contresens plus ou moins grossiers.

L'orateur doit savoir *phraser* son discours, c'est-à-dire le découper et le ponctuer, de manière à ce que l'auditeur le saisisse sans erreur.

2° *Donner à la voix les inflexions convenables.* La voix humaine a trois jeux; elle est *voix de médium*, *voix de poitrine* ou *voix de tête*. Tout discours doit être donné en voix de médium ; la note

1. Gondal, *Parlons ainsi*, p 172.

choisie tout d'abord sera la dominante du discours.

C'est autour de cette dominante que la voix devra se mouvoir, montant, descendant, s'apaisant, éclatant, s'adoucissant, grondant, reproduisant en un mot toutes les ondulations de la conversation la plus variée.

Les éléments du discours commandent les inflexions : on ne raisonne pas sur le ton de la description; on n'interroge pas comme on admire; on ne menace pas comme on exhorte, etc...

Chaque pensée, chaque mouvement de l'âme a sa modulation, son inflexion.

Pour la trouver, on conseille de ramener le langage le plus noble aux formes du langage vulgaire, et, cela fait, de lui rendre sa noblesse.

Soit à dire ce passage du sermon de Massillon sur le *petit nombre des élus :*

« Examinez les mœurs de tous ceux qui vous environnent. Je ne parle pas même ici de ces pécheurs déclarés qui ont secoué le joug et qui ne gardent plus de mesure dans le crime. Je ne parle que de ceux qui vous ressemblent, qui sont dans des mœurs communes, et dont la vie n'offre rien de scandaleux ni de criant. Ils sont pécheurs : ils en conviendraient. Vous n'êtes pas innocents; vous en convenez vous-mêmes. Or, sont-ils pénitents et l'êtes-vous vous-mêmes ? »

Voici comment on pourrait ramener ce morceau à des termes vulgaires, pour trouver les inflexions qui lui conviennent :

Examinez les mœurs de tous ceux qui vous entourent. (*Je ne vous demande que cela.*) Je ne parle pas même ici (*je le pourrais faire!*) de ces pécheurs déclarés qui ont secoué

le joug et qui ne gardent plus de mesure dans le crime (*les malheureux! Non, je les laisse de côté.*) Je ne parle (*remarquez-le bien*) que de ceux qui vous ressemblent, qui sont dans les mœurs communes (*vous entendez bien!*) et dont la vie n'offre rien de scandaleux ni de criant (*vous entendez*). (*Eh bien!*) Ils sont pécheurs? (*N'est-ce pas?*) ils en conviendraient (*eux-mêmes*). Vous n'êtes pas innocents (*non plus, n'est-il pas vrai?*), (*la preuve c'est que*) vous en convenez vous-mêmes. Or, (*je vous le demande*) sont-ils pénitents? Et (*je vous le demande aussi*) l'êtes-vous[1]?

Ce commentaire suffit à indiquer les inflexions convenables; il ne reste plus qu'à les appliquer au texte lui-même.

Remarquons toutefois que la diction avec son infinie variété de ton n'est guère possible que devant un auditoire restreint et dans un local de peu d'étendue. Pour pouvoir se faire entendre de foules considérables, il faut parler avec effort, sur le ton d'une conversation haute, solennelle, animée, quoique lente.

Il ne faut pas confondre cette diction avec le débit emphatique, pompeux, qu'on appelle de la *déclamation*, ni avec « cette cantilène plaintive, qui se meut entre trois ou quatre notes, relève légèrement la voix au milieu des phrases et la laisse tomber d'un ton pleurard sur les finales[2] ».

3. *Faire ressortir les mots de valeur.* Tous les mots n'ont pas la même importance, dans chaque phrase. Mais il en est un, dans chaque combinaison, qui a une importance majeure, on l'appelle le

1. Cf. Bourgain, *op. cit.*
2. P. Monsabré, *La Prédication*, p. 346.

mot de valeur, et le devoir de l'orateur est de l'indiquer par une émission de voix correspondant à sa supériorité. L'orateur doit mettre tous ses soins à donner au mot principal, dans sa diction, la même importance que l'écrivain lui a donnée dans son style.

La valeur du mot dépend de celle de l'idée qu'il représente, et celle-ci dépend de l'idée principale du morceau.

La *façon* de donner vaut mieux que ce qu'on donne.
CORNEILLE.

Je t'aimais *inconstant*, qu'eussé-je fait *fidèle?*
CORNEILLE.

Un roitelet pour vous est un *pesant* fardeau,
Le *moindre* vent qui d'aventure
Fait rider la face de l'eau
Vous oblige à baisser la tête.
LA FONTAINE.

Aussitôt qu'il eût porté de rang en rang l'ardeur dont il était animé, on le vit, presque en même temps, *pousser* l'aile droite des ennemis, *soutenir* la nôtre ébranlée, rallier les Français à demi vaincus, *mettre en fuite* l'Espagnol victorieux, *porter* partout la terreur et *étonner* de ses regards étincelants ceux qui échappaient à ses coups.
(BOSSUET. *Or. funèbre de Condé.*)

4. *Accentuer*. L'accentuation est le fini de la diction. C'est « l'art subtil et délicat d'appeler l'attention des auditeurs sur certaines images, pensées, remarques et maximes [1] ».

Cette accentuation se fait de bien des manières : en *élevant la voix*, elle fait ressortir certains mots,

1. P. MONSABRÉ, *La Prédication.*

comme nous l'avons dit pour le mot de valeur ; par des *pauses* ou d'habiles *suspensions* elle met en saillie certains qualificatifs, certains traits, certains membres de phrases qui doivent frapper l'auditeur ; par une *intonation différente,* elle fait sentir les incidentes qui, sans cette précaution, embarrasseraient la phrase. Ailleurs, elle consistera tantôt à prolonger les mêmes inflexions dans une phrase, tantôt à opposer deux inflexions l'une à l'autre pour la faire valoir.

5. *Mettre du mouvement et de la chaleur dans le discours.* Le mouvement est le triomphe de l'orateur, c'est lui qui décide de l'effet du discours. Le plus beau discours, même dit avec grâce, risque d'endormir s'il n'est pas mouvementé, c'est-à-dire s'il n'est pas prononcé avec une chaleur communicative. Mais le mouvement oratoire demande qu'on prenne certaines précautions :

— Il ne faut pas le confondre avec la *volubilité.* Sans doute, le plus souvent la chaleur du discours rendra la diction plus rapide, mais la rapidité n'est pas le mouvement.

— Le mouvement *doit être préparé.* Par le mouvement, l'orateur se propose d'atteindre un effet qu'il ne doit pas perdre de vue et vers lequel tout doit converger. Si l'effet n'est pas amené graduellement, l'imprévu du mouvement le compromettra.

— Les figures employées dans le discours, et surtout les *passions* qui animent l'orateur, *guident le mouvement* et indiquent ce qu'il doit être. Mais la passion détonne toujours un peu, elle fait sortir de

la dominante. Dès lors il est facile de perdre la note juste. Pour la trouver, il faut connaître la nature, étudier les manifestations de la passion chez les autres, observer l'enfant, par exemple, dans sa colère, dans ses terreurs, dans ses désirs ; se souvenir soi-même des accents trouvés à certaines heures, etc...

Nous n'avons pas eu la prétention de donner ici toutes les règles d'une bonne diction. Nous n'avons rappelé que les principales, pour inspirer le désir de recourir aux traités spéciaux sur cette matière.

2° — Le geste.

L'homme a deux langages : celui de la voix et celui du geste. Ce dernier consiste dans les mouvements expressifs du corps.

Le plus souvent, quand on traite du geste, on le restreint aux mouvements des bras et des mains. Mais l'homme parle vraiment avec tout son corps : il parle par son *maintien*, par sa *physionomie* aussi bien que par ses *gestes* proprement dits. C'est pour cela que ces trois éléments concourent à l'action oratoire.

a. *Le maintien.*

L'orateur pose devant son auditoire comme une statue vivante et animée ; on le regarde encore plus qu'on ne l'écoute. Comme les impressions qui nous viennent de la vue sont plus vives que celles engendrées par l'ouïe, il importe que dans la personne

de l'orateur tout parle réellement et avantageusement aux yeux.

Sans doute, dans l'impression produite, il faut faire la part des préjugés ; mais, comme l'orateur doit triompher malgré le préjugé, moins il le heurtera, plus la victoire lui sera facile.

En ce qui dépend de lui, l'orateur doit veiller sur son attitude. On ne lui demande que d'être ce qu'il est, et de paraître conforme, dans son *maintien,* à la mission qu'il remplit.

La même action, le même air, ne convient pas aux jeunes gens et aux vieillards, aux supérieurs et aux inférieurs. L'air fastueux ou présomptueux rebute chez tous. Une timidité inspirée par la modestie ne déplaît pas, on la pardonne plus facilement que la hardiesse.

S'il faut condamner une mise recherchée, on ne saurait approuver un extérieur négligé et malpropre. L'orateur doit respecter d'abord son auditeur.

Pour parler, on tient la tête droite, sans raideur. On est debout ou assis ; mais quelle que soit la pose, la meilleure attitude est celle qui offre le plus de grâce au spectateur, enlève le plus de fatigue à l'orateur et lui laisse la plus grande liberté de ses mouvements.

Assis ou debout, l'orateur doit se garder de ces balancements du corps qui font craindre qu'il ne s'élance sur ses auditeurs ou qu'il ne tombe à la renverse. Ferme sans raideur, il évitera tout ce qui sent la rusticité et la négligence ; souple sans mol-

lesse, il saura se pencher légèrement pour convaincre, se redresser pour affirmer avec autorité, se courber doucement pour compatir, etc... Il se souviendra que « le tronc n'a pas pour mission d'exécuter des gestes distincts, mais seulement d'accompagner, pour les rythmer et les contenir, les mouvements généraux des bras ou de la tête [1] ».

b. *Le jeu de la physionomie.*

Tout l'homme est dans la tête et le visage, dit Platon. Aussi sa physionomie est-elle de tout son être la partie la plus expressive. « La face entière, dit Buffon, est un tableau vivant où les passions sont rendues avec autant de délicatesse que d'énergie, où chaque mouvement de l'âme est exprimé par un trait, chaque action par un caractère dont l'impression, vive et prompte, devance la volonté, nous décèle et rend au dehors par des signes pathétiques les images de nos secrètes agitations [2]. »

Trois choses surtout sont à observer dans le jeu de la physionomie.

1. **Le mouvement de la tête**. — En général, l'orateur doit tenir la tête droite et dans une position naturelle : baissée, elle donne un air de bassesse ; haute, elle fait croire à l'arrogance ; penchée, elle annonce l'indolence ; raide et immobile, elle fait craindre la férocité.

1. GONDAL, *Parlons ainsi*, p. 476.
2. *Histoire naturelle.* De l'homme âgé.

Ceci ne veut pas dire que tout mouvement de la tête soit interdit; mais ce mouvement doit être rare, peu prolongé et toujours d'accord avec le reste de l'action.

2. **Le visage.** — C'est par le visage que l'homme révèle son âme : tout, dans le visage, sert à cette révélation : ses lignes, sa couleur et ses mouvements. Il est des hommes qui semblent impassibles, rien ne modifie leur physionomie; d'autres, au contraire, sont habiles à projeter sur leur visage tous les sentiments possibles.

L'orateur ne peut pas être impassible, mais il ne doit pas être comédien, non plus. Il n'a qu'à laisser les passions qu'il éprouve se peindre naturellement sur son visage; l'auditeur saura bien les y lire.

3. **Les yeux.** — La mimique des yeux est une des plus puissantes. Elle consiste dans les *dimensions* de l'œil qui varient avec l'occlusion des paupières; — dans sa *direction :* en avant, en haut ou en bas; — dans ses *mouvements,* qui dépendent de notre volonté, et, à cause de cela, peuvent correspondre à toutes les nuances de la pensée; — dans son *éclat* qui exprime la vie ou la mort, la joie ou la tristesse, la pitié ou la vengeance, l'amour ou la haine.

c. *La gesticulation.*

Nature du geste. — Le geste s'entend plus particulièrement du mouvement des mains et des

bras. Les *grands gestes* utilisent le bras tout entier depuis l'articulation de l'épaule; si le mouvement ne dépasse pas le coude, on n'a que de *petits gestes*.

Rôle du geste. — Le geste a pour but de donner du relief à la parole, de la faire entrer dans l'âme par les yeux, pendant que le son l'y fait pénétrer par les oreilles. « Les bras et les mains précèdent et annoncent la parole, la soulignent, la confirment ou l'achèvent. Ils repoussent, ils attirent, ils embrassent; ils se croisent comme pour contenir l'explosion de trop vifs sentiments; ils se déploient et s'étendent pour laisser échapper le trop-plein de la passion oratoire.

« Bref, ils parlent autant qu'il est en eux et complètent ainsi la vie du discours[1]. »

Espèces de gestes. — On a essayé de classer les gestes, mais cette classification ne peut être que très superficielle. Les uns sont *indicatifs*, et désignent le lieu et la direction; parfois même le nombre, dans une énumération peu compliquée. Les autres sont *imitatifs*, ils reproduisent quelque chose, surtout d'autres gestes; il est bien rare qu'on puisse avec la main dessiner un objet, de manière à ce que l'image suscite une émotion quelconque. D'autres, et ce sont les plus nombreux et les plus utiles, sont d'ordre purement *affectif*; ils servent à faire valoir les mouvements de l'âme.

1. P. Monsabré, *op. cit.*, p. 312.

Quand l'homme est ému, tout vibre en lui, tout est mis en mouvement, jusqu'aux bras et aux mains.

Règles du geste. — Le mécanisme du geste a ses règles, mais il est bien difficile de les préciser toutes. En voici quelques-unes :

1. Le geste doit être sobre : il vaut mieux pécher par défaut que par excès.

2. Le geste ne doit se faire généralement qu'avec l'avant-bras. Les grands gestes doivent être nécessités par de grandes images ou de fortes passions ; dans ce cas, il faut bien prendre garde d'élever les bras au-dessus de la tête ou de les étendre en forme de croix.

3. Le geste principal se fait le plus souvent avec le bras droit ; mais, en règle générale, il se fait du côté des personnes à qui l'on s'adresse.

4. Le geste, pour être agréable à l'œil, doit décrire une ligne courbe et non former des angles. Il faut l'arrondir pour lui donner de la grâce et de l'élégance.

5. Dans le geste, il faut faire grande attention aux mains : ne pas fermer le poing, ne pas écarter les doigts, ne pas trop les serrer les uns contre les autres.

6. Le geste, quel qu'il soit, doit accompagner la parole et ne jamais la suivre. Mais il peut quelquefois la faire pressentir ; étant plus rapide qu'elle, il dira souvent avant elle ce que l'orateur pense et veut exprimer.

Des traités spéciaux sont à consulter par ceux qui veulent s'initier à tous les secrets de l'action oratoire, dont nous n'avons pu donner qu'une esquisse.

Trois choses surtout compléteront l'éducation de l'orateur :

1. L'observation des modèles que peuvent offrir les discours entendus, et surtout les conversations.

2. L'exercice fréquent, soit en public, soit en particulier.

3. La correction et les sages avis d'un maître compétent. Rien d'ailleurs ne doit être négligé par celui qui prétend à la belle mission de parler aux autres.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

BEAUTAIN. — *L'Art de parler en public.*
RONDELET. — *L'Art de parler.*
CHAMPEAU. — *Principes de déclamation.*
HAMON. — *Traité de la prédication.*
MONSABRÉ. — *La Prédication.*
GONDAL. — *Parlons ainsi.*
HERMANT-DAMMIEN. — *Du geste.*
BOURGAIN. — *L'Art de la diction.*
BRANCHEREAU. — *La Lecture à haute voix.*
DUPONT-VERNON. — *L'Art de bien dire.*
— *Principes de diction.*
LEGOUVÉ. — *L'Art de la lecture.*
— *La Lecture en action.*

TABLE DES MATIERES

PREMIÈRE PARTIE

L'ORATEUR

DEUXIÈME PARTIE

LE DISCOURS

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

LIVRES DE FONDS

bellon (Le Bx André). — Rme P. Cormier. In-8° illustré. . . . . . 2 »
bécédaire du plain-chant. — Abbé Sabouret. In-18 . . . . . 0 15
brégé de ce que tout chrétien doit savoir, croire et pratiquer. In-32. . . . . 0 10
doption familiale des orphelins. — Abbé Toiton. In-8°. . . . 0 60
doration réparatrice et nationale. — Mgr d'Hulst. In-12. . . 0 50
ffre (Eloge funèbre de Mgr). — Mgr Touchet. In-8° raisin . . . . 1 »
gathange de Vendôme et Cassien de Nantes. Panégyrique. — P. Venance de Lisle en Rigault. In-8°. 0 50
gathange de Vendôme et Cassien de Nantes (Les Bx). — P. Ladislas de Vannes. In-12 . . . . 2 »
gnès de Jésus (Vie de la Vénérable Mère). — Abbés de Langeac et Lucot. 2 in-8° illustré 12 50
lcoolisme et décadence. — Abbé Ract. In-8° illustré. 3 50
llégories. — R. P. Ratisbonne. In-8° illustré . . . . 6 »
llocutions de collège : Mon crime. — P. Barbier. In-12. . . . 3 50
llocutions et discours. — Abbé Planus. In-12 . . . . 3 50
mbroise (Histoire de saint). — Mgr Baunard. In-8° . . . . . . 5 »
mbroise de Lombez (Lettres spirituelles du P.). — P. François de Benejac. In-12 gravure. 1 50
me (Une) royale et chrétienne. — Mgr d'Hulst. In-8° raisin . . 1 »
mes du Purgatoire (Pour les). Indulgences. — P. Ingold. In-32 . . . . 0 50
mi du prêtre. — Abbé Rouzaud. In-12. . . . . 3 »
mour de Dieu (Traité de l'). — P. Bouix. In-8° jésus, gravure . 12 »
ngèle de Mérici (Hist. de sainte). — Abbé Postel. 2 in-8° gr . 15 »
ngleterre (L') et la chrétienté. — Cardinal Manning. In-12. . . 0 40
nnée (Une) d'exil, par les Capucins de Toulouse. In-18 r. 1 75
nnée (Petite) dominicaine. In-18 raisin. . . . . 1 »
nnée franciscaine, méditations. 2 in-12. . . . . 8 »
ntigone de Sophocle. Traduction en vers français. — Mouchard. In-8 . . . . 1 »
ntoine le Grand (Vie de saint). — Abbé Verger. In-8°. . . . . 4 »
ntoine de Padoue (Saint). — R. P. Léopold de Chérancé. In-12 gravure. 1 25

Antoine de Padoue (Saint) et l'art italien. — C. de Mandach. In 4° illustré 20

Antoine du Saint-Sacrement (Œuvres choisies du P.). — R. P. Potton. In-12. 4

Apolline Andriveau (Sœur) et le scapulaire de la Passion. In-12 illustré 3

Apologie scientifique de la foi chrétienne. — Mgr Duilhé de Saint-Projet. In-12, portrait 3

Apôtres (Les). — Mgr Drioux. In-8° 7

Apôtre de la tempérance (L') ou vie du P. Théobald Mathieu. — Peltier. In-12 1

Appel (De l') comme d'abus dans l'ancien droit français. — Abbé Cagnac. In-12 1

Archéologie religieuse. Architecture. — Abbé Mallet. In-8° illustré 4

Archéologie religieuse. Mobilier. — Abbé Mallet. In-8° illustré . 4

Archéologie sacrée. — Abbé Godard. In-8° illustré 8

Archéologie (Mélanges d'), d'histoire et de littérature. — P. P. Cahier et Martin. 3 vol. in-f° illustrés 105

Archives capucines. — P. Henri de Grèzes. Couvent de Tarascon. 3

—— Couvent de Saint-Tropez. In-8°. 1

Art chrétien (Entretiens sur l'). — Abbé Mallet. In-12. 3

Art (L') du lecteur, du diseur, de l'orateur. — Maurice Castellar. In-12 illustré . . . . .

Ascétique chrétienne. — Abbé J. Ribet. In-8° écu 5

Astronomie de Ptolémée (L'). — Abbé F. Nau. In-8° raisin . . . 1

Au ciel on se reconnaît. — P. Blot. In-18 1

Autour de l'histoire : Scènes et récits. — Mgr Baunard. In-8° écu. 4
Le même ouvrage. In-12 3

Aux Enfants de Marie. Règles de conduite. In-32 1

Auxiliaire de l'office divin (L'). — R. P. Pradel 1

Avant et après la sainte Communion. — P. Ingold. In-32 jésus. 1

Avenir de Jérusalem (L'). — Abbé Augustin Lémann. In-12 . . . 3

Avis aux Enfants de Marie mariées. In-32 jésus 0

Barat (Histoire de la vénérable Mère Madeleine-Sophie). — Mgr Baunard, 2 vol. in-4° illustré 25
Le même ouvrage. 2 vol. in-8°, portrait. *Net* 10
Le même ouvrage. 2 vol. in-12 5

Barol (La Marquise de). — M. de Melun. In-8°, portrait. 6
Le même ouvrage. In-12, portrait. 2 5

Baptême de Clovis (Le). — Abbé A. Mouchard. In-12. 1

Basilique de l'Immaculée-Conception de Séez. — Abbé Hugot. In-8° illustré 5

Bataille des bergers (La). — Abbé P. Barbier, In-16 raisin . . . 0 5

Baudoin (Vie du Vble L.-M.). — Abbé Michaud. In-8°, portrait . . 4

Beluse (Eugène). — M. C. de Coulonge. In-18 jésus portrait. . . . 2

***Bénédiction à travers les temps* (*De la*)**. — Michel Loueneau. In-18 raisin 3 50

Bengy* (*Vie de Marie-Madeleine-Victoire de*), *vicomtesse de Bonnault d'Houet. — P. Stanislas. In-12 . . . . 3 »

Bernard* (*Histoire de saint*) *et de son siècle. — R. P. Théodore Ratisbonne. 2 in-12. . . . . 6 »

***Bible* (*La Sainte*)**. — P. Giguet. 4 vol. in-12 . . . . 15 »

Bibliothèque religieuse de l'étudiant. In-18 raisin 0 30

Boers* (*Les*). *Histoire de la guerre. — M. Bouyssy. In-12 illustré. 3 50

***Bonaventure* (*Saint*)**. — P. Léopold de Chérancé. In-12 gravure . 1 50

***Bonnel de Longchamp* (*L'abbé*)**. — R. P. Henri Durand. In-32 j. 1 75

Bonté (La). — M. J. Guibert. In-32 encadré . . . . 1 »

Bossuet : Lettres de direction. — Abbé Moïse Cagnac. In-12 . . 3 50

***Bréviaire et la Messe* (*Le*)**. — P. François de Bénéjac. In-16. . . 1 50

Brizeux : Sa vie et ses œuvres. — Abbé Lecigne. In-8° r. port . 7 50

Caisses* (*Les*) *de famille et les sociétés de secours mutuels. — Abbé Camille Ract. In-18. . . . . 1 25

Calendrier à l'usage des tertiaires de Saint-Dominique. In-32 raisin 0 20

***Camille de l'Enfant-Jésus, née de Soyecourt* (*Vie de la R. Mère*)**. In-8° portrait. 7 50

Cantiques de Saint-Sulpice. In-18 cartonné 0 75
— Airs notés 1 50
— Accompagnement des airs 12 50

Cantus mariales. — Dom Pothier. In-16 jésus . . . . 3 »

***Capucines de Flandre* (*Histoire des*)**. 3 in-8° portraits. . . . . 10 »

***Capucins en Franche-Comté* (*Les*)**. — Abbé J. Morey. In-12 . . 3 75

***Caractère* (*Le*)**. — J. Guibert. In-32 encadré . . . . 1 »

Caractéristiques des saints* (*Les*) *dans l'art populaire. — P. Charles Cahier. 2 gr. in-4°, gravures. *Net* . . . . 64 »

***Carrière indépendante* (*Du choix d'une*)**. — V. Bettencourt. 3 »

***Castelli* (*Le Vénérable François-Marie*)**. — P. L.-M. Ferrari. 0 75

Catéchisme du diocèse de Paris. In-18 cartonné. *Net* 0 35
Même, abrégé, pour les petits enfants. In-18. *Net* 0 10
Même. Edition illustrée. In-18. Cartonné. 0 70

***Catéchisme de Paris* (*Commentaire littéral du*)**. — Abbé Gayrard. In-18. Broché. 1 fr. 50. — Cartonné 1 75

***Catéchisme de Paris* (*Guide pour l'explication du*)**. — Abbé Gayrard. In-18. Broché. 1 fr. — Cartonné 1 25

***Catéchisme de persévérance* (*Plans d'instructions pour un*)**. — Abbé Le Rebours. In-8° . . . . 2 »

Catéchisme du Tiers Ordre. — R. P. H.-M. Cormier. In-32 jésus. 1 »

Catéchisme expliqué et illustré. — Abbé Adam. In-12 ilustré. . 5 40

Catéchisme simplifié. In-32 raisin. 0 25

Catéchisme spirituel du Tiers Ordre de S. François. — P. Eugène d'Oisy. In-32 raisin 0 40

Catechimus theologicus. — R. P. Matthæo Joseph. In-12 . . . . 3 50

Catherine de Sienne (***Histoire de sainte***). — Cardinal Capecelatro. In-12 . . . . 3 5

Catholiques (***Les***) ***et l'action libérale populaire***. — Comte A. de Mun. In-8°. 0 5

Causeries pédagogiques. — P. Bainvel. In-12. 3

Centenaire (***Le***) ***des massacres de septembre*** à l'église des Carmes, 2, 3, 4 septembre (1792-1892). In-8° raisin. 1

Cérémonial du Tiers Ordre de S. François d'Assise. In-18. . 0

Cérémonial et office du Tiers Ordre de S. François d'Assise. In-18. 1

Chaînes de saint Pierre (***Histoire des***). — Edmond Lafond. In-18 0

Chantal (***Histoire de sainte***). — Mgr Bougaud. 2 in-8°, portraits . 15
Le même ouvrage. 2 in-12, portraits 8

Chant liturgique à Paris (***Histoire du***). — Amédée Gastoué. 2

Chants à Marie. — P. Lambillotte. Paroles. In-18 cartonné 1
— Musique. In-18 4
— Accompagnement. In-8° jésus, gravure 17

Charles Borromée (***Panégyrique de saint***). — Mgr Lagrange. 0

Chemin de la Croix. — Mgr Latty. In-8°. *Net*. 1

Chemin de Croix des enfants (***Le***). In-18, illustré. *Net*. 0

Chemin de la Croix des femmes chrétiennes. In-32 raisin . . 0

Choix de cantiques. — P. Lambillotte. Paroles. In-18 1
— Musique. In-18. 4
— Accompagnement. In-8° jésus, gravure 12

Chrétienne à Rome (***Une***) In-12 gravures 3

Christ-Jésus (***Le***). — Abbé Désers. In-12 2

Christianisme et les temps présents (***Le***). — Mgr Bougaud. 5 in-8° 37
Le même ouvrage. 5 in-12 20

Christophe Colomb. — Abbé Lyons. In-8° écu. 4

Christophe Colomb (***Glorification religieuse de***). — Abbé Casabianca. In-12 2

Chrysostome (***Saint Jean***) : ***Antioche***. — Abbé G. Marchal. In-12. 2

Claire d'Assise (***Sainte***). — R. P. Léopold de Chérancé. In-12. . . 1

Claude de La Colombière (***Histoire du P.***). — P. E. Séguin. In-12, portrait 3

Clef de la somme théologique de S. Thomas d'Aquin (***La***). Abbé J. Ribet. In-12 0

Clefs du Purgatoire (***Les***). ***Recueil de prières***. — In-32 jésus, gravure. 2

Clorivière (***Histoire du P. de***). — P. J. Terrien. In-8° écu, portrait. 5

Cœur agonisant (***Le***). — P. Blot. In-18. 1

Cœur (***Le***) ***et ses richesses***. — Abbé Lenfant. Vol. in-16; chaque. 2

Le Cœur.
Le Cœur vaillant ou le courage chrétien.
La Royauté du cœur ou la douceur chrétienne.
Le Cœur à Gethsémani.
La Pureté du cœur.
Le Cœur d'or et la bonté chrétien
La Flamme de l'apostolat.
La Paix.
La Foi, ses conditions morales.
L'Amour de Dieu.

Coffret de papa Daguenet (***Le***). — P. Clinchamp. In-12. . . . . . . 1 50

Colette (***Sainte***) ***de Corbie***. — Alph. Germain. In-12 . . . . 2 »

Collège chrétien (***Le***). — Mgr Baunard. 2 in-8° écu . . . . 10 »

Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims (***Histoire du***). — Mgr Cauly. In-8° raisin illustré. . . . . 10 »

Combat spirituel. — Abbé Riche. In-32 raisin 1 20

Commentaire de l'Evangile selon saint Jean. — P. Libermann. In-8° raisin . . . . 7 »

Communiant (***Le Jeune***). — In-18. . . . . 0 90

Compendium constitutionum fratrum Ordinis Prædicatorum. — In-32 raisin. 1 75

Comput ecclésiastique (***Précis de***). — Al. Montagnoux. In-18 r. 1 »

Condren (***Lettres et Conférences inédites du R. P. de***). — E. Bonnardet. In-8° raisin. . . . . 1 »

Conférences d'anatomie, physiologie, bactériologie. — Dr Beaudouin. In-8° illustré 2 50

Conférences de Notre-Dame et Retraite de la Semaine Sainte (***1891-1896***). — Mgr d'Hulst. 6 in-8° écu avec notes; chaque. 5 »

Conférences de Notre-Dame (1891-1896). — Mgr d'Hulst. In 8°, sans notes. Chaque année. 1 25

Conférences de Notre-Dame (***1835-1851***). — P. Lacordaire. 5 vol. in-12 . . . . 20 »

Conférences de Nancy (***1842-1843***). — P. Lacordaire. 2 in-12 6 »

Conférences de Notre-Dame (1837-1846). — P. de Ravignan. 4 vol. in-12 . . . . 12 50

Congrégations religieuses devant la Chambre (***Les***). — Comte A. de Mun. In-8° raisin. . . . . 1 »

Congrégations religieuses en France (***Les***). — In-4° . . . . . 18 »

Conseiller de la jeunesse (***Le***). — Abbé Lejard. Gr. in-18 . . . . 2 »

Conseils de vie spirituelle. — I. Le Monde. In-32 jésus 0 25
I. La Vocation. In-32 jésus 0 25
II. Le Règlement de vie. In-32 jésus. 0 30

Considérations sur l'état présent de l'Eglise de France. — Mgr Latty. In-8°. . . . . 2 »

Conseils sur la vocation. — J. Guibert. In-18 raisin. 0 60

Considérations sur les mystères de Jésus-Christ. — P. de Condren. In-12 . . . . 3 »

Constitution de l'Univers (***La***) ***et le Dogme de l'Eucharistie***. — P. Leray. In-8° . . . . 5 »

Constitutiones Fratrum S. Ordinis Prædicatorum. — In-8°. 7 50

Contes de Bellébat. — Paul Barbier. In-16 carré . . . . 2 »

Contre la séparation. — Albert de Mun. In-12. . . . . 2 »

Conversion d'un maréchal de France (***La***) (maréchal Randon). In-12 gravures. . . . . 2 »

Corpus Scriptorum christianorum orientalium sous la direction de M. J.-B. Chabot. — Collection orientale, analogue aux Patrologies latine et grecque de Migne (*Voir le catalogue spécial*).

Courson (***Vie de M. de***). — In-12 avec portrait. . . . . 4 »

Croire. — Abbé de Gibergues. In-18 raisin. . . . . 3 »

Culture des vocations (***La***). — M. J. Guibert. In-18 raisin 1

Curé d'autrefois (***Un***) : ***l'abbé de Talhouët*** (1737-1802). — M. Ch. Geoffroy de Grandmaison. In-12 3

Dante et la Divine Comédie (***Etudes comparées sur***). — E. M. Terrade. In-12 3

Darboy (***Histoire de la vie et des œuvres de Mgr***). — S. Em. le cardinal Foulon. In-8°, portrait, autographe 7

Devoirs des hommes envers les femmes (***Les***). — Abbé de Gibergues. In-18 raisin 2

Devoirs d'un séminariste. — J. Guibert. In-32 raisin 0

Dévotion aux trois Ave Maria (***La***). — P. Jean-Baptiste. In-18. 0

Dévotion du très saint Rosaire (***La***). — In-32 jésus 0

Dialogues de saint Grégoire le Grand. — M. E. Cartier. In-12. 2

Diane d'Andalo (***Les Bienheureuses Cécile, Aimée et***). — R. P. Cormier. In-12, gravures 1

Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques. — Abbé J.-B. Glaire. 2 in-8° raisin 32

Diego de Cadix (***Le Bienheureux***). — P. Damase de Loisey. In-12. 1

Dieu et l'homme. — Abbé Désers. In-12. 2

Direction spirituelle dans les maisons d'éducation (***La***). — J. Guibert. In-18 raisin 0

Directoire à l'usage des novices Dominicaines. — In-32 jés. 1

Directoire de la confrérie du Rosaire. — In-18 0

Directoire spirituel du tertiaire de S. François (***Le***). — P. Eugène d'Oisy. In-18 raisin illustré 1

Discipline (***La***) ***dans les écoles secondaires libres***. — P. Emmanuel Barbier. In-12 2

Discours de Monseigneur Bougaud. In-8° avec portrait de Mgr Bougaud 7 5
Le même ouvrage. 3e édition. In-12 avec portrait 4

Discours de l'état et des grandeurs de Jésus. — C. de Bérulle. Petit in-8° 3

Discours de Mgr d'Hulst pour le repos de l'âme de l'abbé Le Rebours. In-8° raisin 1

Discours sur l'éducation. — P. Captier. In-12 3

Discours du comte Albert de Mun.
I. Questions sociales. In-12 4
II-III. Discours politiques. 2 in-12 8
IV-V. Discours et écrits divers (1888-1894). 2 in-12. 8
VI-VII. Discours et écrits divers (1894-1902). 2 in-12 8

Discussion concordataire (***La***). — S. Em. le cardinal Perraud. In-12. 1

Dissertation sur l'indulgence de la Portioncule. — R. P. Laurent. In-18. . . . . 0 80

Divinité de Jésus-Christ. — Abbé Motheré. In-12 . . . . 2 »

Doctrine chrétienne (***Abrégé de la***). — In-18 . . . . 0 25

Doctrine chrétienne (***Traité de la***) — Louis de Grenade. 2 in-12. 4 50

Doctrine religieuse. — R. P. Ambroise Potton. In-18 . . . . 1 75

Doctrine socialiste (La). — M. Maisonabe. In-12 . . . . 2 50

Dogme de la vie future (Le) et la libre-pensée contemporaine. — P. Lescœur. In-12. . . . . 3 75

Dominique (Vie de Saint). — P. Lacordaire. In-12 gravure. . . . 3 »
Le même ouvrage. Edition illustrée par le P. Besson. In-8° raisin. . 12 50

Douleur (De la). — Mgr Bougaud. In-16 carré 3 75

Doute et ses victimes (Le) dans le siècle présent. — Mgr Baunard. In-12 . . . . 3 75

Duchesne (Histoire de Mme). — Mgr Baunard. In-12. . . . . 3 »

Dupanloup (Vie de Mgr). — Mgr Lagrange. 3 in-8°, 2 portraits. . 22 50
Le même ouvrage. 3 in-12 . . . . 10 50

Dupont des Loges (Vie de Mgr). — Abbé F. Klein. In-8° écu. . . . 5 »

Dupont des Loges (Œuvres choisies de Mgr).—In-8° écu, port. 6 »

Écrits spirituels du V. P. Libermann. — In-12 . . . . 3 50

Éducateur apôtre (L') : Sa préparation, l'exercice de son apostolat. — M. J. Guibert. In-18 raisin . . . . 2 »

Education de la jeunesse par le prêtre (L'). — P. Lambert. In-12 . . . . 2 »

Éducation et patriotisme. — E.-M. Terrade. In-12 . . . . 3 »

Éducation nouvelle (L'). — M. J. Chobert. In-16 . . . . 0 50

Église catholique (L'). — Abbé Désers. 2 50

Église (L') et le droit romain. — M. de Monléon. In-12 . . . . . 3 »

Église et l'Exposition (L'). — P. Coubé. In-12. . . . . 0 30

Église romaine (L') en face de l'Église grecque schismatique. — M. V. Ermoni. In-8° jésus . . . . 1 »

Élévations poétiques et religieuses. — Marie Jenna. In-12. . . 3 »

Élévations sur les grandeurs de Dieu. — R. P. Cormier. In-18 . 1 »

Élisabeth de Hongrie (Sainte). — Abbé Ant. Saubin. In-12 . . . 1 50

Élus (Du nombre des). — Dom B. Maréchaux. In-32 raisin . . . . 1 »

Émery (Histoire de M.) et de l'Église de France pendant la Révolution et l'Empire. — Mgr Méric. 2 in-12 portrait . . . . 5 »

Encycliques de N. T. S. P. le Pape Léon XIII. Texte et traduction française. In-8°.

Sur le mariage. Texte français seul 0 30
Sur les principaux devoirs des chrétiens (*Sapientiæ christianæ*) . . . 0 40
Sur l'abolition de l'esclavage (*Catholicæ Ecclesiæ*) 0 25
Sur la condition des ouvriers (*Rerum novarum*). 0 50
Aux Catholiques de France. Texte français 0 15
Aux princes et aux peuples de l'univers (*Præclara gratulationis*) 0 30
Sur le rosaire de marie (*Jucunda semper*) 0 20
Sur la propagation de la foi (*Christi nomen*). 0 20
De l'unité de l'église (*Satis cognitum*). 0 50
Sur l'interdiction et la censure des livres (*Officiorum ac munerum*). 0 25
Sur le Saint-Esprit (*Divinum illud munus*). 0 25
Sur la constitution chrétienne des états (*Immortale Dei*). In-4° . . . 0 75

Encycliques de N. T. S. P. le Pape Pie X. Traduction française seule. In-8°.

Pour annoncer son avènement (*Ex supremi apostolatus cathedra*) . . . 0 1
Sur l'Immaculée conception (*Ad Diem illum lætissimum*). 0 2
A l'occasion du centenaire de S. Grégoire le Grand 0 2
Sur la séparation 0 1

Enfant prodigue (L'). — Abbé P. Barbier. In-12 . . . . 1 5

Epitoma ordinationum editarum pro provincia Tolosana Ordinis prædicatorum. — In-32 raisin 0 7

Espérance. — Mgr Baunard. In-12 . . . . 2 5

Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères Prêcheurs (1216-1342). — Mgr Douais. In-8°. 8 5

État des Études théologiques. — Mgr Douais. In-12. 1

État et ses rivaux dans l'enseignement secondaire (L'). — P. Burnichon. In-12 . . . . 3 5

Etudes d'âmes, le vrai féminisme. — Em. Terrade. In-12. . . 3 5

Études philosophiques et religieuses sur les écrivains latins. — Abbé M. Morlais. In-12. . . . . 3 5

Étude sur la formation des professeurs ecclésiastiques (***Notre enseignement scientifique***). — Abbé Pautonnier. In-8° raisin 1 5

Eucharistie et le mystère du Christ (L'). — P. Marie Bonaventure de Segré. In-4°, gravure 7 5

Évangile (L') au Japon au XXe siècle. — Alfred Ligneul, abbé S. Verret. In-12 avec portrait 3 5

Évangile du pauvre (L'). — Mgr Baunard. In-12 . . . . 3 5

Évangiles (Les quatre). — Lemaistre de Sacy, Abbé Verret. In-12 illustré. Broché. 3 fr. — Toile pleine 3 7

Examen de la question de l'opération césarienne posthume. — P. Debreyne. In-8° 1 2

Exercice (L') de la communion spirituelle pour toutes les âmes pieuses et spécialement pour les enfants. — R. P. François de Vouillé. In-18, gravure 0 80

Exercice mensuel de la préparation à la mort. — R. des Fourniels. In-18 . . . . 0 20

Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola. — P. Roothaan et P. Jennesseaux. In-12 . . . . 3 »

Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola. — P. Pierre Jennesseaux. In-32 raisin, sans notes 0 80

Explication des cérémonies de la Grand'Messe de paroisse. — Olier. Gros in-32 raisin. 1 25

Explication du Pater. — Abbé Gayrard. In-12. . . . . 2 50

Expulsion des capucins de Paris, le 5 novembre 1880. — In-8°. 1 25

Le même ouvrage, édition illustrée. In-8° . . . . 4 »

Eymard (Le R. P.) ou le prêtre de l'Eucharistie. — In-32 jésus. 0 75

Falsification des substances sacramentelles (De la). — P. F. Pie-Marie Rouard de Card. In-8°. . . . . 1 »

Femme raisonnable et chrétienne (La). — Abbé Rocher. In-12. 3 50

Fénelon, directeur de conscience. — Abbé Moïse Cagnac. In-12. 3 50

Fénelon. Lettres de direction. — Abbé Moïse Cagnac. In-12. . . 3 50

Ferrand (***Éloge funèbre du docteur***). — Abbé J. Fonssagrives. In-8°, portrait. . . . . 1 »

Fidèle de Sigmaringen (***Saint***). — P. Fidèle de la Motte-Servolex. In-12. . . . . 1 50

Fioretti de S. François d'Assise. — M. Chaulin. In-12 . . . . . 1 50

Fleurs de la solitude. — In-32 raisin, avec cantiques . . . . . . 1 »

Musique des cantiques des *Fleurs de la solitude* 0 25

Fleurs dominicaines. — M. Th. de Bussierre. In-12 . . . . 2 »

Foi et ses victoires (***La***). — Mgr Baunard. 2 vol. in-12. . . . . . . 7 50

Foresta (***Albéric de***). — R. P. Régis de Chazournes. In-12 portrait. 3 50

Foulon (***Œuvres pastorales de Mgr***). — 2 in-8° . . . . 8 »

France catholique en Orient (***La***). — P. Hilaire de Barenton. In-8° raisin gravure et carte . . . . 3 »

France monastique (***La***). — Publication de documents inédits et d'une revue trimestrielle : *Revue Mabillon* (*Voir le catalogue spécial*).

François d'Assise (***L'esprit de saint***). — P. Bernardin de Paris. 2 in-18 raisin . . . . 6 »

François d'Assise (***Histoire populaire de saint***). — Anatole de Ségur. In-18 raisin 1 25

François d'Assise (***Saint***). — P. Léopold de Chérancé. In-18 jésus, portrait. 2 50

François d'Assise (***Saint***). ***Étude médicale.*** — Dr Cotelle. In-12 . . . . 1 50

François d'Assise (***Opuscules de Saint***). — P. Ubald d'Alençon. In-18 . . . . 1 »

François d'Assise (***Panégyrique de Saint***). — P. J. Constant. 1 »

François (***Vie de Saint***). — P. Bernard d'Andermatt. 2 in-12. . . 3 »

François de Sales (***Saint***). ***Lettres de direction.*** — Abbé Moïse Cagnac. In-12 . . . . 3 50

Frédéric II ou les derniers Hauhenstaufen. — P. Clinchamp. In-12 . . . . 1 75

Frère (***Monsieur***) ***et Félix Dupanloup.*** — Abbé Daix. In-12. . 3 »

Gabriel de Dinan (***Vie du R. P.***). — P. Bernard de Mayenne. In-12, portrait. 0 75

Gailhac (***Le R. P.***). — P. Maymard. In-8° portrait. . . . . 3 »

Généralats du cardinal de Bérulle, des PP. de Condren, Bourgoing, Senault, de Sainte-Marthe, etc. — P. Cloyseault. 3 vol. in-12, gravures. . . . . 12 »

Géographie de l'Afrique chrétienne. — Mgr Toulotte. In-8° . . 4 »

Ghebra-Michaël, Lazariste (***Un martyr abyssin***). — Coulbeaux. 2 »

Gouvernement de l'Église (***Le***). — Abbé Lafarge. 2 in-8°.
I. Droit public. — II. Droit privé. Chaque volume 7 50

Grégoire de Nazianze (***Saint***). — Abbé A. Benoit. 2 in-12 . . . . 7 »

Gregorii Nazianzeni Carminibus (De D.). — Thesim facultati litterarum Parisiensi. In-8° raisin . . . . 4 »

Guibert (Vie de S. É. le cardinal). — Abbé J. Paguelle de Follenay. 2 in-8° écu, portraits. . . . . 10 »

Guide du pèlerin à Saint-Séverin de Paris. — Abbé de Madaune. In-12. . . . . 1 »

Heure de garde (L'). — P. Marie-François. In-32 jésus. . . . . . 1 »

Heure sainte (L'). — Abbé Louis Gillot. In-18 . . . . 0 1

Heures sérieuses d'une jeune femme. — Ch. Sainte-Foi. In-18 raisin. . . . . 2 »

Heures sérieuses d'un jeune homme. — Ch. Sainte-Foi. In-32. 1 2

Heures sérieuses d'une jeune personne. — Ch. Sainte-Foi. In-32 raisin. 1 5

Histoire de l'Église. — Abbé Ch. Menuge. In-12 . . . . 2 5

Histoire de l'Institut de Saint-Maur (1700-1877) suivie de la Vie de la R. M. de Faudoas. — P. Henri de Grèzes. In-8°. 2 portraits 1 7

Histoire de la religion catholique. — Abbé Ch. Menuge. In-12. 4 5

Histoire sainte. — Abbé Ch. Menuge. In-12. . . . . 2 5

Honoré de Paris (Histoire du Père). — Abbé F. Mazelin. Petit in-8°, portrait . . . . 4 »

Hospitalières et des garde-malades (Manuel des). — M. Ch. Vincq. In-8° écu, 250 gravures 5 50

Hulst (A la mémoire de Mgr Maurice Lesage d'Hauteroche d'). — In-8° raisin, portrait. 1 50

Hulst (Apostolat intellectuel de Mgr d'). — A. Baudrillart. 0 50

Hulst, député (Monseigneur d'). — Abbé Emile Cavé. In-12 . . . 3 50

Hulst (Monseigneur d') et le P. Lacordaire. — Chanoine Philippet. In-8° raisin. 1 50

Hulst intime (Monseigneur d'). — Louis Thiéblin. In-12. . . . . 0 40

Hulst (Oraison funèbre de Mgr d'). — Mgr Touchet. In-8° raisin. 1 »

Hulst (Une Ame chevaleresque et sacerdotale : Mgr d'). Impressions et souvenirs. — Octave Larcher. In-8° raisin . . 1 50

Hymnes du bréviaire romain (Les). — Abbé Pimont. In-8° raisin.
Hymnes dominicales et fériales du psautier 7 50
Hymnes du temps (*Carême, Passion, Temps de Pâques, Ascension, Pentecôte, Trinité, Saint-Sacrement*). . . . . 5 »

Idée (L') ou critique du Kantisme. — Abbé C. Piat. In-8° écu . 6 »

Idylles de Jeanne (Les). — Abbé Paul Barbier. In-16 raisin . . . 1 25

Imitation de Jésus-Christ. — Traduction inédite du xviie siècle. Ad. Hatzfeld. Gros in-32 raisin, gravure. 1 50

Immaculée Conception (L') à l'Institut catholique de Paris. — 8 décembre 1904. In-8°. . . . . 2 »

Imposition des mains dans la consécration des évêques (L'). — M. T. A. Lacey. In-8° jésus . . . . 1 »

Indulgences du Très Saint Rosaire. — Une feuille (50 × 65). 0 50

Indulgences plénières (Ordo des). — Abbé Grimaud. In-18 jésus. 1 75

Initiative au collège (L'). — P. Barbier. In-12 . . . . 0 60

Institut catholique (L') de Paris (1875-1901). — Mgr P.-L. Péchenard. In-8°, gravures. 4 »

Institutions de Cassien. — M. E. Cartier. In-12 . . . . 2 »

Introduction à la vie bienfaisante. — Mgr Bolo. In-12. . . . . 3 50

Instruction concernant les derniers écrits de l'abbé Loisy. — Mgr Latty. In-8° 1 25

Instruction des novices. — Rme P. H.-M. Cormier. In-8° . . . . . 5 »

Instruction religieuse (Cours d'). — Mgr Cauly. In-12.
Le Catéchisme expliqué . . . . 3 »
Histoire de la religion et de l'Église 3 50
Recherche de la vraie religion 2 75
Apologétique chrétienne. 2 75

Jacobis (Vie de Mgr de). — In-12. . . . . 1 »

Jandel (Vie du Révérendissime Père Alexandre-Vincent). — Rme P. H. M. Cormier. In-8°, portrait. . . . . 4 »

Jaquemet (Vie de Mgr A.). — Abbé Victor Martin. In-8°, portrait. 7 50

Jean (L'Apôtre saint). — Mgr Baunard. In-12, gravure . . . . . . 4 »

Jeanne d'Arc, sa mission surnaturelle, son martyre. — Mgr Enard. In-8° 0 50

Jeanne d'Arc franciscaine. — P. Henri de Grèzes. In-8° 0 75

Jeanne d'Arc (l'Épée de Dieu). — Mgr Touchet. In-8° . . . . . . 1 »

Jeanne d'Arc et la France. — P. Léopold de Chérancé. In-18. . 0 20

Jeanne d'Arc (Histoire de). — Abbé Ph.-H. Dunand. In-8° . . . . 3 »

Jeanne d'Arc (Études critiques d'après les textes sur l'histoire de). — M. l'abbé Ph.-H. Dunand.

1re Série : Les visions et les voix. In-8° . . . . 8 »
2e Série : Sa grandeur patriotique, intellectuelle et morale. Fort volume in-8° . . . . 8 »

Jeanne d'Arc (Vie intérieure de). — M. Olivier Lefranc. In-16 carré, encadré bleu. 2 50

Jeanne de France (Histoire de sainte) (1464-1505). — Mgr Hébrard. In-8° écu. . . . . 5 »

Jérôme de Corleone (Vie du serviteur de Dieu, Fr.). — P. Arsène de Chatel. In-12, portrait. 2 50

Jérôme (Lettres choisies de saint). — Mgr Lagrange. In-12. . . 3 50

Jésus-Christ. — P. Lescœur. In-12 . . . . 3 »

Jésus-Christ. — Mgr Bougaud. In-32, encadré. 1 25

Jésus-Christ (Vie de N. S.). — Dr Sepp, M. Charles Sainte-Foi. 3 in-12, avec carte. . . . . 9 »

Jésus-Christ (Vie de Notre Seigneur). — Abbé Puiseux. In-12 gravures. Broché, 1 50. — Toile pleine. 1 80

Jésus mieux connu. — Abbé Casabianca. In-12 . . . . 2 50

Jeunesse chrétienne (La). — Abbé P. Barbier. 3 in-16. Chacun. 2 »

Je vais à Jésus. — Abbé Casabianca. In-16 . . . . 1 25

Joie de l'âme chrétienne (***Traité de la***). — P. Ambroise de Lombez. In-12, gravure 1 50

Joseph (***Le T. H. Frère***). — Abbé Paguelle de Follenay. In-8° . . 0 60

Jubilé de l'an 1300 (***Le Grand***) ***et la Divine comédie de Dante.*** — E. M. Terrade. In-8°. . . . . 1 »

Just de Bretenières (***Vie de***). — Mgr d'Hulst. In-12, portrait . . . 3 »

Lacordaire (***Vie intime et religieuse du R. P.***). — P. Chocarne 2 volumes in-12 . . . . 5 »

Lacordaire (***Lectures choisies du R. P.***). — In-32 allongé. Chacun des 3 volumes . . . . 2 »
L'Eglise. — Jésus-Christ. — Les Vertus.

Lacordaire (***Lettres du R. P.***) ***à Madame la Baronne de Prailly.*** In-8°. . . . . 7 »

Lacordaire (***Lettres du R. P.***) ***à Théophile Foisset.*** — 2 in-8° 12 50

Lacordaire (***Lettres du R. P.***) ***à un jeune homme sur la vie chrétienne.*** — In-32 . . . . 1 25

Lacordaire (***Notice sur le R. P.***). — In-12. . . . . 0 50

Lacordaire (***Œuvres du R.P. Henri-Dominique***). — 9 in-8° . . 50 »

Les mêmes. 9 volumes in-12. 30 »

Lacordaire orateur. — Favre. In-8° raisin. . . . .

Lacordaire (***Pensées choisies du R. P.***). — P. Chocarne. 2 volumes in-32 . . . . 3 »

La Mennais (***Jean-Marie de***). — P. Laveille. 2 in-8° écu. 2 portraits, un autographe. . . . . 10 »

Lavigerie (***Le Cardinal***). — Mgr Baunard. 2 in-8° écu, 2 portraits. 9 »

Lavigerie (***Œuvres choisies de S. É. le cardinal***). — 2 vol. in-8° 12 50

Lavigerie (***Oraison funèbre du cardinal***). — Mgr Baunard. In-8° 1 »

Lavigerie (***Oraison funèbre du cardinal***). — Mgr Cartuyvels. In-8° raisin, portrait. . . . . 1 »

Lazaristes à Madagascar au XVIIe siècle (***Les***). — M. Henri Froidevaux. In-12, cartes et gravures . . . . 2 »

Lectures chrétiennes (***Choix de***). — In-18 raisin . . . . 3 »

Lectures et prières. — Abbé Ch. Danjou. In-18 . . . . 0 60

Lectures pour chaque jour. — P. Chocarne, 2 in-32 jésus . . . 5 »

Légende des trois compagnons : La vie de saint François d'Assise. — In-18. . . . . 1 »

Légende monastique et page d'histoire contemporaine. — — Dom Lucien David. In-4° illustré . . . . 2 »

Le Gras (***Histoire de Mademoiselle***). (*Louise de Marillac*), 1591-1660). — Mme la comtesse de Richemont. In-8°, autographe 7 50

Le même ouvrage. In-12, autographe. 3 50

Lelièvre (***Ernest***) ***et les fondations des Petites Sœurs des Pauvres.*** — Mgr Baunard. In-8° écu, portrait . . . . 4 »

Léonard de Port-Maurice (Saint). — P. Léopold de Chérancé. In-12 . . . . . 1 50

Léon XIII d'après ses encycliques. — Jean d'Arros. In 12 . . . 3 50

Le Prévost (Vie de M.) (1803-1874). — In-8°, 3 portraits . . . . . 6 »

Lettre sur l'utilité de l'instruction scientifique dans le clergé. — Mgr Baunard, In-8° raisin 0 75

Lettres de direction de Mgr d'Hulst. — Alfred Baudrillart. In-8° écu . . . . . 5 »

Lettre à un ami sur le Tiers Ordre franciscain. — In-32 0 10

Lettre à un jeune bachelier sur les objections modernes contre la religion. — Abbé Désers. In-12. . . . . 1 »

Lettre à un jeune bachelier sur la virilité chrétienne du caractère. — Abbé Désers. In-12. . . . . 1 »

Lettre aux élèves de son grand séminaire. — Mgr Latty. 1 »

Lettre aux directeurs de son grand séminaire. — Mgr Latty. 2 »

Lettre sur les dangers de l'hypercritique. — Mgr Latty. In-8°. 0 75

Libermann (Vie du vénérable P. F.). — Cardinal Pitra. In-8°. . 8 »

Libermann (Lettres spirituelles du vénérable). — 3 in-12 . . 10 »

Liberté de l'enseignement (La) et ses nouveaux adversaires. — In-8° raisin. 0 50

Litanies (Soixante-quatorze). — Abbé P. Sauceret. In-18 . . . . 1 50

Litanies de la sainte Vierge. — Mgr Le Courtier. In-32 raisin . . 0 60

Liturgie grecque (La) de saint Jean Chrysostome. — Abbé Dabbous. In-12 illustré. . . . . 1 »

Livre d'or du Chemin de la Croix. — P. Ubald. In-32 illustré . . 0 30

Livre de Messe (Le premier). — Marie Jenna. In-32, 2 gravures . 1 »

Livre de la première Communion et de la Persévérance (Le). — Mgr Baunard. Gros in-32 raisin, format carré . . . . . 3 »

Le même ouvrage. Texte orné d'encadrements. Grand in-18 carré. . . 5 »

Livres d'hier et d'autrefois. — M. Clément de Paillette. In-12 . 3 50

Louis de Toulouse (Panégyrique de saint). — R. P. Cormier. 0 25

Louis (Saint), prisonnier en Égypte. — Abbé Nourry. In-12 . . 1 50

Luc (Saint) et les anciennes Facultés de médecine. — Dr H. Dauchez. In-8° illustré 1 50

Madagascar. — Histoire et géographie. Texte français et malgache. — P. P. Cadet et Thomas. In-4° carré, cartes, plans, gravures. . . . 4 »

Maillé (La Bienheureuse Jeanne-Marie). — P. Léopold de Cherancé. In-12, portrait . . . . . 2 »

Maison des Carmes (La). — Abbé Pisani. In-18, plan 1 25

Maîtrise de Notre-Dame de Chartres (L'ancienne). — Abbé Clerval. In-8° raisin, chromolithographie . . . . . 6 »

Malebranche (Vie du R. P.). — P. André. In-12 . . . . . 4 »

Manuel de dévotion à saint François d'Assise, à l'usage des tertiaires. — In-32 raisin 0 30

Manuel de la garde-malade à domicile. — Abbé Grenet. In 12, 84 gravures 2 50
Manuel de la jeune fille chrétienne. — Abbé Chevojon. In-32 1 50
Manuel de piété des Catéchismes de persévérance. — Abbé Boulangé. Gros in-18. . . . . 2 »
Manuel des Enfants de Marie (De Saint-Maur). — Papier indien, In-32 jésus, 2 gravures. . . . . 5 »
Manuel des Enfants de Marie, à l'usage des ouvroirs et des écoles des Filles de la Charité. Gros in-33 raisin, avec gravure. . . 1 20
Manuel des Enfants de Marie Immaculée, à l'usage des réunions externes dirigées par les Filles de la Charité. Gros in-32 jésus avec gravure 1 75
Manuel des Enfants de Marie. — P. A. Cahour. In-32 jésus . . 1 »
Manuel des Frères et Sœurs du Tiers Ordre de saint Dominique. — P. Rousset. In-18 raisin 1 50
Manuel des mères chrétiennes (***Nouveau***). — P. Théodore Ratisbonne. In-18 raisin 2 50
Manuel des œuvres. — Institutions religieuses et charitables de Paris (1900). In-12. . . . . 4 »
Manuel des ouvriers de saint François-Xavier et de la Sainte-Famille. — In-18 cartonné 0 35
Le cent (sans treizième). . . . . 20 »
Manuel des personnes associées à la confrérie du Rosaire. — In-18 . . . . 0 25
Manuel du Tiers-Ordre séculier de saint François d'Assise. — P. Adolphe de Bouzillé. In-32 jésus . . . . 1 »
Le même, suivi de l'office de la Sainte-Vierge. In-32 jésus. 1 50
Manuel du saint Rosaire, sa science doctrinale et pratique. — P. Matthieu-Joseph Rousset. In-18 raisin . . . . 2 »
Partie complémentaire. — In-18 raisin 1 75
Manuel (***Petit***) ***du très saint Rosaire.*** — P. M.-J. Rousset. In-18 . . . . 0 60
Marcelle (***Histoire de sainte***). — Abbé L. Pauthe. In-12. . . . . 4 »
Marguerite de Cortone (***Sainte***). — P. Léopold de Chérancé. In-12 . . . . 1 75
Marguerite de ***. *Une fleur cueillie au printemps de la vie.* — Petit in-8°, 2 portraits. 3 50
Marguerite-Marie (***Histoire de la bienheureuse***). — Mgr Bougaud. In-8°. . . . . 7 »
Le même ouvrage. In-12 . . . . 3 75
Marguerite Marie (***Vie de la vénérable mère***). — Mgr Jean-Joseph Languet, Mgr L. Gauthey. In-8° raisin avec portrait . . . . . 6 »
Le même ouvrage. In-12 . . . . 4 »
Marie de l'Incarnation (***Histoire de la vénérable Mère***). — Dom Claude Martin, Abbé Léon Chapot. 2 in-8° écu, 2 portraits. . 8 »
Marie Jenna, sa vie et ses œuvres. — Jules Lacointa. Étude suivie de lettres de Marie Jenna. In-12. . . . . 3 50
Marie Jenna (***Lettres de***) ***à M. Albin Goudareau.*** — In-8° . . 3 50
Marie-Madeleine (***Sainte***). — P. Lacordaire. In-32 . . . . 1 25
Marie-Térèse (***Vie de la Mère***). — Mgr d'Hulst. In-12, 2 portraits. 2 50

Marillac (La Vénérable Louise de). — Mgr Baunard. In-8° écu, portrait. . . . . 5 »

Mariotte (Le R. P. Dominique), prêtre de l'Oratoire . . 1 »

Mari, Père, Apôtre. — Abbé de Gibergues. In-18 raisin. 2 50

Martinengo (Vie de la Bse Sœur Marie-Magdeleine), Comtesse de Barco. — P. Ladislas de Vannes. In-8° . . . . 3 »

Martyrologe de l'Ordre des Frères Mineurs (Essai de). — P. Edouard d'Alençon. In-8° 1 25

Martyrologe romain. — Traduction nouvelle, revue et mise à jour jusqu'en 1898, avec supplément (1900). In-8° . . . . 6 »

Martyrs d'Avignonet (Histoire des). — Abbé M.-B. Carrière. 0 50

Martyrs français (Deux) au XVIIe siècle. — Les PP. Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes, Capucins. In-12 . . . . . 0 75

Maximes spirituelles du V. F. Jean de Saint-Samson. — P. Sernin-Marie de Saint-André. In-12 . . . . 3 »

Mechler (Le Chanoine). — Père Ingold. In-8° portrait. 2 50

Médaille miraculeuse (La). — M. Aladel. In-12, gravures. . . . 3 50

Méditations à l'usage des enfants qui ont fait leur première communion. — In-32 . . . . 0 80

Méditations ascétiques pour tous les jours de l'année (Courtes). — P. Joseph de Dreux, P. Salvator de Bois-Hubert. In-12 2 50

Méditations de la vie du Christ (Les). — Saint Bonaventure, M. H. de Riancey. In-18 raisin. 3 »

Méditations pour servir aux retraites. — M. Collet. In-12. . 1 50

Méditations pour tous les jours de l'année sur la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. — P. Hayneuve, J.-M. Guillemon. 4 in-12 . . . . 12 »

Méditations pour tous les jours de l'année. — Abbé D. Bouix. 4 in-12 . . . . 10 »

Méditation quotidienne (Considération pour la). — Abbé Gayrard. 4 in-12 . . . . 12 »

Méditations sur la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. — Frère Philippe. In-12. 2 50

Méditations sur la vie présente et future. — P. Théodore Ratisbonne. In-18 . . . . 0 75

Méditations sur l'emploi de l'école. — Frère Philippe. In-12. . 2 50

Méditations sur les Evangiles. — Frère Irlide. In-8° 4 50

Méditations sur les principales obligations de la vie chrétienne et de la vie ecclésiastique. — Abbé Chénart. 2 vol. in-18 . . . . 2 50

Méditations sur l'Eucharistie, suivies de méditations sur le Sacré-Cœur de Jésus. — F. Philippe. In-12 . . . . 3 25

Méditations sur tous les Evangiles du Carême et de la semaine de Pâques. — P. Pététot. In-12 . . . . 4 »

Méditations sur saint Joseph. — F. Philippe. In-12 . . . . . . 2 50

Méditation sur la Sainteté et la Vie des Saints. — Henri Bremont. — In-16. . . . .

Mélanges oratoires. — Mgr d'Hulst. 5 in-8° écu. . . . . 20 »

Mélanges philosophiques. — Mgr d'Hulst. In-8° écu . . . . 5 »

Melun (Le vicomte Armand de). — Mgr Baunard. In-8° écu . . . 4 »

Melun (Vie de Mlle de) (1618-1679). — M. le vicomte de Melun. In-8°, portrait . . . . 6 »

Mémoire pour la défense des congrégations religieuses. . 3 »

Mémoire de la mission des Capucins près la reine d'Angleterre (1630 à 1669). — P. Cyprien de Gamaches, P. Apollinaire de Valence. In-12 . . . . 5 »

Mémorial du chrétien. — V. Louis de Grenade. In-12 . . . . . . 2 »

Méthode pour réciter le Rosaire. — D'après le B. Grignon de Montfort. 8 pages in-32. La douzaine 0 80

Méthode pour réciter le Rosaire. — Extrait de *la Rose mystique.* 4 pages in-32. La douzaine 0 40

Meysson (Vie intérieure du Frère Marie Raphael H.). — P. F. Pie Bernard. In-12 . . . . 3 »

Miettes évangéliques. — P. Théodore Ratisbonne. In-12 . . . . . 3 »

Miracle de saint Dominique à Soriano (Le). — P. Fr. Marie Rouard de Card. In-8° 1 25

Mission (Une) en Éthiopie. — P. Alfred de Carrouges. In-12 . . 1 50

Missions dans les pays catholiques (Essai sur les). — P. Delpeuch. In-12 . . . . 1 50

Mois d'avril (Le) consacré à la Sainte Face. — P. Exupère de Prats-de-Mollo. In-32 . . . . 0 30

Mois de Marie. — Abbé J. Ribet. In-16 raisin 2 50

Mois de Marie à l'usage des femmes chrétiennes. — M. de Mezange de Saint-André. In-16 carré . . . . 2 »

Mois de Marie de Notre-Dame de Séez. — Abbé Courval. In-18. 1 50

Mois de Marie du clergé. — P. Constant. In-32 raisin 1 50

Mois de Marie et du Rosaire (Entretiens pratiques pour les). — Abbé André de Lapparent. In-16 carré 1 50

Mois de sainte Élisabeth de Hongrie. — In-32 raisin 0 60

Mois de saint Joseph (Le). — Mlle Netty du Boys. In-32 jésus . . 1 »

Mois du Sacré-Cœur de Jésus. — A. M. D. G. In-32 . . . . . . 0 75

Mois (Petit) du Sacré-Cœur de Jésus. — A. M. D. G. In-32 . . 0 50

Mois du Sacré-Cœur, extrait des écrits de la Bienheureuse Marguerite-Marie. — In-32 jésus 1 25

Monique (Histoire de sainte). — Mgr Bougaud. In-12 . . . . . 4 »

Montalembert, d'après ses papiers et sa correspondance. — P. Lecanuet. 3 volumes in-8° écu, portraits. Chacun . . . . 5 »

Morale (La) dans ses principes. — Abbé Desers. In-12 . . . . . 2 50

Moyens de développer, par l'éducation, la dignité et la fermeté du caractère (Des). — Chanoine G. Ginon. In-18 raisin. 1 25

Musique (La) et le dessin considérés comme moyen d'éducation. — Gustave Derepas. In-8° 1 50

Mysticisme à la Renaissance (Le), ou Marie des Vallées, dite la sainte de Coutances. — M. l'abbé Adam. In-12 illustré . 4 »

Mystique divine (***La***). — Abbé J. Ribet. 4 volumes in-8° écu. . . 20 »

Natalité. — Abbé C. Ract. In-8° illustré . . . . 4 »

Neuvaines (***Deux***) ***au Sacré-Cœur de Jésus.*** — P. Cormier. In-32 jésus . . . . 1 »

Neuvaine en l'honneur de saint Dominique. — Abbé Trichaud. In-32. . . . . 0 40

Neuvaine en l'honneur de sainte Catherine de Sienne. — Abbé Trichaud. In-32 . . . . 0 40

Normaliens dans l'Eglise (***Les***). — Alfred Baudrillart. In-16. . . 1 »

Notice sur l'association des familles consacrées à la Sainte Famille de Nazareth. — 6 pages in-32. Les dix exemplaires, *net.* 0 25

Notre-Dame de la Trappe de Staouéli. — Abbé G. Chollet. In-8° écu illustré 2 50

Notre religion. — Abbé H. Delor. In-8°. . . . . 4 »

Novum Testamentum D. N. J. C. — Texte avec encadrement rouge. In-32 raisin. 1 25

Œuvre de l'exposition et adoration nocturne (***L'***) ***du Très Saint-Sacrement***, en France et à l'étranger. In-18 jésus . . . . . 3 »

Office (***Le Saint***), ***considéré au point de vue de la piété***. — L. Bacuez. In-12 gravure. . . . . 3 »

Office de la Divine Providence (***Petit***). In-32 . . . . 0 15

Office de la Sainte-Vierge (***Petit***) et Petit Office de l'Immaculée-Conception. In-32 encadré 0 30

Office de la sainte Vierge, suivant le rit romain (en latin), sans renvois. In-32 . . . . 0 30

Office de la sainte Vierge, suivant le rit romain (en latin), sans renvois. In-18 (gros caractères) . . . . 1 »

Office de la sainte Vierge, rit franciscain. In-32 . . . . 0 60

Office de la sainte Vierge, rit dominicain. In-32 raisin . . . 1 25

Office de la sainte Vierge, rit dominicain. In-18 (gros caract.) 2 »

Offices de l'Église, complets, expliqués et annotés. Gros in-32 jésus (900 pages) . . . . 4 »

Office du très saint Sacrement suivant le rit romain, en latin et en français. In-18 . . . . 1 50

Office du très saint Sacrement selon le rit romain, en latin et en français. In-8° jésus, gros caractères . . . . 5 »

Offices en français (***Petits***). In-32. . . . . 0 50

Olier (***Lettres spirituelles de M.***). — 2 in-32 raisin 2 50

Oraison (***L'***). — Abbé Gillot. In-12. . . . . 2 50

Oraison mentale (***L'***). — In-32 jésus 0 40

Ouverture de conscience (***L'***). Texte et commentaire du décret du 17 décembre 1890. — P. Pie de Langogne. In-18 raisin. 1 25

Ozanam (***Vie de Frédéric***). — Mgr C.-A. Ozanam. In-12. . . . . . . 4 »

Pædagogus asceticus novitiorum regulariorum instructor singulariter propositus ac præfixus novitiis ordinis. F. Prædicatorum. In-18. . . . . 0 60

Pages amies : *Aux collégiens et à leurs maîtres.* — P. Suau. In-12. 1 50
Pages d'Evangile. — Abbé Planus. 3 in-12. Chacun . . . . 3 »
Paroissien de la jeune fille (Le). — Mlle Juliette Saglio. In-18 . 1 80
Pasteur apostolique (Le). — P. Ducos. P. Bion. 2 in-12 . . . . . 2 »
Pasteur des petits agneaux (Le). — Abbé Laden. In 18 raisin . 2 50
Paul (Vie de saint). — Abbé Vix. In-8° raisin . . . . 4 »
Paule (Histoire de sainte). — Mgr Lagrange. In-12. . . . . 4 »
Paulin de Nole (Histoire de saint). — Mgr Lagrange. 2 in-12, gr. 6 »
Pèlerinage de Claude Albany. — O. Richemont. In-12 . . . . . 2 »
Pensées d'un chrétien sur la vie morale. — M. T. Crépon. In-12. 3 »
Pensées d'une croyante. — Marie Jenna. In-32 raisin . . . . 1 »
Pensées et affections sur la Passion de N. S. Jésus-Christ. — P. Gaetan-Marie de Bergame. 2 in-32 jésus. 3 50
Pensées et affections sur les mystères et sur les fêtes. — P. Gaetan-Marie de Bergame. 2 in-18 raisin . . . . 4 »
Pères de l'Oratoire (Les) qui ont été évêques. — In-12 . . . . 2 »
Perfection des jeunes filles (La). — Abbé Chevojon. In-32 rais. 1 50
Perfection chrétienne et de la perfection religieuse (De la) — P. Barthier. 2 vol. in-8° . . . . 8 »
Perraud (Le Cardinal). — A. Baudrillart. In-8°. . . . . 1 »
Pététot (Éloge funèbre du R. P.). — Abbé Le Rebours. In-8° avec portrait gravé par M. Henriquel Dupont . . . . 1 »
Petites Sœurs des Pauvres (Histoire des). — Abbé Leroy. In-8° 5 »
Peur de Dieu (De la). — Abbé Cellier. In-18 jésus. 2 50
Pie (Histoire du cardinal). — Mgr Baunard. 2 in-8°, portrait . . 15 »
Pie VII à Saint-Sulpice. — Mgr Baunard. In-8° 0 40
Piété séraphique (La) proposée aux âmes de bonne volonté. P. René de Nantes. In-18 . . . . 1 50
Poème de saint François (Le). — Anatole de Ségur. In-18 rais. 1 30
Politesse (Quelques conseils aux religieuses sur la). — In-16 1 50
Politesse (Traité de), à l'usage des collèges chrétiens. — P. Ligonnet. In-18 raisin. . . . . 1 »
Pontificat de Pie IX (Le). — Mgr Baunard. In-8°. 0 60
Pratique de l'amour envers le Cœur de Jésus. — Gr. in-32 r. 1 50
Pregareto por Katolikoj. Petit recueil de prières en esperanto. — L. de Beaufront. In-18 . . . . 0 75
Première étape (La). — Comte A. de Mun. In-8° raisin. 0 25
Premiers pompiers de Paris (Les). — P. Edouard d'Alençon. In-8° illustré . . . . 2 »
Prétendu jansénisme du P. de Sainte-Marthe (Le). — P. Ingold. In-8° portrait. . . . . 2 »
Prêtre (Le). — Abbé Planus. 3 in-18 jésus. Chacun . . . . 3 »
Prières et cérémonies pour la consécration d'un évêque. — In-18 jésus 0 50

Prières et cérémonies pour la consécration d'une église. In-18 jésus 0 60

Privilèges (Dix) de sainte Catherine de Sienne. — In-32 r. 0 60

Protestantisme (Du) et de toutes les hérésies dans le rapport avec le socialisme. — A. Nicolas. 2 in-8° . . . . 12 »
Le même ouvrage. 2 in-12 . . . . 7 »

Pureté (Conseils aux parents et aux maîtres sur l'éducation de la). — Abbé Fonssagrives. In-12 . . . . 1 25

Quatre cents ans de concordat. — A. Baudrillat. In-12. . . . 3 50

Quatre conférences sur la foi chrétienne. — Abbé Désers. In-12. . . . .

Que vont devenir les facultés libres. — Mgr d'Hulst. In-18 rais. 0 75

Quelques pages du « Livre ». Poésies. — M. Ch. Lejard. In-12 . . 1 50

Quelques réflexions sur l'Encyclique du 16 février 1892. — Cardinal Perraud. In-12. . . . . 1 »

Question Homérique (La) et Variétés littéraires. — Abbé Bertrin. In-12. . . . . 3 50

Quinze samedis du Rosaire (Les). — P. Pradel. In-32. . . . . . 0 40

Quo vadis? de *Henry Sienkiewicz* et ***Les Martyrs*** de *Chateaubriand.* — E. M. Terrade. In-8° . . . . 1 »

Racine (Éloge de). — Abbé P. Vignot. In-12. . . . . 1 »

Raison et l'Évangile (La), introduction à l'Evangile. — Aug. Nicolas. In-8°. . . . . 4 »

Raisons d'espérer une renaissance chrétienne. — Mgr d'Hulst. 0 15

Ratisbonne (Le T. R. P. Marie-Théodore), d'après sa *Correspondance* et les documents contemporains. 2 in-8°, portraits. . . . . . 10 »

Raymond de Capoue (Le Bx). — R. P. H. M. Cormier. In-8° . . . 2 50

Raymond de Capoue (Vie du Bx). — P. J. Lafont. In-12. . . . 0 75

Raymundi Capuani (B.). Opuscula et litteræ. In-8° portr. toile. . 1 50

Rayons de vérité. — P. Théodore Ratisbonne. In-18 jésus . . . . . 3 »

Recueil de prières. — P. Marin de Boylesve. In-32 raisin. 0 75

Recueil de prières pour les personnes empêchées d'aller à l'église par l'âge ou la maladie. — P. Ingold. In-18. . . . 1 »

Recueil de prières et de cantiques à l'usage des associées du Sacré-Cœur de Jésus et du Saint-Cœur de Marie. In-18 . . . . 0 50

Réginald de Saint-Gilles (Vie du bienheureux). — P. Emmanuel Ceslas Bayonne. In-12. . . . . 1 50

Règlement des Sœurs du T. O. de saint Dominique. In-18 1 »

Règlement et pratiques enrichies d'indulgences. — R. P. Pradel. In-32 . . . . 0 15

Regula sacerdotum sæcularium ex sacris monumentis deprompta. — P. François de Bénéjac. In-18. . . . . 1 »

Religieuses dominicaines (Histoire des). — M. Th. de Bussierre. In-12 . . . . 0 60

Religieuses franciscaines (Notices sur les diverses congrégations de). — P. Norbert. In-12, illustré 3 50

Reliques (Les) de saint Thomas d'Aquin. — Mgr Douais. In-8° écu, gravure. . . . . 10 »

Reliques d'histoire : Notices et portraits. — Mgr Baunard. In-8° 4 »
Le même ouvrage. In-12 . . . . . . 3 50

Renouvellement (Le) religieux. — M. J. Guibert. In-18. . . . . 1 »

Réparation ! — Abbé de Gibergues. In-18 raisin . . . . . 3 »

Réponses aux questions d'un Israélite de notre temps. — P. Th. Ratisbonne. In-12. . . . . . 1 »

Représentation (La) du Christ à travers les âges. — F. de Mely. In-8°, nombreuses gravures 1 50

Responsabilités (Nos). — Abbé de Gibergues. In-18 raisin . . . . . 3 »

Résurrection (De la) à l'Ascension et du Cénacle à Rome. — In-18 raisin . . . . . . 4 »

Retraite (La). — P. Pacifique de Saint-Pal. In-12 . . . . . 1 50

Retraite ecclésiastique d'après l'Évangile et la vie des saints. — Rme P. H.-M. Cormier. In-8° . . . . . 3 »

Retraite fondamentale. — Rme P. H.-M. Cormier. In-8°. . . . . 2 »

Retraite (Une) prêchée aux adoratrices du Sacré-Cœur. — Abbé Gillot. In-16 carré. 2 50

Retraite séraphique ou exercices spirituels. — P. Joseph de Dreux. — In-18 raisin 1 25

Retraites (Trois) à l'usage des Religieuses. — P. Ratisbonne. 3 50

Retraites de N.-D. (1891-92-94-95-96). — Mgr d'Hulst. In-8°. Chacune 0 50

Rôle (Le) du clergé catholique dans la lutte contre l'alcoolisme. — Abbé J. Toiton. In-8° 0 30

Romée de Livia (Le Bienheureux). — P. H.-M. Cormier. In-8°. . 0 25

Rosaire (Le). — Notice, indulgences, méthode pratique. In-32. . . . 0 20

Rosaire par semaine (Un). — P. Pradel. In-32 raisin, 16 grav. . 0 80

Rosaire perpétuel (Le). — Notice et méthode pratique. In-32 . . . 0 20

Rosalie (Vie de la Sœur). — M. de Melun. In-12 portrait 1 50

Rose de Viterbe (Sainte). — Abbé Barascud. In-12 . . . . . 1 50

Rose mystique effeuillée (La). — P. Marie-Augustin. In-32 rais. 0 75

Rossi (Vie de saint Jean-Baptiste de) (*Un ami du peuple*). In-8°. 2 »

Royauté de Jésus-Christ. — Abbé Motheré. In-18 . . . . . .

Rythme (Le) du Chant grégorien, d'après Gui d'Arezzo. — Mgr Foucault. In-8° jésus. . . . . . 2 »

Sacrements (Les). — Abbé Desers. In-12 . . . . . . 2 50

Sacrifice de Loigny (Le) : La bataille du 2 décembre 1870. — Abbé J. Fonssagrives. In-18 raisin. . . . . . 1 »

Saint Joyeux (Le) ou Vie du bienheureux Crispin de Viterbe. — P. Pie de Langogne. In-12 . . . . . . 1 50

Sainte-Famille de Nazareth (Manuel de l'association des familles consacrées à la). In-32 avec gravure 0 30

Sainte Vierge (La). Études archéologiques et iconographiques. — Rohault de Fleury. 2 in-4°, 157 planches et 600 sujets . . . . . 100 »

Sainte Vierge (La) dans l'art. Conférence. — Abbé Casabianca. In-8° 0 50

Saintes pour jeunes filles. — Mgr Bolo. In-12 . . . . . 3 50

***Salle** (**Esprit et vertus du Bienheureux J.-Baptiste de la**).* — Chanoine Blain. In-8° . . . . . 6 »

***Salle** (**Histoire de saint Jean-Baptiste de la**).* — M. J. Guibert. In-8° raisin, portrait . . . . . 6 »
Le même ouvrage. Petit in-4° illustré . . . . . 15 »

***Salle** (**Vie et vertus de saint Jean-Baptiste de la**).* — M. J. Guibert. In-8° écu, portrait 3 50

***Savonarole** (**Jérôme**)* et la statue de Luther à Worms. — P. Fr. Pie Marie Rouard de Card. In-8° 1 50

***Scapulaire bleu** (**Notice sur le**).* Feuille in-18. Le cent (sans treizième), *net* 2 50

***Scapulaire de la Passion de Jésus-Christ** (**Le**)* et des SS. Cœurs de Jésus et de Marie. — M. Baudrez. In-32 raisin 0 70

***Science de la religion** (**La**).* — P. Chabin. In-8° . . . . . 5 »

***Sentiment chrétien dans la poésie romantique** (**Le**).* — In-8° raisin . . . . . 6 »

***Sentiments de saint Thomas d'Aquin et de saint Alphonse de Liguori**,* sur l'entrée en religion. In-32 . . . . . 0 25

***Sermons et conférences pour le carême**.* — Abbé Holaind. In-12. 2 »

***Sermons, instructions et allocutions du R. P. Henri Dominique Lacordaire**.* — 3 in-8° . . . . . 18 »
Le même ouvrage. 3 in-12 . . . . . 11 25

***Sermons laïques de M. Huxley** (**Les**) **ou l'Agnoticisme**.* — Abbé Boulay. In-8° raisin 1 50

***Seton** (**Elizabeth**) **et les commencements de l'Église catholique aux États-Unis**.* — Mme de Barberey. 2 in-12, portrait . . 5 »

Siècle** (**Un**) **de l'Église de France (1800-1900). — Mgr Baunard. In-4°, 24 portraits hors-texte . . . . . 15 »
Le même ouvrage sans illustrations. In-8° écu . . . . . 5 »

***Situation légale de l'Eglise de France, d'après la loi du 11 décembre 1905**.* — Jenouvrier. In-12 . . . . . 3 50

***Six Pater, Ave et Gloria** (**Les**).* — P. Pradel 0 10

***Société de saint Thomas d'Aquin**.* — In-32, chromo . . . . . 1 »

Sociétés** (**Les**) **de secours mutuels et la loi du 1er avril 1898. — Abbé C. Ract. In-12 . . . . . 0 75

***Sonis** (**Le Général de**).* — Mgr Baunard. In-8° écu, portrait . . . . 4 »

***Souvenir des morts** (**Le**).* — Abbé Chevojon. In-32 raisin 1 25

***Statuts synodaux** (**Les**) **du diocèse de Paris**,* promulgués dans le synode de 1902. In-8° 7 50

Suaire** (**Le saint**) **de Turin est-il authentique? — *La représentation du Christ à travers les âges.* — M. F. de Mély. In-8° écu illustré 1 50

***Suaire** (**Histoire du Saint**)* de N.-S. Jésus-Christ. — P. Alcide Carles. In-8° . . . . . 4 »

***Supérieure et mère**.* — Abbé Grenet. In-12 . . . . . 3 »

***Surabondance des indications touchant le site de l'Eden**.* — P. Etienne Brosse. In-8° 0 60

***Suso** (**Œuvres du B. Henri**).* — M. E. Cartier. In-12 . . . . . 4 »

Taine (*H.*). — Amédée DE MARGERIE. In-8° écu. . . . . 5 »

Teysseyrre (*Monsieur*). Sa vie, son œuvre, ses lettres. — Abbé PAGUELLE DE FOLLENAY. In-12, portrait . . . . 4 »

Théa. Poème sur la vie chrétienne. — P. SERNIN-MARIE DE SAINT-ANDRÉ. In-12. . . . . 3 »

Theologia moralis S. Alphonsi de Ligorio. — P. Michel HEILIG. 6 in-12 . . . . 10 »

Théologie morale (*La*) et les sciences médicales. — P. DEBREYNE (Ouvrage exclusivement destiné au clergé). In-12. . . . . 4 »
LE MÊME OUVRAGE, moins la Mœchialogie. In-12. . . . . 3 »

Théologie mystique (*Manuel de*). — Abbé LEJEUNE. In-12 . . . . 2 50

Theoria Probabilitatis (*De*). — P. Fr. Maria-Ambrosio POTTON. In-8° 2 50

Thérèse de Jésus (*Lettres de sainte*). — P. GRÉGOIRE DE SAINT-JOSEPH. 3 vol. in-8°. . . . . 15 »

Thérèse (*Pagényrique de sainte*). — Mgr BAUNARD. In-18. . . . 0 75

Thérèse (*Pensées choisies de sainte*). — In-18 . . . . 0 60

Thomas d'Aquin, le saint et le docteur. — Mgr ENARD. In-8°. . 0 50

Thomas d'Aquin (*Saint*). — Jules DIDIOT. In-12. . . . . 2 »

Thomas d'Aquin (*Saint*). — P. Fr. H.-M. CORMIER. In-16 . . . . . . 0 60

Thomas d'Aquin (*Saint*) ***et l'Encyclique æterni Patris***. — P. CHOCARNE. In-8°. 1 25

Tiers Ordre (*Le*), remède social et sanctification du prêtre. — P. ALFRED DE CAROUGE. In-12 . . . . 1 »

Transformisme (*Le*), ou Darwin et son école. — Abbé A. BENOIT. In-8° raisin 0 50

Trésors de Cornelius a Lapide. — Abbé M. BARBIER. 4 forts volumes in-8° raisin. . . . . 32 »

Triomphe du saint Rosaire (*Le*), ou les martyrs dominicains du Japon. — P. André MARIE. In-18 raisin. 0 25

Une vie de médecin (Dr Abel Clermont). — Jules FENNEBRESQUE. In-8°, portrait . . . . 4 »

Une vie d'enfant. — Un volume in-16 raisin, cadre bleu . . . . . 2 »

Union (*De l'*) ***des Églises : l'Église anglicane et l'Église romaine***. — Vicomte HALIFAX. In-8° jésus . . . . 1 »

Usage de la langue latine (*De l'*) ***dans l'enseignement de la théologie***. — Mgr LATTY. In-8°. 0 50

Vade-mecum du tertiaire de saint Dominique. — In-32 rais. 0 40

Vasco de Gama. — Abbé Paul BARBIER. In-16 raisin 0 60

Vérités, vertus, prières, recueillies des saints Pères et Docteurs catholiques. — Mme Ernest BERTRAND. In-32 jésus broché. 2 75

Vernier (*Saint*) (Verny, Werner, Garnier), martyr, patron des vignerons. — P. HENRI DE GRÈZES. In-12 . . . . 1 50

Vers le passé, poésies. — Paul BLANCHEMAIN. In-12, portrait. 3 50

Vers l'Évangile ! — Abbé S. VERRET. In-12 . . . . 2 50

Veuillot (*Louis*), ***journaliste***. — Abbé FONSSAGRIVES. In-18 . . . 0 75

***Vianney** (**Le Bx J.-B.**).* — A. Germain. In-12. . . . . 1 50

Vice** (**Le**) **et ses risques. — Abbé Fonssagrives. In-12. . . . . . . 1 »

Vie chrétienne d'une dame dans le monde. — P. de Ravignan. 3 »

***Vie dans la tragédie de Racine** (**La**).* — G. Le Bidois. In-12. . . 3 50

***Vie meilleure** (**La**).* Conférences. — Abbé P. Vignot. In-12. . . . . 3 50

***Vie pour les autres** (**La**).* Conférences. — Abbé Vignot. In-12. . . 3 50

Vieilles histoires pour les jeunes. — Abbé P. Barbier. In-16 car. 2 50

Vierge** (**La**) **et l'Emmanuel (cinquantenaire de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception). — Abbé Augustin Lemann. In-8°, gravure . . . . 6 »

***Vierge Marie et le Plan divin** (**La**).* — M. Auguste Nicolas. 4 in-8°. 24 »

Le même ouvrage. 4 volumes in-12 . . . . 16 »

Vies de quatre des premières Mères de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie. — R. M. F.-M. de Chaugy. In-8° . . . . . 5 »

***Vincent de Paul** (**Histoire de saint**).* — Mgr Bougaud. 2 in-8°, 2 portraits . . . . 15 »

Le même ouvrage. 2 in-12, 2 portraits . . . . 6 »

Visitation de Toulouse — Mgr Douais. In-8° jésus illustré . . . . 15 »

Vocation** (**La Question de la**) **: Instruction religieuse au Collège. — P. Delbrel. In-8° raisin 1 50

***Vocations sacerdotales et religieuses dans les collèges ecclésiastiques** (**Des**).* — P. Delbrel. In-18 jésus. 1 50

***Voies du salut aplanies** (**Les**).* — P. Fr. André Pradel. In-32 . . 0 15

Voix qui prient. Poésies. — P. Sernin-Marie de Saint-André. In-12. 3 »

***Voix qui prient** (**Nouvelles**).* Poésies. — P. Sernin-Marie de Saint-André. In-12 . . . . 2 50

***Vollot** (**Souvenirs de l'abbé H.**).* — Abbé Alexis Crosnier. In-8° j. 2 »

***Yvan** (**Notice sur le R. P. Antoine**).* — P. Cloyseault. In-12. . . 1 »

***Zèle de la perfection religieuse** (**Du**).* — P. J. Bayma, P. Olivaint. 0 75

On s'abonne aux publications périodiques suivantes

en envoyant un mandat sur la poste au nom de Mme Vve Ch. POUSSIELGUE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN. — Revue d'enseignement secondaire paraissant le 1er de chaque mois, sauf août et septembre, sous la direction de M. l'abbé MOUCHARD. Les abonnements sont d'un an et partent du 1er janvier ou du 1er octobre. France, 10 fr.; Étranger, 11 fr.; le numéro, 1 fr.

ÉTUDES FRANCISCAINES. — Revue mensuelle. Les abonnements sont d'un an et partent du 1er janvier. France et Étranger, 12 fr.; le numéro, 1 fr.

L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE. — Revue pédagogique hebdomadaire paraissant le samedi, publiée sous les auspices de la Société d'Éducation et d'Enseignement. France : Journal hebdomadaire, 6 fr.; avec supplément bimensuel, 10 fr.; supplément seul, 5 fr. — Étranger : Journal hebdomadaire, 8 fr.; avec supplément bi-mensuel, 13 fr.; supplément seul, 7 fr.

REVUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS paraissant les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août et 5 décembre, par numéros de six feuilles in-8° raisin. Les abonnements sont d'un an et partent du 1er janvier. France, 5 fr.; Étranger, 6 fr.; le numéro, 1 fr. 25.

BULLETIN MENSUEL DES ŒUVRES DE LA JEUNESSE paraissant le 1er de chaque mois. Les abonnements sont d'un an et partent de janvier. France, 3 fr.; Étranger, 3 fr. 35; le numéro, 0 fr. 30. Par dix abonnements à la même adresse : France, 20 fr.; Étranger, 23 fr. 60.

ANNALES FRANCISCAINES paraissant le 1er de chaque mois. Les abonnements sont d'un an et partent de janvier. France, 3 fr.; Étranger, 4 fr.; le numéro, 0 fr. 30.

LA COURONNE DE MARIE. — Revue mensuelle du Rosaire. Les abonnements sont d'un an et partent de janvier. France, 2 fr. 50; Étranger, 3 fr.

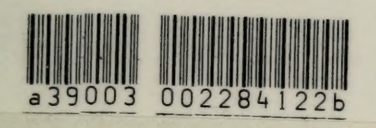
REVUE MABILLON. — Les Archives de la France monastique. Publication trimestrielle. Chaque fascicule de 100 pages environ, in-8°. Prix pour un an, 12 fr.

Envoi franco sur demande affranchie des autres catalogues de la librairie Vve Ch. Poussielgue :

Livres de fonds. — Musique religieuse. — Livres de liturgie et de chant.
Livres classiques (Collections de l'Alliance des Maisons d'Éducation chrétienne et des Frères des Écoles chrétiennes).
Livres classiques des Frères des Écoles Chrétiennes.
Publications de l'Alliance des Maisons d'Éducation chrétienne.
Noms d'auteurs par ordre alphabétique.
Livres pour distributions de prix.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY — (v.-06).

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE)


a39003 002284122b



